

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2014**

Le jeudi 06 novembre 2014, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le vendredi 31 octobre 2014, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme AEBISCHER
M. BAUDRIER
Mme CARREY-CONTE
Mme EL AARAJE
M. GASSAMA
M. GUERRIEN
M. HOCQUARD
M. LE BORGNE
M. PASCAL
Mme RAME
M. SHI
Mme STEPHAN

M. ASSOULINE
Mme CALANDRA
Mme DASPET
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme GUHL
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
M. PERIFAN
Mme RIVIER
Mme SIMONNET
Mme VICQ

Mme BACHE
Mme CARIME-JALIME
Mme DUCHAUCHOI
Mme FANFANT
M. GRANIER
Mme HAZAN
M. LE BARS
M. MARTIN
Mme PRIMET
M. SAMAKE
M. SOREL

S'ETAIENT EXCUSES

M. BOUAKKAZ
Mme KELLER

Mme HERRERO

M. HMOUDANE

POUVOIRS

M. BARGETON a donné pouvoir à Mme CALANDRA
M. BLANDIN a donné pouvoir à Mme BACHE
Mme De MASSOL a donné pouvoir à Mme MAQUOI

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M. CONQUES - M. DROUARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès verbaux.	6
MA20.2014.260 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2014.....	6
MA20.2014.261 : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014.....	6
2. Délibérations	6
MA20.2014.263 : Adoption du règlement intérieur du Conseil du 20 ^e arrondissement	7
MA20.2014.264 : Dotation de l'État spécial du 20 ^e arrondissement au titre du Budget Primitif 2015. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	9
2014 DDEES 1125 : Mission Vital Quartier 1 confiée à la Semaest - compte-rendu de l'exercice 2013. M. Weiming SHI rapporteur.....	11
2014 DDEES 1173 : Subvention (10.000 euros) à l'association Avron Concept pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20 ^e). M. Weiming SHI rapporteur.	14
2014 DLH 1120 : Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations. Mme Hélène VICQ rapporteure.	15
2014 DLH 1188 : Réalisation 99, rue des Couronnes (20 ^e) d'un programme de 13 logements sociaux (2 logements PLA-I, 4 PLUS et 7 PLS) par la SIEMP. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	16
2014 DLH 1206 : Réalisation 43-45 rue du Borrégo (20 ^e) d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 79 logements PLAI par Antin Résidences. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	18
2014 DU 1144 : GPRU Saint Blaise- Secteur Cardeurs-Vitruve (20 ^e). Avenant n°1 au traité de concession de la SEMAEST. Mme Hélène VICQ rapporteure.	21
2014 DDCT 13 : Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Citoyennes Interculturelles de Paris 20 ^{ème} (CIP20). Mme Virginie DASPET rapporteure.....	23
2014 DDCT 23 : Subvention (20.000 euros) et convention avec le bailleur social PARIS HABITAT pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un local et d'un jardin avec l'association STRATAJ'M (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.	25
2014 DJS 218 : Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association StrataJ'M Paris (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	25
2014 DVD 1131 : Aménagement des places (Bastille et Nation) et des espaces publics à Paris. Assistance à maîtrise d'ouvrage. M. Renaud MARTIN rapporteur.	26
2014 DU 1130 : Études urbaines et techniques sur le secteur Saint Blaise (20 ^e). Marché de prestations intellectuelles. Attribution. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	28
2014 DU 1139 : Secteur Python Duvernois (20 ^e) - Lancement d'appels d'offre ouverts relatif à l'étude urbaine et à l'élaboration d'une étude d'impact environnementale. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	29

2014 DDCT 134 : Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Paga Lagny Davout (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.....	31
2014 DDCT 164 : Subvention (2.000 euros) à l'Association Solidarité Paga Lagny Davout (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.	31
2014 DVD 1121 : Subventions (20.000 euros) à quatre associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Mme Virginie DASPET, M. Renaud MARTIN rapporteurs.	33
2014 DDCT 186 : Charte relative au dispositif du budget participatif. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	33
2014 DFPE 1335 : Subvention (50.833 euros) et convention avec l'association Enfance pour Tous (Lyon - 69) pour la crèche collective Les Petits Réglisses (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	37
2014 DJS 130 : Subventions (7.600 euros) à 5 associations sportives locales (20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	38
2014 DJS 321 : Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	39
2014 DJS 326 : Gestion et animation des antennes jeunes de la Ville de Paris - marché de services (art.30) - Principe et modalités de passation. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	42
<input type="checkbox"/> V20.2014.315 : Vœu relatif aux Antennes Jeunes du 20 ^e arrondissement, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe Front de Gauche – « Place au Peuple ! ».	42
<input type="checkbox"/> V20.2014.316 : Vœu à l'initiative de Frédérique Calandra et de l'Exécutif du 20 ^e , relatif au marché de service des Antennes Jeunes.	42
2014 DAC 1370 : Subventions (26.400 euros) à 8 associations historiques. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	48
2014 DAC 1549 : Subvention (4.250 euros) et convention avec la S.A.R.L. L'Ermitage (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	48
2014 DAC 1584 : Subvention (1.000 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	48
2014 DVD 1026 : Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. Marchés. M. Renaud MARTIN rapporteur.....	48
2014 SG 1091 : Subvention (3.000 euros) à l'association Archipelia (20 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.....	48
2014 DLH 1135 : Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 3, rue Victor Letalle (20 ^e). Mme Hélène VICQ rapporteure.	48
2014 DLH 1215 : Réalisation d'un Foyer d'Accueil Médicalisé comportant 56 logements PLUS au 74-76 rue des Maraîchers (20e) – Prorogation de la garantie de la Ville sur les prêts demandée par RSF. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	48
2014 DU 1111 : Approbation des éléments financiers des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2013. Mme Hélène VICQ rapporteure.	48

2014 DU 1144 : GPRU Saint Blaise- Secteur Cardeurs-Vitruve (20 ^e). Avenant n°1 au traité de concession de la SEMAEST. Mme Hélène VICQ rapporteure.	48
2014 DU 1145 : Secteur Paul Meurice (20 ^e) - Avenant n°1 au traité de concession de la SEMAVIP. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	48
2014 DEVE 1074 : Subvention (6.800 euros) à cinq associations mettant en œuvre des projets sur le thème de la végétalisation de l'espace public et la sensibilisation à la biodiversité et l'environnement en ville. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.....	48
2014 DDCT 13 : Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Citoyennes Interculturelles de Paris 20 ^{ème} (CIP20). Mme Virginie DASPET rapporteure.....	48
2014 DDCT 152 : Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Réseau Mom'Artre. Mme Virginie DASPET rapporteure.	48
2014 DDCT 165 : Subvention (13.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour deux projets d'aménagement dans la résidence du Père Julien Dhuit (20 ^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.	48
2014 DDCT 167 : Subventions (4.000 euros) aux associations AOCSA la 20 ^e Chaise et Compagnie les rêves fous et convention avec l'une d'elles. Mme Virginie DASPET rapporteure.	48
2014 DEVE 1051 : Subvention (6 000 euros) à l'Association Dédale (20 ^e) pour son projet de sensibilisation à la biodiversité par le goût. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	48
2014 DEVE 1099 : Subvention (1.000 euros) à l'association Abeille Francilienne (12 ^e) pour son projet de rucher école et d'information sur la biodiversité et l'environnement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	48
2014 DFPE 1217 : Subvention (560.795 euros) et avenant n° 1 avec l'association groupe d'œuvres de Belleville - G.O.S.B. (20 ^e) pour sa crèche collective Les Passerelles (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	48
2014 DFPE 1219 : Subvention (125.638 euros) et avenant N° 1 avec l'association Estrelia (10 ^e) pour la crèche collective Libellule et Papillon (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	49
2014 DFPE 1220 : Subvention (59.761 euros) et avenant N° 1 avec l'association Estrelia (10 ^e) pour la crèche collective Club des 3 Zans (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	49
2014 DFPE 1320 : Subvention (45.251 euros) et avenant n° 1 à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins Franco-Allemands (10 ^e) pour le jardin d'enfants Rasselins (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	49
2014 DFPE 1381 : Subvention (19.578 euros) et convention avec l'association Crescendo (11 ^e) pour l'aménagement de l'aire de jeux mise à disposition de la crèche Coccinelle (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	49
2014 DFPE 1407 : Subvention (22.257 euros) et convention avec l'association Le Relais Ménilmontant (20 ^e) pour la halte-garderie Les Lutins Verts (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	49
2014 DFPE 1414 : Subvention (1.700.000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (20 ^e) pour la restructuration et l'extension du multi-accueil Sainte Amélie (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	49

2014 DDCT 158 : Subventions (6.000 euros) à trois associations au titre de l'intégration et de l'accès aux droits. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.....	49
2014 DFPE 1363 : Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Parrains par'Mille (11 ^e) pour un projet de parrainage de proximité dans les 13 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	49
2014 DFPE 1395 : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20 ^e) pour le fonctionnement de son action d'accompagnement à la parentalité intitulée Parents à part entière. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	49
2014 DFPE 1405 : Subvention (149.821 euros), convention et avenant à convention avec l'association l'Œuvre de Secours aux Enfants, pour le lieu d'accueil enfants parents La maison des sources (20 ^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	49
2014 DJS 327 : Subvention (2.000 euros) à l'association Couleurs Brazil (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	49
2014 DJS 342 : Subvention (4.500 euros) à l'association Fort de Café (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	49
2014 DPP 1054 : Subvention (1.000 euros) et convention avec Paris Habitat – OPH dans le cadre de la prévention de la délinquance (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.....	49
2014 DFPE 1392 : Subventions (17.500 euros) et conventions avec 10 associations projet Paris Collèges Familles pour rapprocher les familles des collèges dans les 10 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	49
3. Vœux.....	50
<input type="checkbox"/> V20.2014.317 : Vœu relatif à la révision des seuils d'exposition de la charte de la téléphonie mobile, proposé par Renaud Martin et les élu-e-s écologistes du 20 ^e	50
<input type="checkbox"/> V20.2014.318 : Vœu de l'exécutif relatif à la Traverse de Charonne et au maillage en transport en commun du 20 ^e arrondissement, proposé par Renaud Martin et les élu-e-s écologistes du 20 ^e	54
<input type="checkbox"/> V20.2014.320 : Vœu relatif à un baromètre mensuel de la sécurité pour le 20 ^e arrondissement, déposé par les élus du groupe UMP	55
<input type="checkbox"/> V20.2014.321 : Vœu déposé par le groupe UMP20, relatif à l'installation d'un cabinet médical en pied d'immeuble dans le quartier Saint Blaise	58
<input type="checkbox"/> V20.2014.319 : Vœu relatif à un dispositif de prévention des discriminations et de la souffrance au travail en mairie du 20 ^e , sur proposition de Danièle Simonnet et du groupe Front de Gauche « Place au peuple ! »	62
<input type="checkbox"/> V20.2014.322 : Vœu à l'initiative de Frédérique Calandra, Alexandre Le Bars et les élus des groupes socialiste, apparentés et républicaine socialiste, EELV et Communiste – Front de gauche, relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire	65
4. Question de Mme Martine HAZAN relative à la nouvelle implantation du marché Place des Fêtes.....	66

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Je souhaitais porter à votre connaissance le fait que nous avons, comme je vous l'avais déjà annoncé lors de notre précédente séance, un nouveau matériel audio qui nous permettra, je l'espère, d'améliorer à la fois les enregistrements et notre écoute respective et donc de mieux nous entendre dans cette grande Salle des Fêtes. Alors, juste pour précision, désormais vous n'avez qu'un seul bouton. Il suffit d'appuyer dessus pour pouvoir parler.

Alors, à présent, comme il est à notre habitude, je vais vous annoncer la liste des présents et des pouvoirs. Déjà, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Florence de MASSOL, ma première adjointe, qui est en convalescence et qui nous rejoindra dès la semaine prochaine. M. Thierry BLANDIN est venu et s'est présenté pour entrer au conseil. Il a dû repartir très rapidement puisqu'il a appris que sa mère venait de chuter et était hospitalisée. Donc, il a donné pouvoir à Mme BACHE. Un certain nombre d'élus seront peut-être en retard comme M. Alexandre LE BARS puisqu'ils siègent dans leur conseil d'école ou les conseils d'administration de collège, ce soir, donc on ne peut pas leur en faire reproche. C'est même une excellente chose. Je crois, Mme HERRERO ne sera pas présente et j'imagine a donné pouvoir à quelqu'un du groupe des Verts, mais je n'en ai pas connaissance. Et M. HMOUDANE ne sera pas présent non plus. M. BARGETON vous prie de bien vouloir l'excuser, il représente la Maire de Paris à une réunion en province et Mme Fanélie CARREY-CONTE nous rejoindra, mais sera un petit peu en retard. M. Hamou BOUAKKAZ sera également absent et s'est excusé. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ? Non. Donc, nous passons à la suite.

Alors, notre ordre du jour appelle à présent l'approbation des procès-verbaux des deux derniers conseils d'arrondissement, donc, des séances du 18 septembre 2014 et celle du 9 octobre 2014.

1. Approbation des procès verbaux.

MA20.2014.260 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2014.

MA20.2014.261 : Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014.

Après consultation des membres, les deux procès-verbaux sont adoptés

Mme CALANDRA

À présent, nous allons entrer dans l'examen de nos délibérations. Avant d'ouvrir le débat sur ces délibérations, je souhaite vous indiquer conformément à notre règlement intérieur que trois vœux d'urgence ont été inscrits à l'ordre du jour avant midi. Deux vœux ont été déposés au sujet des antennes jeunes dans le 20^e : le premier par l'Exécutif du 20^e, le second par M. SOREL et les élus du groupe Front de Gauche, Place au Peuple. Le troisième vœu a été déposé à l'initiative des groupes de la majorité, et notamment à l'initiative de M. Alexandre LE BARS et de moi-même, sur la refonte de la carte de l'éducation prioritaire. Comme vous le savez, ces vœux ne peuvent être discutés que si notre Conseil d'arrondissement approuve leur inscription à l'ordre du jour de la séance au terme de l'article 15 du règlement intérieur. Donc, mes chers collègues, conformément à ce règlement intérieur, je vous consulte.

Après consultation des membres, les vœux sont inscrits

2. Délibérations

Mme CALANDRA

Avant de commencer l'examen des délibérations également comme il est d'usage, je vais vous donner lecture de la liste des inscrits sur les délibérations. Donc, je crois que nous aurons une soirée assez dense. Alors, nous avons donc M. PERIFAN et M. GLEIZES se sont inscrits sur la MA20.2014.263 ;

M. PERIFAN sur la MA20.264 ; M. BAUDRIER et M. GRANIER sur la DVD 1131 ; Mme VICQ, M. GRANIER sur la DDEEES 1125 ; Mme FANFANT sur la DDEEES 1173 ; M. PERIFAN sur la DLH 1120 ; M. GRANIER sur la DLH 1188 ; Mme FANFANT sur la DLH 1206 ; M. BAUDRIER et Mme SIMONNET sur la DU 1130 ; M. BAUDRIER, Mme SIMONNET, M. GLEIZES sur la DU 1139 ; M. GRANIER sur la DU 1144 ; Mme DUCHAUCHOI, Mme SIMONNET sur la DDCT 13 ; M. PASCAL sur la DDCT 23 ; M. GRANIER sur la DDCT 134 ; M. GRANIER sur la DDCT 164 ; M. PASCAL sur la DVD 1121 ; Mme PRIMET, M. PERIFAN, Mme SIMONNET, M. GLEIZES sur la DDCT 186 ; Mme DUCHAUCHOI sur la DFPE 1335 ; M. PASCAL sur la DJS 130, Mme LAURENT, M. GLEIZES, Mme SIMONNET sur la DJS 321 ; M. PASCAL sur la DJS 218 ; Mme LAURENT, M. SOREL, M. PERIFAN, M. GLEIZES sur la DJS 326. Ai-je oublié... ?
Oui, M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Alors, c'était par rapport à votre présentation sur les vœux. Le vœu sur l'antenne jeune, il est co-présenté par le groupe Écologiste et Communiste.

Mme CALANDRA

Toutes mes excuses. Effectivement, je suis allée trop vite. Le vœu présenté effectivement à l'initiative de Mme Charlotte LAURENT est présenté par deux groupes de la majorité, absolument. Toutes mes excuses.

MA20.2014.263 : Adoption du règlement intérieur du Conseil du 20^e arrondissement

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, bonsoir. D'abord, je tiens à saluer le travail remarquable fait par votre directeur de cabinet, Madame, sur ce règlement intérieur. Nous avons pu être concertés, on a pu échanger et partager. Donc, je voulais le remercier. Il a pris du temps pour que ce travail soit bien réalisé. Donc, deux petites choses très mineures sur lesquelles malheureusement je pense que personne ici ne peut vraiment influencer, c'est sur les délais d'inscription à l'ordre du jour. Cinq jours francs nous paraissent un moment court pour effectivement pouvoir étudier l'ensemble des délibérations. Donc, si on pouvait effectivement essayer d'avoir un peu en amont, mais ça, ça ne dépend pas que de vous. La deuxième chose concernant en fait le procès-verbal à l'article 13...

Mme CALANDRA

Attendez, je veux être sûre de vous comprendre. Vous voulez dire le temps entre le moment où on envoie les délibérations avant le conseil.

M. PERIFAN

Tout à fait. Si on pouvait les avoir un petit peu avant parce que souvent, on les a le vendredi soir. Voilà, je sais que ce n'est pas de votre ressort tout le temps que ça dépend de l'Hôtel de Ville, mais si on pouvait faire un petit effort là-dessus.

La deuxième chose concernant effectivement l'article 13 où il est inscrit que le procès-verbal des débats est adressé au Conseil d'arrondissement avant la séance suivante. Là encore, je sais que c'est compliqué. Soit effectivement on modifie peut-être cet article légèrement, soit sinon, on essaye de tenir ce délai. Mais pour notre part, c'étaient les seules remarques que nous avons à faire. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES a demandé la parole.

M. GLEIZES

Merci, Madame la Maire. Oui, je me suis inscrit sur ce règlement intérieur parce que je ne voulais pas que ça passe inaperçu à l'ordre du jour, notamment sur les modifications qui ont été apportées et ces

modifications sont relativement importantes pour améliorer la démocratie locale dans notre arrondissement, et la démocratie de manière tout court, pas que locale, notamment sur le fait que les questions d'accessibilité – c'est dans l'article 9 – le ou la Maire d'arrondissement s'assure de l'accessibilité des débats aux élus et aux citoyens en situation de handicap. Ça, c'était par rapport à un incident qu'on avait eu sur le premier Conseil d'arrondissement par rapport au fait que les documents n'étaient pas accessibles aux personnes qui avaient des handicaps de vue.

L'autre élément important aussi, c'est qu'on a précisé dans ce règlement intérieur le droit de pétition et le droit de référendum. C'est-à-dire que dans beaucoup de règlements intérieurs de conseil d'arrondissement, ce n'est pas écrit et que donc, nous devons explicitement l'écrire dans un article de ce règlement intérieur.

L'autre élément important aussi qui n'est pas explicitement marqué dans le règlement intérieur, mais qui est possible, c'est que lorsqu'une motion est votée dans un conseil de quartier, il y a la possibilité par la Maire de le mettre en début de Conseil d'arrondissement et non en fin de Conseil d'arrondissement de façon à pouvoir fluidifier la démocratie dans cet arrondissement et de pouvoir faire intervenir le maximum de personnes.

Enfin, je vais terminer sur la question des délais qui a été dite par M. PERIFAN. C'est la loi. La loi c'est : l'ordre du jour doit être envoyé à J-5. Donc, J-5, ça correspond à ce qu'on a mis dans le règlement municipal, le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, mais par contre, il y a toujours la possibilité de faire un vœu d'urgence jusque J-1. La seule condition, c'est que la modification, comme on vient de le faire en début d'ordre du jour, soit votée par le Conseil d'arrondissement. Donc, ça, c'est la règle générale. Et donc, on ne peut pas la modifier. Par contre, il y a d'autres conseils d'arrondissement qui ne respectent pas la loi, au sens où il y a des arrondissements où c'est plus que J-5 qui est imposée, mais c'est J-10 sur un arrondissement que je ne vais pas nommer.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Mme AEBISCHER.

Mme AEBISCHER

Pour le groupe Front de Gauche, Place au Peuple, nous aussi saluons effectivement le travail qui a pu être mené par votre directeur de cabinet sur la consultation des groupes. Nous, on regrette ce délai de cinq jours francs qui nous paraît, pour le dépôt notamment des vœux, extrêmement long et qui pose aussi pour les élus qui ne sont pas indemnisés et donc qui continuent à avoir une vie professionnelle de front avec le Conseil d'arrondissement, un peu compliqué à déposer des vœux le vendredi midi, alors qu'on pourrait profiter notamment du week-end pour déposer les vœux et puis pouvoir vous les déposer pour le lundi 8 h, ce qui nous aurait très largement simplifié la préparation de nos conseils d'arrondissement. Donc, c'est pour nous quelque chose d'assez regrettable qu'on n'ait pas pu enregistrer cette modification, mais a priori, c'est quelque chose qui n'intéressait pas les autres groupes. Voilà qui est dommage. Mais c'est aussi dommage qu'on ait ce délai qui nous contraint en général de déposer des vœux avant que nous ayons connaissance des délibérations puisqu'en général, elles arrivent – et ça s'est encore vérifié cette fois-ci – après la date limite de dépôt des vœux. Et donc, c'est toujours compliqué pour la préparation du Conseil d'arrondissement.

Mme CALANDRA

M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Non, mais à mon tour d'abord de saluer le travail qui a été fait, le travail de concertation qui a été fait sur ce sujet par le directeur de cabinet, première chose. Deuxième chose, dire aussi quand même que sur ces questions, on a renforcé effectivement à la fois le bon fonctionnement, et on a cherché à l'intérieur de ce règlement intérieur à renforcer le fonctionnement du Conseil d'arrondissement, de trouver du coup un certain nombre d'équilibres. Or, il me semble que les cinq jours francs sont justement un équilibre qui permet d'avoir les vœux suffisamment tôt pour qu'ils puissent y compris être sujets à discussion entre nous et en même temps, de ne pas les avoir non plus trop tard pour qu'ils soient simplement discutés en séance du conseil. Je pense qu'il y a un équilibre aussi à trouver à cet endroit-là. Et dernier élément qui me semble aussi important, je souligne comme vient de le faire mon

collègue Jérôme GLEIZES, tous les éléments de démocratie participative qu'on a pu rajouter à l'intérieur de ce règlement intérieur ou renforcer, ou mieux, souligner parce qu'ils existaient déjà pour certains de manière précédente, mais on a voulu et aussi souhaité qu'ils puissent être peut-être un peu plus opérationnels. Et j'espère qu'ils pourront servir par la suite pendant cette mandature puisque pour certains, ils ont assez peu servi dans la mandature précédente.

Mme CALANDRA

Écoutez, moi, je souhaitais remercier à la fois mon cabinet et singulièrement son directeur pour son excellent travail et remercier bien sûr tous les groupes, leur président, pour la qualité du travail collectif, leur ouverture d'esprit. Ce n'est pas facile parce qu'il faut parfois concilier des principes un peu contradictoires. Il y a les principes de démocratie, de transparence, mais aussi les délais qui peuvent paraître trop longs à certains, trop courts à d'autres. Je rappelle que ces délais sont la plupart du temps, comme l'a dit M. GLEIZES, fixés par la loi et notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales. Donc, on est souvent extrêmement contraints. Je rappelle aussi que le fait de pouvoir inscrire les vœux qui vont être mis en débat dans la convocation permet à chacun d'entre nous de s'y préparer, enfin, d'en avoir connaissance. Évidemment, sauf pour ce qui concerne les vœux d'urgence. Mais on a, je pense, un des règlements intérieurs à Paris les plus aboutis et affinés. On peut toujours faire mieux. N'oublions pas aussi que les époques changent, les mentalités évoluent, la demande de nos concitoyens peut changer et que c'est à nous de nous adapter au fur et à mesure. Et l'intelligence collective des élus, c'est effectivement d'entendre les différentes demandes. Mais encore une fois, nous devons toujours trouver les meilleurs compromis entre des demandes parfois contradictoires. En tout cas, je vous remercie de la qualité de cet échange.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

MA20.2014.264 : Dotation de l'État spécial du 20^e arrondissement au titre du Budget Primitif 2015. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

Est-ce que vous voulez, M. PERIFAN, que je... j'avais une petite communication prête avec un certain nombre d'éléments. Je peux peut-être d'abord la faire. Ça nourrit peut-être vos demandes ou vos remarques.

Alors, mes chers collègues, lors du dernier conseil, vous avez adopté deux délibérations concernant les États spéciaux d'arrondissement. L'une traitait notamment du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locale destinée aux ESA en 2015, en application du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous en avez ici le prolongement puisqu'il s'agit pour nous, ce soir, de délibérer sur le projet de budget primitif 2015 de l'État spécial d'arrondissement, appelé également ESA, un des temps forts de notre calendrier budgétaire. Il sera ensuite soumis ensuite, comme vous le savez, au vote de notre prochain Conseil de Paris en même temps que le budget général de la Ville. Les montants des dotations attribués à l'État spécial du 20^e sont les suivants :

- pour la dotation d'investissement : 423 380 euros ; ce montant est reconduit à l'identique cette année ;
- pour la dotation d'animation locale : 1 093 603 euros ; les 71 000 euros supplémentaires au regard de 2014 s'expliquent par une légère augmentation de la part travaux urgents et de la part animation locale fixée pour cette dernière à 585 715 euros en raison de l'actualisation des critères : population légale de l'arrondissement, foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu et effectif scolaire pour le premier degré et les collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire. Donc, nous sommes plus nombreux dans le 20^e, mais il y a également une prise en compte des populations les plus modestes ; et enfin
- pour la dotation de gestion locale : 13 259 677 euros ; nous avons pour cette dotation de fonctionnement des équipements de proximité une augmentation de 3 % au regard du budget primitif 2014.

Le cadrage pondéré de la direction des finances pour cet exercice budgétaire n'a pas permis lors des négociations de parvenir au niveau du besoin de crédit identifié avec les services déconcentrés. Les lignes budgétaires les plus concernées sont l'eau, le nettoyage des locaux et les loyers. Les demandes au budget supplémentaire seront donc en conséquence. À titre indicatif, les lignes budgétaires les plus conséquentes de ce budget 2015 sont :

- les fluides (électricité, gaz, chauffage urbain) – je vous en avais déjà parlé dans les équipements de proximité – qui s'élèvent à 3 150 854 euros, soit près de 24 % de la dotation ;
- le nettoyage des locaux qui s'élève à 1 122 311 euros, soit 8,5 % de la dotation ; et

- l'ensemble des loyers ou locations immobilières qui s'élève à 711 100 euros, soit 5 % de la dotation.

Le total de l'ESA s'établit donc à 14 776 660 euros pour l'année budgétaire 2015.

Et à présent, je vais donner la parole à M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Pour être en cohérence avec notre prochain vote sur le budget au Conseil de Paris, nous allons voter contre cette proposition. Je regrette aussi la part entre le total des dotations d'investissement et les fonctionnements. C'est vrai qu'on n'a malheureusement pas suffisamment d'investissements. On l'a vu dans le budget au Conseil de Paris qu'il y a eu une impasse sur un certain nombre d'investissements qui ont été faits et je ne rappellerais pas le trou de 400 millions que cela a pu générer. Donc, ma position de vote et celle du groupe UMP seront de voter contre. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, une explication de vote. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DVD 1131 : Aménagement des places (Bastille et Nation) et des espaces publics à Paris.

Assistance à maîtrise d'ouvrage. M. Renaud MARTIN rapporteur.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Souhaitez-vous qu'on reporte en attendant notre prochain collègue ? Non ?

Mme CALANDRA

Excusez-moi ?

M. GRANIER

Souhaitez-vous qu'on reporte en attendant notre prochain collègue ?

Mme CALANDRA

Vous voulez qu'on l'examine plus tard, oui, pour attendre Jacques BAUDRIER ?

M. GRANIER

Je vous pose la question.

Mme CALANDRA

Écoutez, c'est courtois de votre part. Si vous voulez, on l'examinera plus tard.

M. GRANIER

Merci.

Mme CALANDRA

Alors, on peut donc aborder à présent la DDEEES 1125 portant sur Mission Vital Quartier 1 confiée à la SEMAEST et le compte rendu de l'exercice 2013 de Mission Vital Quartier.

2014 DDEES 1125 : Mission Vital Quartier 1 confiée à la Semaest - compte-rendu de l'exercice 2013. M. Weiming SHI rapporteur.

Mme VICQ

Oui, bonsoir à tous. Donc, le dispositif Vital Quartier présente un bilan positif, ce qui lui a permis la maîtrise de 39 locaux dans le périmètre concerné, une baisse de la vacance de 40 % en dix ans et l'installation spontanée de nouveaux commerces par effet de levier des commerces installés par la SEMAEST. Toutefois, ce dispositif s'achève fin 2015 et d'autres secteurs de l'arrondissement mériteraient que l'on se penche sur les dynamiques ou les fragilités commerciales qui les caractérisent. Il s'agit là d'une demande des habitants qui ressort régulièrement dans de nombreuses réunions publiques avec certains linéaires évoqués de façon systématique comme la Rue de Ménilmontant et la Rue d'Avron. Il convient à mon sens que nous ayons donc une approche spécifique sur la question du commerce dans l'arrondissement en s'appuyant sur l'ensemble des outils disponibles, mais ils sont peu nombreux. Le premier outil est le PLU avec la possibilité d'inscrire des linéaires de protection du commerce et de l'artisanat. Déjà mobilisé, il s'agit dans le cadre de la modification actuelle d'inscrire de nouveaux secteurs ou de les renforcer. Le second outil plus réglementaire est celui des demandes de changement d'affectation, ce qui fait le lien avec une délibération présentée ce soir. Il semblerait également nécessaire que nous puissions suivre l'évolution des locaux situés au rez-de-chaussée des patrimoines sociaux dans le cadre d'un échange plus direct et plus organisé avec les différents bailleurs. Enfin, il convient également de s'interroger sur la poursuite du dispositif Vital Quartier avec un recours peut-être accru au système des protocoles, voire à mobiliser selon les cas l'outil Foncière Paris Commerce créé en 2013 avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Le groupe Communiste appelle bien sûr à voter cette délibération, mais propose que l'on réfléchisse d'ores et déjà aux dispositions mobilisables pour poursuivre une politique commerciale au bénéfice de la vie des quartiers de notre arrondissement. Merci.

Mme CALANDRA

Très bien. Donc, M. GRANIER.

M. GRANIER

Madame la Maire, chers collègues. Derrière un bilan financier somme toute assez austère, moi je souhaiterais mettre en avant en tant qu'élu du 20^e arrondissement, non pas un avis global sur la SEMAEST, mais sur le quartier de Belleville. Dans le tableau joint à la délibération, on constate que le patrimoine acquis et en cours de revente, Belleville arrive en dernière position, que le nombre de protocoles concernant Belleville ne pèse que 7 % dans le total général, que la maîtrise avec les partenaires, toujours concernant Belleville puisque je vous rappelle qu'on parle du 20^e arrondissement dans cette enceinte, concerne un peu moins de 5 % et 32 m² sur 1 820. Donc, moi je pense que l'action de la SEMAEST, elle est louable, mais ce n'est pas que de la comptabilité, que de la finance, c'est aussi normalement le bras armé, volontariste, politique de la municipalité. Quand on regarde dans le détail la liste des locaux maîtrisés par la SEMAEST, en termes de commerce de proximité, etc., on se rend compte qu'on a réussi à maintenir – je parle d'activités maintenues par la SEMAEST – un atelier de sculpture et un atelier de tôlerie. Je ne sais pas si on est dans des commerces classiques attendus par les riverains du quartier de Belleville. Et j'ai cru comprendre – alors là, ça mériterait d'être vérifié – qu'un lot d'un peu moins de 250 m² est vacant depuis deux ans, donc, la SEMAEST n'arrive toujours pas – au 37, Rue Bisson – à mettre quelqu'un à l'intérieur et maintenir une activité pour le coup un peu commerciale, peut-être pas un atelier de sculpture, peut-être pas un atelier de tôlerie. Donc, en conséquence de quoi, eu égard aux montants financiers qui sont engagés par la SEMAEST, eu égard au peu d'intérêt que cette structure porte sur un des quartiers prioritaires dans le 20^e, à savoir Belleville, je pense qu'en dépit d'un vote mécanique sur un rapport financier, nous voterons contre cette délibération. Merci.

Mme SIMONNET

Oui, Madame la Maire. Je trouve que cette délibération et plus globalement la Mission Vital Quartier peut être une mission déterminante. Mais je trouve qu'à travers la mission, et la délibération, et le compte rendu de l'exercice 2013 le rend bien compte, on ne fait que la moitié du chemin parce que finalement, on intervient, on va préempter des commerces, on va agir soit contre la monoactivité, soit pour pouvoir réinstaller des commerces et dans une diversité correspondant au besoin des habitants dans un quartier où il y a soit un déficit, soit une monoactivité. Mais dans un délai finalement assez court, la logique de la SEMAEST est de finalement revendre ces locaux au lieu d'agir de manière durable dans une logique finalement de municipalisation des sols qui serait bien plus souhaitable contre la spéculation immobilière qui sévit, non seulement vis-à-vis du logement en particulier, mais aussi vis-à-vis et qui pèse dans l'installation d'une diversité des commerces. Et on sait que les processus de gentrification des quartiers sont bien sûr des processus qui sont liés à l'explosion des loyers sur l'habitat locatif privé, mais que l'implantation de certains commerces révèle au même titre qu'ils participent de la gentrification des quartiers. Je voudrais quand même sur Belleville vous rappeler à la fois un exemple positif de la Mission Vital Quartier et en même temps de ses limites. Je pense qu'on connaît tous ici la librairie Le Genre Urbain qui s'était donc installée Rue de Belleville qui, grâce à la Mission Vital Quartier a pu du coup s'installer et être accompagnée et aidée. Et en même temps, Genre Urbain avait dès le début dit que pour que cette librairie particulière puisse s'implanter dans ce quartier, il fallait lui laisser du temps avant que son modèle économique puisse pouvoir faire face au loyer. Et dès le début, le Genre Urbain avait alerté sur le fait que le loyer qui était proposé était un peu trop élevé. Et hélas, c'est quand même un loyer trop élevé qui avait été imposé. Dans la logique de la SEMAEST, la SEMAEST avait au bout d'un certain temps vendu à la Foncière Paris Commerce. Et évidemment, la Foncière Paris Commerce est dans une logique comptable et ne souhaitait absolument pas tenir compte des difficultés qui étaient plus des difficultés temporelles que pérennes de cette librairie. Et finalement, il a fallu – et il faut saluer le rôle du directeur de la SEMAEST – que la SEMAEST re-rachète la librairie Le Genre Urbain pour pouvoir permettre la négociation d'un accompagnement et d'un étalement du loyer pour que cette librairie puisse durablement s'installer, sachant que bientôt la SEMAEST sera à nouveau amenée à revendre. Donc, vous imaginez les frais de notaire ; les notaires ont dû être ravis de ces opérations successives. Donc, on voit bien une logique aberrante. Alors, heureusement, ils sont dans un bail maintenant 3-6-9, donc, ce n'est pas la revente tout de suite par la SEMAEST qui va mettre en difficulté cette librairie. Et peut-être, je ne sais pas, peut-être qu'elle sera rachetée par des... peut-être pas par la Foncière Paris Commerce, mais par d'autres très attachés aux librairies, mais je pense qu'on aurait intérêt à avoir un dispositif. Paris, c'est quand même la capitale. Si on a une ambition beaucoup plus forte pour développer dans la pérennité la diversité du petit commerce, de vouloir agir de manière pérenne contre la spéculation et donc, avoir une ambition qui aille au-delà que celle de maîtriser 295 locaux avec cette logique de roulement de revente, mais de vouloir au contraire assumer par le biais d'un recours à l'investissement que la politique de la ville, durablement, reprenne la main sur les intérêts privés spéculatifs pour garantir une diversité de commerce et aussi une diversité d'activité économique dans nos rez-de-chaussée. Après, bien sûr, je souscris totalement à ce qu'a pu dire ma collègue concernant l'enjeu aussi d'utiliser l'outil PLU et qu'on cible un certain nombre de quartiers comme ceux qu'elle a cités, notamment la Rue d'Avron et la Rue de Ménilmontant, et qu'en même temps, on impose au niveau des bailleurs sociaux une politique beaucoup plus volontariste sur les rez-de-chaussée. Parce qu'on le sait aussi, les bailleurs sociaux jouent d'une tarification assez élevée en dessous du marché, mais quand même loin d'une valeur d'usage à laquelle il faudrait retourner dans la location des baux, des loyers commerciaux pour pouvoir financer par le biais des loyers commerciaux une partie du logement social. Or, cette logique d'autofinancement du logement social par le biais des rez-de-chaussée commerciaux nous semble aller à l'encontre avec une volonté pérenne de lutter contre la spéculation. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon, je donne la parole au rapporteur, M. Weiming SHI.

M. SHI

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Alors, au début, je vais donner un petit détail de SEMAEST, comment ça s'est créé. Alors, après, je répondrai à vos questions concernant Belleville,

tout ça, où je connais bien. La SEMAEST a signé en février 2004, une convention publique d'aménagement et de développement économique dénommée Mission Vital Quartier pour une durée de dix ans qui a été portée à douze ans par avenant du 20 décembre 2007. Cette convention expirait le 31 décembre 2015. Pour chacun de ces secteurs, un plan d'action a été validé en 2005 par les groupes de travail locaux présidés par les maires d'arrondissement. Ces plans d'action ont fixé des axes prioritaires d'intervention, ainsi que les grandes catégories d'activités commerciales et économiques recherchées. Ils sont actualisés pour tenir compte de l'évolution des situations locales. Le plan est conformément qu'ils sont déjà inclus. Au 31 décembre 2013, la SEMAEST maitrisait 295 locaux, dont 152 par protocole, 43 revendus avec une clause d'affectation et 56 vendus à la Foncière Paris Commerce pour un total de 34 948 m². Alors, l'idée de SEMAEST, c'est qu'étant commerçant dans une petite rue, c'est que s'il n'a qu'un seul local dans une rue, ça peut faire rien effet, ça ne fait rien. Comme celui du côté du quartier de la bibliothèque François Mitterrand, comme ils sont construits ensemble, à eux, ils peuvent tirer un par un les choses. C'est bien montrer qu'ils peuvent travailler ensemble. Mais certains locaux appartenant à SEMAEST, c'est que s'il n'a qu'un seul local commerce dans un quartier, il n'y a aucun effet. Il vaut mieux qu'il le vende que de le garder, que l'on louait à quelqu'un. Concernant le quartier de Belleville, surtout le quartier Belleville reprend Vital commercial, c'est qu'à peu près, il y a dix ans ou dix à quinze ans – il faut monter – où il y a une majorité de communautés asiatiques qui se sont installées là-bas où je connais très bien le quartier de Belleville. Pourquoi il y a autant de personnes qui s'installaient là-bas ? C'est grâce à la grande restauration qui fait des mariages de chinois et que du coup, ça a attiré du monde qui s'est installé qui nourrit le besoin de commerce, c'est-à-dire qu'il y a les mariages, après, il y a les coiffeurs, après, etc. Et plus que Belleville, c'est un lieu très diversifié. C'est où on peut fréquenter quasiment 120, 150 différentes ethnies, mais la majorité, c'est que les gens, c'est une porte d'entrée de Paris, c'est une porte d'entrée de la France. C'est que beaucoup les gens, ils peuvent trouver tous les alimentaires ; à Belleville, ils peuvent trouver leur nourriture natale. C'est-à-dire que moi, aujourd'hui, j'ai acheté ma nourriture asiatique, je peux aller à Belleville et je trouve tout au lieu d'aller ailleurs. Les Maghrébins, c'est pareil. Les Africains, ils vont chercher des choses là-bas parce qu'ils trouvent de tout à Belleville. Du coup, ça crée un lien social et que tout le monde qui vient là-bas et tous les commerces, ça marche. C'est un peu l'idée comme à SEMAEST, c'est que s'il peut... ensemble, ils louent les locaux, tout ça ensemble, ils tireraient et diversifieraient. C'est mieux que si on louait les locaux un par un. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Je voulais dire un mot de ce sujet. D'abord, les remerciements de Mme SIMONNET à la SEMAEST sont justifiés, mais ils sont un petit peu partiels, voire partiels parce que si elle avait voulu être complète, elle aurait remercié chaleureusement Mme Francine VINCENT-DARD qui occupait la délégation de M. Weiming SHI dans la précédente mandature et qui n'a pas ménagé ses efforts avec moi pour aider M. CAPODANO à changer de local et à pouvoir s'installer dans un local plus grand et mieux situé à Belleville. Et nous avons bataillé ferme pour que ses loyers restent à un niveau acceptable. Et je rappelle également que M. CAPODANO savait dès le départ, puisque nous lui avons dit, qu'il y aurait une augmentation progressive de ces loyers. Ça n'a pas été dès le départ un loyer trop élevé. Il savait qu'il aurait un loyer relativement bas au départ pour lui permettre de s'installer et qu'ensuite, il y aurait une montée progressive. Je rappelle que la SEMAEST, même si c'est un opérateur en partie public, a aussi des contraintes financières. Alors, à ce propos et pour répondre aussi à Mme VICQ, il est important d'avoir des outils les plus efficaces possible pour se prémunir contre la désertification commerciale dans certaines rues ou la monoactivité dans d'autres rues, ou aussi la perte des commerces de bouche et des commerces de proximité. Alors, la question, comme l'a excellemment dit M. Weiming SHI, la SEMAEST, elle a été missionnée en 2004. Et donc, il y a dix ans, elle a reçu une mission. À l'époque, les diagnostics que l'on pouvait poser n'étaient pas forcément ceux d'aujourd'hui. Donc, il faut réactualiser les diagnostics. Il faut ensuite refaire un comptage, un référencement commerce par commerce dans certains quartiers et analyser la situation. La difficulté, c'est que nous avons des rues comme la Rue d'Avron qui est une entrée de ville ; la rue d'Avron est en train de tourner à la monoactivité shawarma et ça, c'est un vrai problème. Je n'ai rien contre les shawarma, mais quand il n'y a plus que des shawarma, ça devient problématique. D'autre part, les shawarma, le problème qu'ils posent, c'est que les gens s'arrêtent en voiture, vont acheter leur sandwich et repartent et ça crée beaucoup de perturbations dans le trafic routier. La deuxième question, nous avons des rues, comme la Rue Bisson, avec une grande densité de logements sociaux et à faible commercialité. Et là, il est très difficile d'implanter des commerces. Et je voulais juste dire à M. GRANIER que le problème, c'est que nous n'avons pas de candidat parfois ; les commerçants ne

souhaitent parfois pas s'installer tout simplement parce qu'ils font eux-mêmes l'analyse que ce sont des rues à faible commercialité. Et donc, à défaut, nous préférons y installer un artiste, un sculpteur, une association parce qu'au moins, ça fait de l'activité dans la journée, voire le soir et ça contribue. Je rappelle que les commerçants contribuent notablement à la sécurité de nos rues en créant de la présence physique dans les rues. Ensuite, nous avons d'autres types de problèmes qui sont effectivement le prix des loyers, le prix des baux. Je crois que la SEMAEST que j'ai rencontrée longuement sur ce sujet travaille sur le fait de séparer l'achat des fonds et l'achat des baux ; ce qui me paraîtrait déjà une bonne chose parce qu'elle pourrait avoir plus de marge de manœuvre financière. On peut louer effectivement sans forcément être le propriétaire. Donc, nous sommes en train de travailler sur tous ces outils. En tout cas, moi j'ai exprimé à plusieurs reprises auprès de la Ville de Paris et de la SEMAEST clairement le souhait que désormais, la Rue d'Avron rentre dans le périmètre d'action de la SEMAEST. Je ne suis pas sûre d'emporter cet arbitrage puisque beaucoup d'autres arrondissements demandent également une présence de la SEMAEST, mais enfin, je compte sur tous les élus autour de cette table pour soutenir cette demande. Et je sais qu'Est Ensemble, l'intercommunalité Est Ensemble qui est de l'autre côté du périphérique, du côté de la Seine-Saint-Denis, souhaiterait également que la SEMAEST travaille sur la Rue de Paris à Montreuil. Donc, l'idéal serait dans le programme d'aménagement de la Porte de Montreuil que nous puissions avoir un traitement cohérent d'ensemble de la Rue de Paris et de la Rue d'Avron, de façon à rehausser ce paysage, l'offre de commerce dans ces rues. Je rappelle que nous avons de façon très volontariste dans la précédente mandature, nous avons refait la Rue d'Avron en termes de voirie, en termes de trottoir, nous avons essayé d'améliorer autant que faire se peut l'environnement parce que notamment, les riverains nous le demandaient, mais nous n'avons pas de pouvoir direct comme mairie d'arrondissement sur les commerces. Donc, nous devons trouver des outils d'intervention et la SEMAEST en fait partie. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris sur la qualité des enseignes, mais le problème, c'est qu'une enseigne pour un commerçant, c'est un investissement et qu'il a souvent du mal à accepter que la puissance publique, bien sûr, il y a les règles de la direction de l'urbanisme, mais une fois que ces règles sont respectées – elles ne le sont pas toujours – les commerçants considèrent qu'ils ont satisfait à nos demandes et qu'ils n'ont pas à faire au-delà. Or, parfois, ça donne des résultats divers. Alors, maintenant que nous avons bien débattu sur ce sujet, mais qui est important, je vous consulte.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DDEEES 1173 : Subvention (10.000 euros) à l'association Avron Concept pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20^e). M. Weiming SHI rapporteur.

Mme FANFANT

Merci, Madame la Maire. Bonsoir, chers collègues. Écoutez, mon intervention rejoint ce qui vient d'être dit parce qu'autant, nous nous réjouissons que l'Association des Commerçants de la Rue d'Avron soit soutenue pour les illuminations de fin d'année. Nous regrettons quand même que cette rue subisse une certaine désertification en termes de commerce de proximité, commerce de bouche au profit d'une sorte d'uniformisation des commerces. Donc, nous tenions à le souligner. Et vous avez parlé de l'amélioration en termes de voirie. Cependant, les commerçants s'en plaignent parce que les places de stationnement ont été supprimées et donc, du coup, peu de personnes peuvent se garer pour aller faire leurs courses chez les commerçants de la Rue d'Avron et nous ne pouvons que le regretter. Donc, je me réjouis de votre souhait, de votre demande auprès de la mairie et de la SEMAEST pour améliorer un peu les choses en matière de baux commerciaux dans la Rue d'Avron. Merci beaucoup.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Moi, je voulais juste vous rappeler que Mme Francine VINCENT-DARD, ainsi que Mme de MASSOL, ainsi que Monsieur – qui était en charge de la voirie dans la précédente mandature ? J'ai un trou, c'était...M. BICEP... M. Jean-Jacob BICEP, ont considérablement concerté avec les habitants et les commerçants de la Rue d'Avron. Ils ont beaucoup concerté. Il y a eu de nombreuses réunions, de débats, etc. Le problème des commerçants, c'est que très fréquemment, ils veulent leur place de livraison qu'en général ils privatisent en mettant leur voiture toute la journée. Et ils veulent que les gens s'arrêtent devant chez eux, mais pas devant chez les copains parce que ça crée des embouteillages. Si vous voulez, la Rue

d'Avron, elle est extrêmement étroite, il y a une voie d'un côté, une voie de l'autre, la plupart du temps. Les passages au carrefour sont très compliqués et très souvent, c'est un peu comme la Rue de Bagnolet, ce sont un peu des rues tunnels où il y a un très fort trafic routier. Et pour les habitants, pour les riverains, les commerçants n'habitant pas toujours sur place, c'est extrêmement pénible. Donc, moi je ne suis pas tout à fait pour encourager le modèle de courses en voiture. Je vous rappelle que les rues les plus florissantes sur le plan commercial, ce sont les rues piétonnes : la Rue du Commerce dans le 15^e et d'autres rues à Paris et dans le monde ont montré que plus on piétonnise les rues et plus, elles sont commerçantes et attractives. Donc, à part si vous êtes sur le modèle take-off américain dans les grands *malls*, mais ce n'est pas le modèle français et pas le modèle que nous souhaitons. Le problème de la Rue d'Avron, c'est que c'est une rue entrante dans Paris, c'est une entrée de ville et c'est pour ça qu'il faudra le prendre en considération dans l'aménagement de la Porte de Montreuil pour casser ce côté autoroute urbaine sans empêcher les gens de rentrer chez nous. On ne rétablira pas la barrière d'octroi, ce n'est pas notre genre, mais il faut trouver le moyen de la rendre plus douce à ses habitants. Elle est très polluée et très bruyante. Mais évidemment, on essaiera de faire ça dans la concertation avec les habitants. Alors, je vous consulte sur cette délibération, la DDEES 1173.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DLH 1120 : Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations. Mme Hélène VICQ rapporteure.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Simplement une question : en fait, je ne comprends pas très bien la cohérence d'adopter un règlement municipal qui fixe les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage avant d'adopter le plan local d'urbanisme. Il y a quand même un lien de cause à effet et il aurait été peut-être plus rationnel de voter d'abord le PLU et en fonction des orientations du PLU, de pouvoir adopter le règlement municipal. Merci, Madame la Maire, de vos explications.

Mme CALANDRA

La modification la plus importante, elle concerne le changement d'usage des logements en meublés touristiques. Donc, vous savez que l'idée, c'est de lutter contre la concurrence déloyale vis-à-vis des hôteliers. Donc, il s'agit essentiellement de renforcer le contrôle sur les locations meublées touristiques. On a un fort développement dans certaines parties de Paris. Vous savez qu'un des problèmes de notre capitale, c'est que pour certains propriétaires très aisés dans les beaux quartiers, ils sont en train de transformer leurs appartements en résidence secondaire massivement. Donc, vous avez d'abord des quartiers qui se désertifient, qui deviennent un peu morts, dans lesquels il y a de moins en moins d'habitants parisiens et puis surtout, il y a des locations de meublés touristiques qui ne payent pas les taxes hôtelières et qui font une concurrence extrêmement pénalisante pour nos hôteliers qui nous ont demandé entre autres d'agir, ce que nous faisons. Et par ailleurs, la deuxième modification, elle concerne les règles de compensation liées aux autres changements d'usage. Alors, on a élargi à certaines professions. C'est la troisième modification qui concerne le champ des professions libérales concernées par les exonérations de compensation au rez-de-chaussée. On demande, vous le savez, une compensation. Quand il y a occupation d'un logement en rez-de-chaussée, la Ville de Paris demande une compensation en mètre carré à la profession en question. Mais on exonère certaines professions dont on sait qu'ils ont obligation quasiment d'être en rez-de-chaussée. Alors là, on a rajouté les agences générales d'assurance, les chiropracteurs, les conseils en investissement financier, les ergothérapeutes, l'ostéopathe, le psychologue, le psychomotricien et le psychothérapeute parce que ces professions ont besoin d'un pas de porte, d'être vus, d'un accès direct. D'abord souvent, la plupart sont concernés par le fait d'être accessibles aux personnes en mobilité réduite, mais par ailleurs, elles ont besoin d'une visibilité et il serait un peu trop contraignant pour elles de continuer à exiger une compensation en mètre carré. Alors, ces professions, vous le savez, font partie d'une liste de professions libérales réglementées établies par l'Agence pour la Création d'Entreprise qui dépend de ministère de l'Économie et des Finances. Évidemment, nous regardons quand même attentivement. Si par exemple, le logement dont on demande la transformation est un logement de bonne qualité et qui pourrait convenir à une personne à mobilité réduite, moi, on me demande mon avis, il est possible que je dise non. Donc, on regarde au cas par

cas. On regarde aussi la commercialité des rues. On veille également à la monoactivité, c'est-à-dire, on ne veut pas que toute une rue, je dirais, une rue entière de chiropracteurs ne serait pas forcément une bonne idée, mais je ne pense pas que le risque nous guette, mais je disais ça pour faire image. On a aussi des règles de compensation liées au changement d'usage qui prennent en compte les déséquilibres. Certains arrondissements ont trop d'entreprises en rez-de-chaussée et pas assez de logements, d'autres arrondissements n'ont pas assez d'emplois, comme le nôtre, et pas assez de rez-de-chaussée commerciaux et beaucoup de logements. Vous voyez ? Donc, ça peut aussi se discuter selon les quartiers, selon les arrondissements, etc. Mais le PLU, c'est quand même essentiellement lié, lui, à des réserves, des réserves concernant des parcelles, des réserves d'usage – je ne veux pas dire de bêtise – mais ce n'est pas tout à fait du même ordre. Et ça, ce sont des règles qui existent depuis très longtemps à Paris. Simplement, là, il y a des modifications, les aménagements de règles existantes pour prendre en compte les évolutions. Oui, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire, pour ces explications qui me confortent dans l'idée que ce ne sont pas simplement des modifications mineures. On voit en fait dans la délibération, relisez-la, un certain nombre d'éléments majeurs. Lorsqu'en fait, on décide d'affecter des locaux à des bureaux ou à des appartements, que ce soit du logement social ou du logement privé, on influe bien effectivement sur l'urbanisme d'une ville et en fonction des quartiers, vous l'avez dit vous-même. Donc, on est bien dans un problème de cohérence. Il suffit de dire que ce transfert de compétences – je lis et je cite la délibération – « a permis de mettre en cohérence le dispositif des autorisations de changement d'usage de locaux avec le plan local d'urbanisme de Paris. » On a bien donc une relation de cause à effet entre le PLU et ce transfert de compétences. Mais on va arrêter là le débat parce qu'il ne mérite pas qu'on aille plus loin. Merci.

Mme CALANDRA

Bien. Écoutez, en tout cas, je vous consulte.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DLH 1188 : Réalisation 99, rue des Couronnes (20^e) d'un programme de 13 logements sociaux (2 logements PLA-I, 4 PLUS et 7 PLS) par la SIEMP. Mme Hélène VICQ rapporteure.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Nous voterons favorablement à cette délibération et saluons, une fois n'est pas coutume, votre vision équilibrée avec, vous l'avez détaillé dans la lecture du titre de la délibération, deux PLAI, quatre PLUS et sept PLS. On ne désespère pas un jour de vous voir proposer du vrai logement intermédiaire ou pire encore, un accès à la propriété. Nous avons la foi. Simplement, notons que Rue des Couronnes, est-ce que c'était vraiment l'endroit le plus favorable pour installer des logements sociaux, vu le quartier qui est déjà un peu sursaturé, on est au-delà de 40 % ? Mais allez, soyons sport. Nous voterons cette délibération.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme VICQ.

Mme VICQ

On est effectivement Rue des Couronnes plutôt vers le haut de la Rue des Couronnes, en l'occurrence, dans un secteur autour de la Place Henri Krasucki qui certes connaît du logement social, mais n'est pas non plus le bas de la Rue des Couronnes où on a des pourcentages plus élevés. Moi, j'aurais tendance à dire qu'heureusement, on a une mixité, voire on aurait pu même avoir un peu plus de PLAI dans cette opération. Donc, on a 13 logements sociaux. Qu'est-ce que je peux vous dire sur ce programme ? Il y a trois équipes d'architectes qui travaillent actuellement. On devrait donc choisir le maître d'œuvre définitif dans le courant du mois de novembre pour un dépôt de permis de construire avant la fin de l'année et donc, la réalisation de ces 13 logements qui vont venir à la fois

marquer un nouveau linéaire sur la Rue des Couronnes, mais également sur la Rue des Envierges parce qu'il s'agit d'une parcelle traversante qui viendra améliorer grandement ce début de la Rue des Envierges qui connaît un linéaire un peu dégradé à cet endroit-là.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. PASCAL.

M. PASCAL

Juste un petit complément au regard de ce qu'a excellemment dit mon collègue Rudolph GRANIER. En fait, le problème, ce n'est pas pour ou contre le logement social. Le problème, c'est où construit-on du logement social ? Et je pense que pour que cette assemblée, comme les autres d'ailleurs, puisse se prononcer de manière en pleine connaissance de cause, il serait peut-être pas mal qu'on ait, à chaque fois qu'on est appelé à se prononcer sur du logement social, qu'on ait des chiffres, des taux par exemple de logements sociaux dans la zone concernée, alors que ce soit la zone, que ce soit la rue, que ce soit le carré au sens INSEE, peu importe, mais qu'on ait des informations concrètes puisqu'encore une fois, au-delà des caricatures, il ne s'agit pas de dire : « On est pour ou contre le logement social », mais il s'agit de dire où on met du logement social. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors, d'accord, mais je vous encourage vivement à venir au débat du PLU parce que là, pour le coup, ça, ça en fait partie. Écoutez, on essaiera autant que faire se peut de s'améliorer et d'avoir les taux de... Oui, M. SOREL.

M. SOREL

Non, mais on voulait être sages, cette fois-ci, mais M. GRANIER a dit qu'il voterait le vœu. Du coup, on se réveille. On rembobine la cassette. Si vous voulez, on vous la repasse. Mais le problème, il est toujours le même, c'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui moins de 10 % des demandes de logements sociaux qui sont en catégorie PLS. Et la Ville de Paris s'entête à construire 30 % au mois en catégorie PLS. Et là, on est à plus de la moitié en PLS. J'allais dire, c'est de la provocation, mais bon. Alors, évidemment, vous me direz : « Sur le quartier, il y a déjà du logement social », mais il n'y a pas que ça. On sait que même ce quartier-là, la gentrification, elle n'épargne aucun quartier à Paris et qu'il me semble que le rôle de la Ville de Paris, c'est de compenser la spéculation immobilière. Alors, évidemment, on aimerait qu'il y ait de vrais logements sociaux qui soient construits davantage dans l'ouest parisien, dans les arrondissements où il y en a très peu. Mais on va dire que ce n'est pas parce que ça ne se fait pas qu'il faut accepter que dans le 20^e, le phénomène de gentrification se poursuive. Donc, évidemment, on votera contre.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Le groupe Écologiste avait remarqué le déséquilibre de cette délibération sur la proportion entre, d'ailleurs votée par notre règlement du PLH, 30 % pour le PLAI, 40 % pour le PLUS et 30 % pour le PLS. Mais après discussion avec Ian BROSSAT, qui nous expliquait que l'équilibre doit se faire sur l'ensemble des quartiers et que pour le moment, on tendait vers cet équilibre-là. Et d'ailleurs, dans ce Conseil d'arrondissement, la délibération suivante, c'est plus de 70 PLAI qui vont être votés et donc, qui compensent largement le déséquilibre sur cette opération immobilière.

Mme CALANDRA

Alors, merci aux orateurs. Je rappelle juste que notre arrondissement a fait dans les précédentes, et notamment dans la précédente mandature, des efforts remarquables et remarquables de construction de logements sociaux puisqu'on en a financé et livré 5 000. Je voudrais aussi dire qu'il faut avoir une analyse fine, à la fois veiller à la mixité sociale, à la mixité des usages, c'est-à-dire, à l'intérieur des

programmes, il faut de la mixité sociale. Il faut que les programmes soient bien répartis dans la ville pour qu'il n'y ait pas des quartiers uniquement dédiés au logement. Ça peut être de petits pâtés d'immeuble, mais il faut qu'il y ait des commerces et il faut qu'il y ait de la vie associative, il faut qu'il y ait aussi des espaces verts. Il faut veiller à éviter de reproduire les erreurs du passé, et il faut que par nos implantations de logements, nous corrigions autant que faire se peut certaines tendances trop accentuées chez nous. Alors, M. SOREL a dit que tous les quartiers de Paris étaient atteints par la gentrification. Étant donné les derniers chiffres du ministère de la Politique de la Ville en matière par exemple... si je regarde entre la Porte de Bagnolet et la Porte de Montreuil, ce n'est pas la gentrification qui nous guette. Donc, je pondérerais cet avis par les statistiques que je reçois et je rappelle que pour le 20^e arrondissement, nous restons un quartier extrêmement populaire avec, y compris par moment, des quartiers – mais ça, c'est l'héritage effectivement d'une façon d'urbaniser – comme à Saint-Blaise où on a surconstruit sans livrer les équipements publics et les espaces verts qui auraient dû aller avec et donc, on a hérité d'un urbanisme parfois extrêmement difficile à vivre pour ces habitants. Voilà, on peut parler dans le 19^e de la Place des Fêtes. Donc, il faut à la fois prendre en compte l'urgence du logement social et en même temps, prendre en compte le fait que des gens vont y vivre et donc faire en sorte que ce soit vivable. Tout ça, ça se regarde en détail et je suis d'accord avec M. Ian BROSSAT, il faut regarder les équilibres à la fois au niveau parisien, par arrondissement, par quartier. Je rappelle que dans notre arrondissement, nous avons surreprésentation des catégories les plus défavorisées. Nous avons des taux de chômage supérieurs à ce qui se passe dans le reste de Paris. Donc, moi je continuerai à me battre pour le logement social avec discernement, mais je continuerai aussi à me battre pour installer de l'activité économique et de l'emploi. Et pour rappeler un terme qui a fait florès à une époque : vivre et travailler au pays, ce n'est pas seulement pour le plateau du Larzac, c'est bien aussi pour les jeunes Parisiens, les jeunes et moins jeunes d'ailleurs.

M. GRANIER

De façon très rapide, j'attire votre attention sur les positions de chacun et par voie de conséquence, le nombre de votes en faveur de cette délibération puisque si nous avons voté contre, elle ne passait pas, pour le dire différemment.

Mme CALANDRA

Mais ça ne m'a pas échappé et je ne crois pas que ça ait échappé à quelqu'un autour de la table. Donc, mais c'est bien. C'est très bien, mais chacun est responsable de ses analyses et de ses votes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DLH 1206 : Réalisation 43-45 rue du Borrégo (20^e) d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 79 logements PLAI par Antin Résidences. Mme Hélène VICQ rapporteure.

Mme LAURENT

Oui, bonsoir à tous. Nous voterons bien évidemment en faveur de cette délibération. Nous nous félicitons de cette restructuration qui est évidemment nécessaire puisque, pour avoir été visité les logements actuels de l'actuel FJT, ils sont extrêmement vétustes et nécessitent une rénovation. Cette restructuration est bien plus globale puisqu'elle concerne également la rénovation de l'espace MJC qui est également dans les mêmes bâtiments et qui est également nécessaire puisque ces bâtiments n'ont pas été rénovés depuis extrêmement longtemps et que c'est nécessaire pour les jeunes d'avoir des locaux plus agréables et plus accueillants. Néanmoins, nous restons très attentifs au lien que nous avons avec cette MJC et nous souhaitons en faire un véritable partenaire sur le territoire. Ma récente entrée dans le conseil d'administration de la MJC nous permettra de travailler avec les gestionnaires de cet équipement, un véritable projet social et projet jeunesse ambitieux. Je vous remercie.

Mme FANFANT

Merci, Madame la Maire. Mme LAURENT, vous avez oublié de préciser que l'espace restauration situé dans ce bâtiment et qui permettait aux personnes en formation de se restaurer le midi est supprimé et donc ces personnes se retrouvent, lors des moments de pause de déjeuner, la plupart du temps, sur le trottoir dans la Rue de Borrégo. Effectivement, les logements nécessitaient une certaine

rénovation, mais il n'y a pas que ça. Et je me fais pour le coup bien volontiers le porte-voix des voisins de ce bâtiment dont certains sont dans la salle ce soir parce que j'ai visité non seulement le même bâtiment que vous, mais les bâtiments alentour. Et en montant sur le toit, j'ai pu admirer avec une belle vue plongeante les seringues disséminées un peu partout autour de ce bâtiment puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un fort trafic de drogue et donc forte consommation de drogue dans ce bâtiment parce que ce n'est pas les gens de l'extérieur qui jettent par-dessus les bâtiments pour que ce se retrouve dans le jardin du bâtiment. Donc, on peut considérer que c'est à l'intérieur que ça se passe. Donc, je trouve bien dommage que si effectivement, il était nécessaire de rénover le bâtiment, on n'ait pas porté plus d'attention au nombre de personnes qui allaient être responsables de la gestion de ce bâtiment parce que j'ai aussi rencontré le directeur qui est quelqu'un de très bien, mais qui était un peu démuni parce qu'il n'a pas assez de personnels pour faire tourner la boutique. Nous regrettons également qu'il n'y ait pas de gardien de nuit puisque bien évidemment, les trafics et consommations de drogue ne se font pas en plein jour et donc, ça génère des nuisances notamment pour les habitants qui sont alentour. Ils sont là, vous pouvez les interroger pour leur demander à quel point ils sont vraiment gênés, voire agressés, apeurés puisque bien évidemment, lorsqu'on est sous l'emprise de stupéfiants, vous imaginez bien qu'on n'utilise pas des formules de politesse pour dire : « Excusez-moi, je vais faire un peu de bruit à côté de chez vous dans la rue. » Et donc, moi j'aurais voulu savoir, au-delà des rénovations, quelles sont les mesures qui sont prises pour que ce bâtiment, une fois rénové, soit un bâtiment aussi tranquille qu'il a pu l'être par le passé. Merci beaucoup. Et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme VICQ

Je vais avoir du mal à répondre surtout parce que les aspects de gestion de l'équipement, ce n'est pas moi qui les suit, donc, je redonnerai la parole à Charlotte LAURENT. En revanche, sur la restructuration du bâtiment et de l'équipement, l'idée, c'est effectivement de venir un peu simplifier la gestion de ces deux équipements qui sont aujourd'hui imbriqués, de créer un véritable hall directement accessible depuis la rue et donc d'avoir des moyens d'accueil et de contrôle des entrées-sorties. Et en ce sens, la restructuration de l'ensemble du rez-de-chaussée va plutôt dans le sens d'un meilleur accueil et d'un meilleur fonctionnement de l'équipement. Après, pour le reste, et nous y sommes allés ensemble, moi, je n'ai pas vu de seringues, je n'ai pas vu non plus de gamins trainer partout, mais peut-être qu'on a d'autres échos.

Mme LAURENT

Alors, je pense qu'une partie des éléments qui ont été donnés par Mme VICQ sur les contrôles d'entrées et de sorties peuvent répondre en partie aux remarques que vous nous faites. Effectivement, j'ai été à deux reprises sur cet équipement, je n'ai pas constaté de seringues au sol et j'ai vraiment fait tout le tour de l'équipement. Donc, j'ai également rencontré à plusieurs reprises les gestionnaires de l'équipement qui n'ont pas évoqué ces difficultés-là avec nous. Donc, c'est compliqué de répondre sur des aspects qui n'ont pas été portés à notre connaissance, en tout cas, pas à la mienne. Je veux bien les entendre s'ils sont présents et s'ils existent. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a eu une longue période pendant laquelle le dialogue a été extrêmement difficile entre les jeunes de la Rue du Borrégo et les gestionnaires de cet équipement et qu'il y a un dialogue qui a été compliqué pendant un certain nombre d'années. Je peux également dire que dans la précédente mandature, l'ancienne élue à la jeunesse, Nathalie MAQUOI, a travaillé en lien étroit avec les gestionnaires de cet équipement pour justement les aider à mieux répondre à ces questions-là et à faire évoluer l'équipement, de sorte à pouvoir faire entrer de nouveau les jeunes de cet équipement et renouer le dialogue avec eux. De nettes améliorations ont été faites ces derniers temps, constatées aussi par des animateurs d'autres équipements qui viennent intervenir dans cet équipement et qui nous font part d'une nette amélioration de l'ambiance. Maintenant, si ces problèmes viennent à être portés à ma connaissance, je veux bien en discuter et m'y intéresser. Pour le moment, ça n'a pas été le cas. Ensuite, au-delà de ça, je pense qu'effectivement, le fait, je le redis, d'être vraiment présent dans ce conseil d'administration va aussi permettre d'avoir un vrai dialogue avec les gestionnaires et de voir comment nous pouvons travailler ensemble et également répondre à ces questions-là si elles se posent. Mais je peux vous assurer que ces questions n'ont pas été portées à ma connaissance et que c'est la première fois que j'entends ces problèmes de seringues.

Mme CALANDRA

Je souhaiterais dire un mot. Mme FANFANT, vous parlez de faits qui se sont passés, il y a déjà plusieurs mois, et plutôt dans la précédente mandature. Il y a eu des tensions. Écoutez, mais je ne sais pas. Mais il y a eu de très fortes tensions, rue du Borrégo, en tout cas ces années récentes parce qu'il y avait des groupes de jeunes qui entraient dans la MJC plus que d'ailleurs dans le foyer de jeunes, mais surtout dans la partie MJC, qui occupaient le hall, certaines parties communes, qui étaient un peu bruyants, etc. On a travaillé pendant de très longs mois avec Mme MAQUOI avec les responsables de la MJC à essayer d'une part de désamorcer les tensions. On a missionné le club de prévention Jeunesse Feu Vert pour venir se positionner dans la rue. On a travaillé avec les animateurs de la MJC pour aussi adapter l'équipement. Le problème, il ne se pose pas que dans cette rue-là. Quand vous avez des équipements dits dédiés à la jeunesse, mais qui en fait accueillent sur des horaires précis en échange d'une inscription et de finances des gens pour faire du yoga, du judo, du ping-pong, du badminton, etc., et qu'il y a des jeunes dans le quartier qui se trouvent désœuvrés, qui n'ont pas les moyens souvent ou en tout cas n'ont pas forcément la démarche de s'inscrire dans ce type d'activité, mais qui aimeraient faire quelque chose ensemble et pas forcément voler, casser, etc., mais faire quelque chose, se détendre, et souvent, il y a des tensions sur ces équipements parce qu'ils ont le sentiment qu'ils ne leur sont pas ouverts, qu'ils ne leur sont pas accessibles. Je ne leur donne pas forcément raison, croyez-moi, mais en tout cas, ça mérite d'être entendu. Donc, on a eu ces tensions-là autour du centre d'animation Amandier, je me souviens dans le début de la précédente mandature, entre 2008 et 2010, on avait de très fortes tensions avec un groupe de jeunes qui faisait irruption dans le centre d'animation, etc. On a eu ces tensions Rue du Borrégo. Il est possible qu'il y ait des répétitions. Oui, mais écoutez, en ces matières-là, Mme FANFANT, pardonnez-moi pour avoir beaucoup travaillé sur ces sujets, il n'y a pas de claquement de doigts et tout d'un coup, les jeunes disparaissent et tout va mieux. Ça n'existe pas. Ce ne sont pas des matières exactes, ce ne sont pas des matières scientifiques. En l'occurrence, les jeunes n'ont pas forcément commis des délits graves. Le fait de rentrer à plusieurs, de faire du bruit, d'occuper un lieu, jamais la police ne va embastiller des gens pour ça puisqu'ils ont des choses beaucoup plus importantes à faire. Il n'y a pas forcément des commissions de délits. Il y a des attitudes qui peuvent être désagréables, mais c'est très compliqué parce que précisément, nous sommes dans le domaine de la prévention et pas dans le domaine du délit ou de l'infraction. Alors dans ces cas-là, la seule façon de désamorcer les conflits, c'est de faire ce qu'on fait au quotidien, c'est d'aller sur place avec des gens dont c'est le métier, de regarder les dispositifs. En l'occurrence, les dirigeants de la MJC ont accepté d'évoluer dans leur pratique et dans leur façon de travailler avec le quartier. Et les jeunes ont commencé aussi à entendre un certain nombre de règles qu'ils avaient du mal à entendre. Je ne dis pas que nous avons mis fin parce que je crois que ce type de travail, malheureusement, il faut... parce que les jeunes, à un moment, ils grandissent, ils ne sont plus jeunes, ils rentrent dans la vie active et d'autres jeunes arrivent. Donc, c'est sans fin. Mais on a une difficulté avec les jeunes dans nos villes, c'est qu'il y a des enfants, il y a des jeunes qui ne trouvent pas leur espace dans la ville. Ce n'est pas tous, forcément ; ils ne sont pas tous dans le grand banditisme et dans le trafic de drogue. Parfois, ils peuvent être juste pénibles, mais en même temps, on a tous été jeunes et on a été aussi assez pénibles quand on était jeune parfois. Donc, si, si ! Alors, je peux vous dire qu'il y a des tas... Non, mais le fait de vouloir se trouver en groupe loin du regard de ses parents et de bavasser jusqu'au milieu de la nuit, c'est quand même assez fréquent et parfois, ça peut casser les pieds des gens quand c'est sous leur fenêtre, mais ce n'est pas forcément constitutif d'un délit grave. Oui, ils peuvent l'être plus tard aussi, oui. Non, mais je veux dire qu'on a aussi des attitudes agressives. On a eu Rue des Tourelles, etc., on a eu aussi de vrais délits. Mais le problème, c'est que je ne peux pas demander à la police. Quand il y a un vrai délit, je lui demande d'intervenir. On ne peut pas demander à la police d'être là tous les jours pour surveiller la MJC. Donc, il faut trouver d'autres formes de régulation et ce n'est pas un travail facile. Alors, précisément, le fait que Charlotte LAURENT, effectivement, participe maintenant d'une certaine façon à la gestion de cet équipement est une bonne chose parce qu'elle sera au plus près des difficultés et elle sera la première à nous avertir et à recueillir les avis des principaux intéressés. Oui, Mme FANFANT, mais très brièvement, s'il vous plait.

Mme FANFANT

Mon propos n'était pas de dire que vous n'avez rien fait et que rien n'est fait au quotidien. Simplement, je tenais à souligner des choses et je suis vraiment désolée que vous n'ayez pas été tenus au courant de ces faits. Mais Mme DOSSOU qui est assise au fond, là, et qui m'a fait visiter son

bâtiment et elle m'a présenté le directeur de la MJC, je pense qu'elle sera ravie de vous faire faire la même visite et vous verrez par vous-même.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

M. BAUDRIER est retenu par une réunion à l'Hôtel de Ville d'après ce que j'ai compris. Donc, il nous demande si on peut accepter de lui laisser un peu de délais le temps d'arriver.

2014 DU 1144 : GPRU Saint Blaise- Secteur Cardeurs-Vitruve (20^e). Avenant n°1 au traité de concession de la SEMAEST. Mme Hélène VICQ rapporteure.

M. GRANIER

Je retire mon intervention.

Mme CALANDRA

Il retire son intervention. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, si, pardon, Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Mais peut-être qu'on peut attendre M. Jacques BAUDRIER parce que c'est sans doute lui qui pourrait me répondre.

Mme CALANDRA

Je propose qu'on attende...

Mme SIMONNET

Sur la DU 1144 parce que moi, c'est une question. Je pense qu'il va me répondre.

Mme CALANDRA

Hélène VICQ est rapporteur, mais...

Mme SIMONNET

Ah, pardon, je suis désolée.

Mme CALANDRA

Hélène VICQ est rapporteur...

Mme SIMONNET

Non, non, on va le faire tout de suite.

Mme CALANDRA

... même si Jacques BAUDRIER est responsable des GPRU pour l'Hôtel de Ville, je crois qu'Hélène VICQ...

Mme SIMONNET

Non, moi, je trouve ça très bien que voilà...

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Alors, je vous pose ma question. Elle est très rapide. C'est que dans la délibération, il était prévu qu'il y ait la démolition de la crèche du square Vitruve et sa reconstruction le long du prolongement de la Rue Duclos avec en ajout une halte-garderie. Or, la crèche du square Vitruve a bien été démolie, mais visiblement, la délibération nous apprend qu'il y a eu des difficultés et que dans le cadre de la transformation du programme de reconversion du parking EFIDIS et de la construction des plots d'activités et d'une nouvelle crèche, la délibération nous annonce qu'il s'avère qu'après des études approfondies, la réalisation d'une crèche intégrée au programme immobilier du square Vitruve ne serait pas possible, notamment au regard des contraintes techniques liées au IGH, incompatible avec la réalisation d'un établissement recevant du public. Et donc, il nous est carrément proposé de ne pas réaliser cette crèche. Donc, autant je peux comprendre que là, on soit face à une problématique technique qui fait qu'à cet emplacement-là, on ne puisse pas réaliser la crèche, pour autant, vous serez bien d'accord avec moi que dans le cadre de ce GPRU, si on a été amené à détruire une crèche, on est toujours face à des besoins en termes de places en crèche dans ce quartier. Ma question, c'est : est-ce qu'il y a un autre emplacement qui a été trouvé ? J'imagine, en tout cas j'espère, qu'il est au moins à l'étude. Mais enfin, est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus, car sinon, il est quand même difficile de voter une délibération qui tel que c'est rédigé, je pense que c'est certainement une maladresse de rédaction, laisse entendre que ce n'est pas grave, finalement, l'engagement de reconstruction de la crèche, on le passe. Voilà, je n'ai plus mon expression. Je suis fatiguée.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, vous voulez intervenir ? Sinon, je peux aussi donner des éléments. OK, Mme VICQ.

Mme VICQ

Juste une petite explication concernant cet avenant. Si vous l'avez bien lu – c'est un peu compliqué – mais en gros, il y a plusieurs contraintes techniques qui ont affecté l'opération. On savait d'ores et déjà au moment de la passation du traité de concession qu'il y aurait des mises aux normes à la fois des parkings et à la fois un confortement de l'IGH qui seraient nécessaires. Donc, dès le départ, dans le traité de concession, il était prévu qu'on passerait un avenant à la fois pour prendre en compte le programme des travaux à réaliser et les surcoûts que ça allait engendrer. Donc, l'objet de cet avenant, c'est celui-ci : prévoir les modifications de programme, intégrer les surcoûts et intégrer des délais supplémentaires qui sont liés à ces contraintes qui affectent l'opération. Parmi les difficultés, je l'ai dit, il y avait les mises aux normes des parkings, les fondations de l'IGH et également des contraintes de pollution qui ont, du coup, empêché la création de la crèche là où elle était envisagée. Maintenant, sur la question des programmes de crèches en général, peut-être Carine DUCHAUCHOI peut dire un mot sur le travail qu'on essaye de mener dans le secteur pour retrouver évidemment les places nécessaires à l'accueil des enfants.

Mme DUCHAUCHOI

Oui, pour rappel, sur la précédente mandature, on a créé à peu près 700 places. L'objectif est de continuer en augmentant. On est toujours déficitaire sur le secteur sud et on en a conscience. Là, un programme va être mis en place. L'idée, c'est d'être sur toujours 800, 900 places sur l'arrondissement. Ce n'est pas facile puisqu'effectivement, il y a les histoires de foncier, mais on a déjà des programmes et des projets en cours. Alors là, je ne peux pas vous dire aujourd'hui tel endroit, tel endroit puisque tout ça, effectivement, ça nécessite des études de faisabilité qui sont en cours. Il faut savoir que les règlements et les règles pour les constructions d'accueil collectif des jeunes sont de plus en plus

dures, effectivement, et j'ai envie de dire parfois tant mieux et parfois, c'est un inconvénient, c'est que les places, elles sont passées à un prix très important puisqu'on est passé de 8 000 euros la place à 11 000 euros en termes d'investissement. Non, c'est 8 000 euros sur de fonctionnement et on est sur presque de 11 à 32 000 euros sur l'investissement selon les derniers chiffres sont sortis. Donc, les normes sont de plus en plus dures. Effectivement, quand il y a la pollution des sols, on se dit : « Ça me paraît assez logique », comme la réflexion quand on fait maintenant des mesures de l'air qui vont être obligatoires dans les crèches de dire : « Non, on fait à un autre endroit. » Donc là, à l'heure d'aujourd'hui, je ne peux pas vous dire, sauf que sur le quartier, il y a plein d'études de faisabilité qui sont faites actuellement et que prochainement, on pourra peut-être avoir un état des lieux des structures qui seront dans le sud. Mais effectivement, il y a une demande importante. Il faut savoir quand même qu'à l'heure d'aujourd'hui, on gère sur le 20^e arrondissement 2 200 berceaux, juste au niveau des crèches et des structures municipales. Il faut rajouter presque une moitié supplémentaire pour tout ce qui est associatif. Donc, on ne répond pas suffisamment à la demande. En tout cas, c'est une priorité de la mandature précédente dans la continuité de celle-ci en termes d'accueil de qualité des enfants.

Mme CALANDRA

Pour avoir suivi très près ce dossier dans la précédente mandature avec Mme CALVO qui travaillait sur la petite enfance avant Mme DUCHAUCHOI, nous avons fait énormément de réunions à l'Hôtel et de Ville et dans le 20^e sur cette crèche. Le problème, c'est que d'abord, des normes ont changé entre les achats de terrain, les débuts de projet et le moment où on a pu les mettre en place. Et surtout, il a été découvert à cet endroit une pollution ancienne et importante. Mais les nouvelles normes imposent de trouver la source de la pollution et cette source n'a jamais été trouvée, très probablement parce que ces pollutions-là, en fait, elles n'évoluent pas, mais elles étaient livrées avec les constructions dans les années 70. Et donc, malheureusement les normes nouvelles, ou heureusement pour les enfants, font que nous ne pouvons plus construire la crèche à cet endroit-là. Donc, nous allons néanmoins utiliser cet espace à autre chose. Et pour ce qui est de la crèche, je rappelle que nous avons pour projet, puisque nous avons acheté une parcelle Boulevard Davout, importante de restructurer complètement l'École Duclos, de la Rue Duclos, les deux écoles de la Rue Duclos. Cet îlot sera profondément transformé puisqu'il sera dédensifié, ouvert, probablement avec un espace vert à l'intérieur, que les logements familiaux seront éloignés de l'école ou l'école des logements familiaux. Et dans ce programme-là, je pense que nous parviendrons tout à fait à créer des places de crèche suffisantes pour compenser la perte de cette crèche. Je rappelle par ailleurs que comme nous avons ouvert énormément de crèches à proximité et dans d'autres quartiers du 20^e arrondissement, nous avons pu jusqu'à présent compenser pour les habitants, pour les mamans de ce quartier, on a pu absorber le déficit et on a priorisé dans les attributions les mamans de ce quartier évidemment pour, par exemple, les crèches du quartier de la Réunion, etc. On a eu beaucoup de réunions à ce sujet, c'est le cas de le dire. Mais là, ce sont des problèmes d'ordre technique et juridique qui s'imposent à nous et croyez bien que j'en suis malheureuse parce que j'aurais vraiment aimé construire cette crèche. Donc, après ces explications et si elles vous conviennent, je vous consulte.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DDCT 13 : Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Citoyennes Interculturelles de Paris 20^{ème} (CIP20). Mme Virginie DASPET rapporteure.

Mme DUCHAUCHOI

C'était juste pour préciser que j'étais ravie de voir cette délibération. On en a parlé beaucoup dans la mandature précédente à l'occasion de comment on allait accompagner ces femmes dans leur projet, aussi comment se sont battues ces femmes pour venir à bout de ce projet, aussi bien sur l'aspect formation que l'aspect locaux. Donc, je suis ravie aujourd'hui de voir la tournure que ça prend et qu'on continue à les accompagner sur leur projet. Donc, voilà, on est très favorable à cette délibération.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Tout pareil. Je suis ravie parce que franchement, pendant des années, on a été beaucoup d'élus à les soutenir, à les accompagner, à être très impressionnés de leur énergie, de leur ténacité aussi parce que ça a été quand même très long avant de pouvoir obtenir enfin ce local, avant de pouvoir amener à terme ce projet. Et vraiment, je souhaite que la Ville puisse continuer à les accompagner et qu'elles puissent continuer à nous surprendre par toute leur énergie. Je pense que c'est vraiment un projet associatif exemplaire.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme DASPET.

Mme DASPET

Je veux m'associer au concert de louanges et vous annoncer pour ceux qui ne savent que par ailleurs, elles ont reçu un trophée très récemment de la Ville – je n'ai plus le nom en tête, c'est le trophée de l'ESS, je crois ? – ce qui va aussi les aider. C'est tout à fait ce que moi, j'ai envie de faire dans les cinq ans à venir. Donc, j'espère qu'il y aura plein d'autres projets comme celui-là, des projets d'insertion professionnelle, de développement d'activité économique dans un tissu d'économie sociale et solidaire, et là, encore plus, quand ce sont des femmes, forcément ça nous parle toute de suite. Je veux juste en profiter pour remercier l'EDL de Belleville-Amandier sur le travail d'accompagnement qui a été fait pendant des années parce que je ne suis pas sûre que j'aurais eu moi-même autant d'acharnement et de convictions à défendre ce dossier qui n'était quand même pas forcément le plus facile à imaginer à voir aboutir. Et vraiment, je trouve qu'il y a un travail tout à fait exemplaire qui a été réalisé. Donc, je voulais en profiter pour le souligner ce soir.

Mme GUHL

Oui. Je voulais simplement dire que nous, le groupe Écologiste, nous avons aussi beaucoup soutenu cette association, que nous tenons effectivement d'une part au fait que ce soit une alimentation, en tout cas, un projet qui est un projet alimentaire qui est réellement un projet qui est né du terrain et qui a été accompagné par la mairie de Paris et par les équipes de développement local depuis je crois maintenant six ans, que la mairie de Paris continue également à les soutenir et à les accompagner. Et je vous donne rendez-vous le 27 novembre pour la remise des trophées de l'économie sociale et solidaire où nous découvrirons les lauréats et la promotion de cette année. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Et donc, je vous... Oui, M. GRANIER, allez-y.

M. GRANIER

Rapidement, la preuve qu'on peut faire un restaurant et une activité commerciale, traiteur interculturel, etc., sans forcément aller squatter des biens privés et être obligé d'en être sorti par ailleurs. Donc, oui ou alors, nous voterons pour cette délibération.

Mme CALANDRA

Bien.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité

2014 DDCT 23 : Subvention (20.000 euros) et convention avec le bailleur social PARIS HABITAT pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un local et d'un jardin avec l'association STRATAJ'M (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

M. PASCAL

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. En fait, mon intervention concerne à la fois la DDCT 23, mais aussi la DJS 218 qui est abordée plus tard et qui concerne en fait une subvention allouée à la même association. En fait, à vrai dire, ces deux projets de délibération nous posent le souci qu'on a déjà soulevé à plusieurs reprises sur la façon dont les subventions sont votées. On voit qu'aujourd'hui, dans ce conseil, on va voter deux subventions pour un total de 32 000 euros. En faisant un peu de l'archéologie, mais de l'archéologie récente, c'est-à-dire en regardant ce qui s'est passé lors des deux derniers conseils, on a déjà voté deux subventions pour cette même association : une fois – je vais être très précis – de 17 391 euros, c'était en octobre dernier, et une autre fois de 24 000 euros, c'était en septembre dernier. Et je précise que cette subvention de 24 000 euros était déjà une subvention de fonctionnement. Alors, je ne suis pas allé plus loin dans mes recherches archéologiques, mais je n'exclus pas que peut-être, j'aurais pu trouver encore d'autres montants votés à d'autres moments de l'année et éventuellement dans d'autres projets de délibération avec d'autres associations. Bref, vous voyez bien quels sont les problèmes que pose le vote de subvention selon cette méthode. En fait, on vote au coup par coup à l'aveugle sans avoir une vision d'ensemble des efforts financiers qui sont consentis au profit d'une structure. J'ajoute, et j'avais déjà eu l'occasion de le dire, que dans les documents qui nous sont fournis en annexe du projet de délibération, on n'a pas le récapitulatif de toute ce qui est déjà été voté au cours de l'année 2014. Et accessoirement, mais c'est très accessoire, il y a quelques petites incohérences avec des noms de présidents qui ne sont pas les mêmes selon le document qu'on regarde. Alors, je sais que vous allez nous répondre évidemment que comme ce ne sont pas les mêmes directions qui versent les subventions, il faut des délibérations différentes, que comme ce ne sont pas les mêmes politiques, Politique de la Ville dans un cas, politique de la vie associative dans d'autres, ce ne sont pas les mêmes délibérations. Je sais que vous allez peut-être aussi me dire que de temps en temps, certaines subventions sont votées ou attribuées par tranche, ce qui n'est pas illogique. Vous allez également nous dire sur le problème de l'information communiquée en annexe que le logiciel SYMPA ne fonctionne pas. Tout ceci est vrai, sauf que très franchement, ce n'est pas très satisfaisant de voter des subventions dans ces conditions-là. Alors, moi, je n'ai pas de jugement de valeur à porter sur ce que fait l'association STRATAJ'M, c'est sans doute très bien. Enfin, je les ai rencontrés, je les ai vus notamment à la journée des associations. Promouvoir le jeu et par l'intermédiaire du jeu, essayer de faire passer un certain nombre de messages, c'est tout à fait louable. Cela étant, en votant comme ça, petit bout de subvention par petit bout de subvention, moi je dois dire qu'en termes de gestion des finances publiques, ça me pose un vrai problème. Voilà, donc, je voulais le mentionner. Il y a quand même un montant relativement important de subventions déjà accordé à cette association depuis le début de l'année, sous réserve de ce que je n'ai pas en plus évoqué et que je n'ai pas recherché. Donc, je voulais soulever ce point et vous dire que moi, ça me dérangeait un peu, que j'avais du mal, du coup, à voter ces projets de délibérations. Donc, sous réserve des éclaircissements que vous ne manquerez pas d'apporter, on pourra peut-être faire un choix. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors donc, puisqu'il a été évoqué à la fois la DDCT 23 et la DJS 218, on les votera toutes les deux ensuite. Donc, Mme DASPET.

2014 DJS 218 : Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Strata'J'M Paris (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

Mme DASPET

Alors, je ne vais pas du tout vous répondre ce que vous attendez, je m'en excuse. J'espère que je ne vais pas vous décevoir. Là où on est, il y a en effet tout le système d'appel à projet que vous avez

compris avec le financement par plusieurs directions, etc. Vous voyez, de conseil en conseil, on progresse et on évolue. Là, le fait qu'il y ait plusieurs subventions correspond à une logique totalement différente puisqu'en fait, vous avez des subventions qui sont liées à des projets comme on vient de l'évoquer, mais vous avez aussi des subventions qui sont liées plus à des investissements. Là, il s'agit d'un local et d'un jardin partagé, donc, on n'est forcément pas sur des choses de même nature. Alors, j'avoue que la DJS mais j'imagine qu'elle correspond à la quote-part de la DJS sur le même projet. Pour le reste, vous avez quand même annexé aux délibérations et exposé des motifs des tableaux récapitulatifs des financements qui ont été accordés, je crois, sur les deux dernières années, 2013 et 2014. Et c'est quand même un effort de transparence et ça permet de retracer les sources de financement sur chaque dossier. Après, il n'y a pas, en effet, de tableau récapitulatif général de toutes les subventions versées à toutes les associations. Moi, je vous avoue que pour mon confort personnel, ça serait également beaucoup plus pratique, mais juste, c'est compliqué en l'état de réaliser la même chose. Ça nous éviterait d'avoir des tableaux à 25 colonnes et qui pèsent une centaine de pages d'affilée. Que vous dire de plus ? Sur les changements de noms de directeur, c'est tout simplement parce que – alors, sur STRATAJ'M, je n'ai pas le souvenir, mais d'autres délibérations, c'est le cas – comme les projets ont été déposés en 2013, octobre 2013 pour l'année 2014, forcément, dans la vie des associations, il y a soit des départs, des remplacements, il y a parfois des congés de maternité ; c'est arrivé récemment dans un centre social. Donc, de fait, il y a aussi des noms qui évoluent pendant cette période parce qu'on est sur des délais assez longs. Je pense que la meilleure question qui aurait pu être posée, c'est plutôt justement ce délai de financement parce qu'on arrive, là, en toute fin d'année et on est en train de proposer des financements pour des actions qui sont quasiment réalisées ou voire qui l'ont été en début d'année. Donc, à mon avis, ça aurait été plutôt là qu'il aurait fallu titiller sur cette délibération.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Donc, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous consulte.

Après consultation des membres, la délibération DDTC 23 est adoptée

Après consultation des membres, la délibération DJS 28 est adoptée

Ah oui, vous souhaitez qu'on examine les délibérations concernant M. Jacques BAUDRIER ? On peut peut-être donc revenir sur la DVD 1131 portant sur l'aménagement des places de la Bastille et de la Nation et des espaces publics à Paris et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Donc, M. BAUDRIER et M. GRANIER se sont inscrits. M. MARTIN est rapporteur. M. BAUDRIER, vous avez la parole.

2014 DVD 1131 : Aménagement des places (Bastille et Nation) et des espaces publics à Paris. Assistance à maîtrise d'ouvrage. M. Renaud MARTIN rapporteur.

M. BAUDRIER

Oui. Je tenais à intervenir pour me féliciter en tant que délégué à l'architecture de l'engagement de marché pour ces deux places qui seront comme la Place de la République des grandes places centrales avec des possibilités de développement de l'espace piéton et de réaménagement pour limiter la circulation automobile majeure à l'échelle de l'Est parisien. Et je pense qu'en particulier pour la Place de la Nation en lien avec le prolongement du tramway T3 – nous espérons plutôt le T3D dans le 20^e, mais c'est normal – il y a des espaces extrêmement importants en hectares d'espace public à reconquérir. Et je voudrais dire que je tiens à me féliciter que nous abordions aujourd'hui cette délibération, alors qu'hier soir vient d'être déposé un amendement par le Gouvernement. Une fois n'est pas coutume, je me féliciterai d'une décision gouvernementale afin d'apporter 140 millions d'euros de financement annuel supplémentaire pour le transport en Île-de-France, dont – alors là, je m'en féliciterai seulement à moitié – la moitié apportée par une contribution sur des parkings des entreprises, de bureaux, en particulier dans le centre de l'agglomération, ce qui est une proposition des élus communistes, administrateurs du STIF dont je fais partie, et malheureusement l'autre partie avec une augmentation d'impôt touchant tous les contribuables, et d'ailleurs Parisiens sur la taxe foncière, la cotisation foncière des entreprises. Enfin, un pas est fait pour une contribution écologique en Île-de-France avec une taxation supplémentaire pour les transports collectifs sur les surfaces de bureau, en particulier les bureaux dans la zone centrale à Paris dans les Hauts-de-Seine. Et c'est un

bon point qui nous permettra de financer, je l'espère, le prolongement du tramway T3 jusqu'à la Place de la Nation.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. À présent, la parole est à M. GRANIER.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Ce projet de délibération ne m'inspire pas beaucoup de choses, tellement il est creux. Vous parlez successivement d'un urbanisme opérationnel. Moi, j'aimerais bien avoir la définition de ce qu'est un urbanisme non opérationnel. Vous parlez d'un rééquilibrage au profit des piétons et de circulation douce et de rendre accessible à tous. Vous masquez l'exclusion de la voiture que vous souhaitez dans Paris. On parle d'une ville contemporaine qui offre le meilleur de Paris et de la métropole. On se pince quand on lit un truc pareil. Vous parlez de réaménager les transports en commun. Alors, j'entends le T3 Bis à Nation ; la Bastille, je pense qu'on va peut-être aménager le métro en sous-sol, ce qui n'est pas possible. Et alors, le meilleur est à venir puisqu'on lit que la nature doit s'installer plus généreusement dans la ville. Une végétalisation innovante doit être recherchée. En gros, si c'est ce que vous avez fait à République, il faut arrêter tout de suite parce que ça ne va pas fonctionner du tout. Je passe sur la ville intelligente, sur une ambition pour Paris, une exemplarité en matière de vivre ensemble ; si c'est une caisse de résonance pour skate-board que vous voulez faire aussi, il faut arrêter tout de suite. Et ensuite, vous nous dites que tout ceci va se faire dans un esprit de grande concertation, de grande réunion, les comités consultatifs de quartier ne sont jamais évoqués dans ces délibérations. Et vous nous dites ensuite que vous répondez simplement à des obligations légales. On se pince, Madame la Maire. Pour finir, vous avez défini un troisième lot pour d'autres espaces publics. On ne sait pas lesquels, donc cela suppose que certains bénéficieront de cette facture à 1 million ou 80 000 euros d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation et que d'autres n'en bénéficieront sans doute pas du tout ou alors, ce sera encore des fonds publics que nous allons y consacrer. En conclusion, un peu moins de vacuité, de cuistrerie et un peu plus de modestie, j'avoue qu'on ne s'en porterait pas plus mal. Merci beaucoup.

Mme CALANDRA

Bien. Pincez-vous, mais pas trop fort, ça fait mal. M. MARTIN.

M. MARTIN

Non, mais l'intervention qui vient d'avoir lieu est assez savoureuse parce qu'évidemment qu'on se réjouit, pardonnez-nous, tout simplement de tenir nos engagements de nos campagnes. Nous avons dit que nous allions refaire les places de la Nation et de la Bastille et donc nous le faisons et nous le ferons en concertation avec la population, de façon, c'est étrange, à faire ce que la population nous demande de faire. Vous avez remarqué le budget participatif parisien, ce qu'il a rendu comme projet sur la végétalisation, sur la reconquête de l'espace public au profit des enfants, devant les écoles, sur, etc. ? Moi, j'ai le sentiment qu'avec cette délibération, avec la manière dont elle est présentée avec des objectifs de reconquête de l'espace public, effectivement pour un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons, des circulations douces, etc., nous sommes plutôt en phase avec ce que les Parisiens demandent. Et c'est pour ça d'ailleurs que nous le faisons et que nous nous concerterons avec eux pour en être sûr puisqu'il s'agit d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui va nous permettre précisément à la fois sur les projets de la Place de la Nation, sur le projet de la Place de la Bastille et sur d'autres projets à venir de l'espace public de recourir à des méthodes de concertation qui nous permettront de recueillir les préconisations des Parisiens sur ces projets. Donc, réjouissons-nous de ce que nous passions à l'acte. Réjouissons-nous de ce que tout ça prenne forme. Réjouissons-nous avec Jacques BAUDRIER du fait que l'État nous permette de sécuriser maintenant le financement d'un certain nombre de projets de transport sur Paris et en Île-de-France qui étaient attendus de tous. Jacques a évoqué la prolongation évidemment du T3 en lien avec le réaménagement de la Place de la Nation. Je ne veux pas passer sous silence aussi la sécurisation apportée à la prolongation de la ligne 11 qui est un élément évidemment extrêmement important pour... Non, mais c'est simplement pour vous dire que nous tenons nos engagements et que nous continuerons de les tenir au profit des Parisiens et parce que les Parisiens plébiscitent ce que nous faisons. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Non, mais si vous permettez, restons dans le cadre d'un débat courtois. Je voudrais dire un mot à ce sujet. Comme l'a excellemment dit M. MARTIN, d'abord, nous avons pris des engagements très clairs dans la campagne et nous avons été élus et nous déroulons notre programme. Deuxièmement, je vous rappelle, M. GRANIER, que nous n'excluons pas la voiture, nous lui rendons sa juste place. Pendant longtemps, moins de 30 % des familles dans nos quartiers ont occupé plus de 80 % de l'espace public et de la chaussée. Nous, dans nos quartiers, dans le 20^e arrondissement, je vous rappelle qu'on a été élus pour porter la parole de nos populations, il y a des quartiers où il y a plus de 80 % des gens qui n'ont pas de véhicule privé. Plus vous êtes prêt du périphérique, moins vous avez de véhicules. Donc, vous subissez les inconvénients de la pollution. Aussi, les gens qui habitent aux abords des grandes places subissent des pollutions sonores, visuelles, des difficultés à se déplacer parce qu'il y a des bagnoles partout. On est dans des villes, les villes, ce n'est pas fait pour accueillir des autoroutes urbaines. Et en plus, si vous voulez – et je crois que vous le voulez ; en tout cas, nous, nous le voulons – que cette ville soit accueillante aux familles et notamment aux petits enfants, c'est mieux de faire qu'il y ait un peu moins de voitures et que la voiture soit plus partagée. À voir tous ces gens seuls dans leur voiture qui occupent un espace déraisonnable par rapport à la capacité de transport d'un bus ou d'un tramway, ce n'est pas juste. Et donc, regardez simplement la petite chose que nous avons faite modestement – puisque vous aimez ça – à Martin Nadaud et regardez le succès qu'elle a auprès des familles qui viennent boire un thé ou un café et plus si affinité avec leurs enfants ; et les enfants font du roller, du patin à roulettes, du vélo et du skate-board. Je ne sais pas ce que vous avez contre le skate-board. Je pense qu'il y a des occupations plus négatives pour la jeunesse que le skate-board, je ne sais pas. Je préfère que les jeunes de la Rue du Borrégo fassent du skate-board qu'autre chose, vous voyez ? Alors, tout ça pour vous dire que nous essayons de créer une ville ouverte à tous. Et je rappelle qu'il n'est pas question d'exclure la voiture, mais simplement de lui rendre sa place. Et la place de la voiture a longtemps été beaucoup trop envahissante à Paris. C'est une question de justice sociale et aussi d'évolution des usages. Les Parisiens ont de moins en moins de voitures et passent de moins en moins le permis de conduire. Donc, il faut que la ville évolue en fonction de ces nouveaux usages et de ces nouveaux besoins. Bien.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DU 1130 : Études urbaines et techniques sur le secteur Saint Blaise (20^e). Marché de prestations intellectuelles. Attribution. Mme Hélène VICQ rapporteure.

M. BAUDRIER

Oui. J'ai souhaité intervenir sur cette délibération parce qu'en tant que conseiller délégué au grand projet de renouvellement urbain, j'ai l'occasion de suivre les candidatures portées par la Ville de Paris pour le nouveau programme national de renouvellement urbain, dit ANRU II, dont la liste des 200 quartiers admissibles au programme national devra être connue début décembre. Donc, la Ville de Paris et dans la foulée dans les six mois à suivre, un certain nombre de quartiers devraient être identifiés en termes d'opérations isolées, opérations régionales, comme cela a été le cas pour la première phase d'aménagement du quartier Saint-Blaise où nous avons obtenu une inscription en opération isolée. Dans le cadre de ces candidatures, le quartier Saint-Blaise deuxième phase est porté par la Ville de Paris. Et donc, le réaménagement de l'ilot Duclos est porté par la Ville de Paris en tant qu'opération régionale. Donc, c'est un sujet qui est défendu. Et je tiens à signaler qu'on peut noter avec satisfaction que l'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique pour la relocalisation de l'école Rue Duclos, qui est une revendication très ancienne et portée longuement dans ce conseil a eu lieu, je crois dans de bonnes conditions, avec peu d'observations des riverains. Et donc, nous avons l'occasion de porter ce dossier auprès du ministère et comme emblématique des difficultés d'enclavement des établissements scolaires. Et donc, ce projet est porté au niveau du 20^e arrondissement, mais il est porté aussi nationalement à Paris par la Ville de Paris ce qui, en tout état de cause, quel que soit le résultat des arbitrages de l'ANRU, nous donne en tout cas bon espoir que la Ville s'investisse dans ce projet et qu'on puisse engager une deuxième phase du grand projet de renouvellement urbain de Saint-Blaise ; ce qui, comme chacun sait, était encore loin d'être acquis, il y a quelques mois.

Mme CALANDRA

Je bois vos paroles. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Non, je n'ai rien à rajouter. Je m'étais inscrite pour justement faire référence à toute la bataille qu'il avait pu y avoir précédemment, notamment autour de la Rue Duclos, de l'École Duclos. Et je me retrouve tout à fait dans les propos que vient de dire Jacques BAUDRIER.

Mme CALANDRA

Bien. Je remercie les orateurs.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DU 1139 : Secteur Python Duvernois (20^e) - Lancement d'appels d'offre ouverts relatif à l'étude urbaine et à l'élaboration d'une étude d'impact environnementale. Mme Hélène VICQ rapporteure.

M. BAUDRIER

Une fois de plus là, sans rentrer dans le détail du projet, c'est pour signaler qu'en termes de candidature pour le programme national de renouvellement urbain, opérations pour lesquelles sont fléchées normalement 4 milliards d'euros de financement pour 200 quartiers, donc 20 millions d'euros de financement de l'ANRU, ce qui équivaut souvent à des programmes d'investissement de plus de 100 millions d'euros à l'échelle de projets, le secteur entre la Porte de Bagnolet et la Porte de Montreuil, incluant en première phase tout l'aménagement du secteur Python Duvernois fait partie des trois dossiers portés en priorité par la Ville de Paris auprès du Gouvernement. Et on peut même dire que du point de vue de l'ANRU, du Gouvernement, de l'État déconcentré, le secteur du Python Duvernois est sans doute l'un des projets, sinon le projet porté en priorité. Nous n'avons pas encore en tout cas gagné le fait que ce quartier fasse partie de la liste des projets ANRU (donc, 20 millions d'euros d'argent public soit porté par l'ANRU). En tout cas, nous avons bon espoir. Je crois qu'à cette occasion, on peut rendre hommage à tout le travail qui a été mené par les acteurs locaux, les associations, par les habitants, par les élus parce que ça fait déjà six ans que nous nous battons pour le quartier Python Duvernois. Et je crois que ce marché de maîtrise d'œuvre urbaine va nous permettre d'avancer vers la conclusion du projet en lien avec l'étude de Babel que nous avons déjà largement évoquée. Et cette candidature en termes d'opération nationale nous garantit de façon quasi certaine au moins une inscription de crédit national en termes de crédit d'opération isolée à un niveau relativement conséquent. Donc, on peut dire qu'on est rentré dans une phase où la réalisation d'un projet urbain d'ampleur avec des équipements publics et des investissements conséquents devient de plus en plus garantie. Et je crois que nous avons tout lieu de nous en féliciter à l'échelle des batailles que nous avons portées depuis de nombreuses années sur ce secteur.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. La parole est à Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui. Ça fait tellement d'années que l'on se mobilise, que les habitants aussi se mobilisent pour que cette situation change parce que le cadre de vie à Python Duvernois est un cadre de vie extrêmement difficile du fait de l'enclavement, du fait du périphérique. Il suffit d'aller faire du porte-à-porte et de discuter avec les habitants qui avaient leurs fenêtres qui donnaient sur le périphérique. Et on imaginait bien quel devait être le cauchemar et encore plus sur les problèmes de santé, les enfants, on est tous très conscients. Nous soutiendrons bien évidemment cette délibération et nous souhaitons vivement que le réaménagement complet qui est envisagé puisse vraiment réussir. J'ai néanmoins deux questions sur lesquelles je souhaiterais qu'il y ait, je pense, des réaffirmations de la part de l'Exécutif, mais qui, je pense, sont aussi attendues. Alors, bien sûr, la réaffirmation sur le fait que l'ensemble des personnes qui d'ailleurs, pour certaines d'entre eux font le choix de ne plus rester dans les bâtiments

qui vont être soit détruits, soit dans un premier temps transformés en logement étudiant, bien sûr, que vous réaffirmiez le fait qu'ils resteront bien dans le parc social et que celles et ceux qui souhaitent rester dans l'arrondissement pourront rester dans l'arrondissement. En tout cas, que vous nous donniez un petit peu des précisions si vous en avez à cette étape-là sur le relogement dans le parc social. Deuxième chose, il y a néanmoins dans cette délibération toujours quelque chose qui nous pose, nous, souci, c'est toujours cette idée que pour l'amélioration des conditions de vie dans un quartier, il faut y ajouter de la mixité sociale en participant à de la privatisation du logement social puisque si vous transformez un bâtiment de logement social, vous le transformez pour y faire à la place de la création de logement intermédiaire ou de l'accession et éventuellement un hôtel. De fait, c'est localement une réduction de la capacité d'accueil qui revient à une logique, finalement, de privatisation du logement social si les capacités, de fait, évoluent. Alors, je sais bien que ça renvoie à nouveau au débat de tout à l'heure et que la mixité dans un quartier peut être tout à fait compensée par le fait qu'on développe du logement social dans d'autres. Mais moi, je siège au Conseil de Paris et pour l'instant, le développement du logement social dans les quartiers en déficit de logements sociaux et notamment dans les quartiers dirigés par l'UMP, on ne le voit pas, on le voit très peu, on le voit très insuffisamment. Donc, cela me préoccupe beaucoup. Donc, j'aimerais aussi que l'Exécutif précise si les évolutions sur ce quartier-là, quelles modifications ça a et quel est le report modal, en fait, de la capacité de logements sociaux lorsque vous avez une transformation de fait des effectifs en termes d'appartements qui vont être opérés. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie et M. GLEIZES a la parole.

M. GLEIZES

Merci, Madame la Maire. Oui, M. BAUDRIER a déjà dit beaucoup de choses sur la méthode qui a été employée sur ce projet. Ce projet est attendu par les habitants depuis très longtemps parce que c'est un des quartiers les plus dégradés de notre arrondissement. C'est important d'améliorer la situation de ce quartier. Mais je voudrais signaler que, lors du prochain Conseil de Paris, plusieurs délibérations d'urbanisme sont à l'ordre du jour et que dans d'autres arrondissements, que ce soit la Gare des Mines dans le 18^e ou la Tourterie dans le 15^e, il n'y a pas eu cette même concertation qui a été faite. Dans la délibération, mais je pense que Mme VICQ présentera le détail de la concertation qui est prévue pour la suite parce que ce n'est pas fini, il y a d'autres éléments qui sont à mettre en place. Donc, ces éléments, il faut les mettre en avant sur cette délibération. Après, comme l'a dit Mme SIMONNET, mais là, ce n'est pas forcément la partie urbanisme, c'est la partie du montage financier du logement par la suite, sur l'équilibre financier, il faut faire en sorte que le prix du mètre carré d'un différent type de logements sociaux soit à des niveaux abordables parce que même sur du PLAI, des fois, les montants sont assez élevés, que ce n'est pas forcément aujourd'hui le seul critère de garantie d'avoir des prix pas trop élevés dans les montages financiers. Donc, qu'est-ce qui est prévu par rapport à ça sur les montages financiers des logements à venir ? Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme VICQ.

Mme VICQ

Oui. Quelques éléments sur l'étude urbaine de Python. On ne reviendra pas sur l'intérêt aujourd'hui de travailler ce secteur qui connaît un morcellement des espaces qui est très fort, un enclavement des différents éléments de programme, des différents équipements, qui se matérialise notamment, et je sais que c'est un sujet qui nous préoccupe avec Frédérique CALANDRA, par des grilles omniprésentes, un habitat sur le périphérique qui est très dégradé, des espaces qui ont besoin de s'ouvrir aux habitants au-delà des seuls scolaires et associatifs et enfin des potentialités paysagères qui sont vraiment à révéler. Donc, la restructuration de ce secteur, elle est essentielle. Elle passe, et on l'a dit, par la démolition de 124 logements qui donnent aujourd'hui sur le périphérique et qui sont très dégradés, par une reprise des espaces publics pour permettre le décroisement, par une restructuration des équipements en un parc sportif urbain et enfin par, effectivement, une nouvelle mixité qui n'est pas uniquement une mixité en matière de logement, mais également une mixité globale où on va retrouver une nouvelle piscine, des activités, des rez-de-chaussée mixtes et animés

et puis une programmation de logements différenciée. Sur la question de la reconstitution du logement social, évidemment, on est même bénéficiaire par rapport aux logements démolis, même si les typologies sont différentes puisque comme on a déjà eu l'occasion d'en parler, il s'agit de logements plus spécifiques. Maintenant, on est en termes de nombre de logements sociaux reconstruits bénéficiaire. Sur la question des relogements, tout le monde sera relogé. C'est une obligation à partir du moment où on démolit et où les gens doivent quitter leur logement, ils doivent obligatoirement être relogés dans le parc social ; ça paraît évident. Et après, sur la question de la mixité des typologies de logement, on pourra faire le débat encore à chaque Conseil d'arrondissement, mais ça me paraît essentiel dans ces secteurs qui sont sur des pourcentages – je n'ai pas en tête celui de Python Duvernois – mais on doit être à plus de 80 %, voire plus, de logement social, la possibilité de proposer une offre de logement également alternative. Sur les questions de concertation, comme vous avez pu le voir dans les marchés qui sont lancés, il est prévu, dès la tranche ferme, qu'il y ait une mission d'accompagnement en matière de communication et de concertation et donc, que la concertation se poursuive pendant toute la phase de conception et bien sûr au-delà. On a récemment fait une réunion avec Frédérique CALANDRA sur la question de la piscine en prévoyant d'ores et déjà une rencontre au premier trimestre 2015 sur cet îlot-là qui accueillera donc logements, piscine et qui verra la restructuration du TEP Davout. Et je crois que j'ai fini.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Donc, nous continuerons en concertation avec les habitants. Je vous consulte sur cette délibération. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Donc, juste une information : nous avons tout cet après-midi une réunion avec Jean-Louis MISSIKA sur la présentation des projets urbains. Nous avons évoqué, en fait, ce secteur Python Duvernois. Et j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer – je ne sais pas si elle sera bonne pour Danielle SIMONNET – mais Jean-Louis MISSIKA souhaite effectivement que sur ces secteurs, on développe fortement le logement intermédiaire pour aboutir à une vraie mixité sociale et, par là même, organiser dans l'Ouest parisien plus de PLAI, mais un peu moins dans le 20^e. Donc, je pense que ça se traduira dans le projet par, peut-être, un rééquilibrage sur des logements intermédiaires.

Mme CALANDRA

Bien. Merci, M. PERIFAN. Je vous rassure, nous en avons discuté avec M. MISSIKA également en amont des décisions.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DDCT 134 : Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Paga Lagny Davout (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 164 : Subvention (2.000 euros) à l'Association Solidarité Paga Lagny Davout (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

M. GRANIER

Je couple mon intervention sur la DDCT 134 avec naturellement la DDCT 164 puisque cela concerne la même association. Alors, je vais peut-être vous l'apprendre, mais c'est dans la continuité des propos de mon collègue, Alexandre PASCAL. On a, encore une fois, deux délibérations pour la même association qui touche des subventions de la direction de l'Association Sociale de l'Enfance de la Santé, de Jeunesse et Sport – c'en est une deuxième – de la délégation de la Politique de la Ville et à l'intégration et de la direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires. Madame la Maire, mes chers collègues, 80 % des délibérations sont des subventions aux associations. Mon collègue l'a très bien expliqué tout à l'heure. J'ai peur que notre rôle sans quand même réduit un petit peu à néant quand on devient une chambre d'enregistrement de ce type de subvention. Alors oui, là, il faut diviser la facture de chauffage par quatre pour faire des aménagements de locaux parce que ça coûte trop cher. Ensuite, c'est pour une autre animation, c'est 2 000 euros. Je pense que notre temps est plus

précieux que celui que je vais utiliser pour vous expliquer les 8 000 euros qui doivent être votés ce soir. Merci.

Mme CALANDRA

Mme DASPET.

Mme DASPET

Si on arrête de me faire rire, ça va beaucoup mieux se passer. Alors, on va recommencer. Donc, la DDCT 134, c'est une subvention d'investissement. On accompagne une association qui s'installe dans un nouveau local, un local qui est plus grand que celui qu'elle occupait précédemment. Et ce local avait des problèmes de chauffage. Donc, nous allons aider cette association à pouvoir installer un chauffage qui soit en rapport avec cette surface qui va lui permettre d'accueillir plus facilement ses publics. Et sachant qu'il y a quand même beaucoup d'enfants qui viennent notamment pour du soutien scolaire, ça me paraît fondamental. Alors moi, je vous avoue que quand je vote une subvention de 6 000 euros avec les quotes-parts que vous avez vues pour installer du chauffage pour une association qui accueille des enfants, je n'ai pas le sentiment d'être totalement inutile. Si, c'est le sujet, Monsieur. Vous voulez m'expliquer depuis tout à l'heure qu'à chaque fois qu'on subventionne une association, on subventionne plusieurs fois le même projet. Je vous explique précisément quel est le projet qui est écrit par ailleurs dans les documents que vous avez pu consulter. Donc là, il s'agit d'une subvention qui concerne un investissement sur du matériel qui est du chauffage. L'autre subvention que vous avez évoquée, donc la DDCT 164, pour un montant de 2 000 euros – montant très faible, comme vous l'aurez remarqué – elle va venir accompagner le travail de cette association sur le lien social, etc. On est sur des projets de nature totalement différente. Je pense que ne serait-ce qu'en termes de comptabilité publique, il est bien évident que ça ne peut pas fonctionner sur les mêmes lignes budgétaires. Alors après, peut-être qu'il faudrait donner une subvention annuelle de fonctionnement qui intègre aussi l'investissement. Je ne sais pas. Ce n'est pas la culture, jusqu'à présent, de la Ville de Paris de donner des subventions de fonctionnement à toutes les associations. Je pense qu'il faudrait par ailleurs les pérenniser à travers ce type de subvention afin de les aider de manière plus générale, mais je ne vois pas quel est le souci sur ces deux délibérations.

Mme CALANDRA

Non, mais M. GRANIER, on ne peut pas inscrire les investissements et le fonctionnement dans les mêmes lignes. Et par ailleurs – je sais que vous le savez, mais – ne dites pas, je m'inscris en faux quand vous dites « on est une chambre d'enregistrement. » Ça, c'est un projet, Paga Lagny Davout, qu'on porte depuis de longues années. On connaît par cœur cette association qui a été constituée par des mamans dans une cité assez difficile. On est allé les voir à de nombreuses reprises. On a travaillé avec elles sur le projet. Elles ont été accompagnées par une autre association pour les aider à mettre en forme et en œuvre leur projet. On les a aidées à se déplacer de local parce que le local dans lequel elles étaient a été récupéré pour faire une loge de gardien, etc. C'est vraiment, on est très loin de la chambre d'enregistrement. Dans ce conseil, il y a de nombreuses personnes qui sont intervenues, qui ont passé du temps sur le terrain, qui sont allées rencontrer les habitants, etc. Et cette association, pour porter un projet, c'est comme pour STRATAJ'M, ce sont des associations de terrain qui s'adaptent à des réalités en permanence en mouvement et qui nous rendent des services signalés d'abord parce qu'elles émergent souvent du terrain en question. Là, en l'occurrence, ce sont des habitants de la résidence de la Tour du Pin directement. M. GRANIER.

M. GRANIER

Non, je ne remercie pas ma collègue, Mme DASPET, de vouloir dire qu'on va voter contre le chauffage d'une association ou de relire les délibérations qui nous sont présentées. Je vous remercie et nous en prenons connaissance. Je suis simplement en train de vous expliquer qu'un, on sait faire la différence entre une subvention de fonctionnement et d'investissement, et que deux, ces deux délibérations qui concernent la même association et que cela reflète une modalité de gestion publique qui n'est pas la nôtre, tout simplement. Donc, quand on a 80 % de délibérations et notamment, mon collègue en a relevé encore deux autres tout à l'heure, qui concernent la même association sur de l'investissement et sur du fonctionnement, avouez qu'il y a peut-être de nouvelles modalités à trouver. La fin de vos propos était

à peu près intéressante puisqu'elle ouvrait la voie justement, et je vous en prie, à quelques solutions. On en est sans doute très loin. Merci.

Mme DASPET

Je suis ravie que la fin de mon intervention fût à peu près intéressante. Je vous en remercie. Je suis flattée. Pour le reste, je m'interroge juste sur une chose, c'est qu'à chaque fois que vous prenez pour exemple des subventions ou des délibérations qui passent dans ce conseil, ce sont toujours des subventions qui concernent la Politique de la Ville. Je commence à me demander pourquoi. Est-ce que vous avez un souci avec certains quartiers, certaines associations ? Ou est-ce que vraiment la qualité de mes réponses vous agréé tellement que vous insistez pour vous inscrire systématiquement sur ces délibérations-là ?

Mme CALANDRA

Bien. On ne va peut-être pas entamer un dialogue. Vous pouvez vous parler ensuite peut-être...

M. GRANIER

Je ne souhaiterais pas instaurer un dialogue, mais votre remarque est un tout petit peu sournoise. Non, je suis désolé. Si ! Vous suggérez que ; or, ce n'est pas le cas. Par contre, est-ce qu'à chaque fois que de multiples subventions sont attribuées, est-ce que ça ne vient pas dans la même direction ? C'est vous qui soulevez le problème : ça ne vient pas de la même direction. C'est vous qui soulevez le problème, ce n'est pas nous. Maintenant, on se fera fort de regarder aussi les autres subventions à chaque fois sur les exemples que nous avons devant nos yeux. Je ne veux pas instaurer le débat. Merci, Madame la Maire, d'avoir accepté de me redonner la parole.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, je vous consulte d'abord sur la DDCT 134.

Après consultation des membres, la délibération DDCT 134 est adoptée

Après consultation des membres, la délibération DDCT 164 est adoptée

2014 DVD 1121 : Subventions (20.000 euros) à quatre associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Mme Virginie DASPET, M. Renaud MARTIN rapporteurs.

M. PASCAL

Alors, en effet, je me suis inscrit, mais figurez-vous que ça n'a absolument rien à voir avec les propos qui viennent d'être tenus. Je ne souhaite plus prendre la parole sur ce projet de délibération puisque j'ai entre-temps éclairci le point qui me posait question. Mais ça n'a, je vous promets, aucun lien avec ce qui vient d'être dit. Et on parlera des subventions tout à l'heure qui n'ont rien à voir avec la Politique de la Ville. Et nous voterons pour. Merci.

Mme CALANDRA

D'accord. Donc, à ce moment-là, je pense que les rapporteurs peuvent s'abstenir de rapporter et nous allons donc voter cette subvention.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DDCT 186 : Charte relative au dispositif du budget participatif. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Mme PRIMET

Alors, nous sommes favorables à cette charte, mais on voulait faire quelques petites remarques, notamment sur la nécessité de la transparence de l'examen en recevabilité. Il nous semble que la

charte est floue. Qui en décide ? Est-ce l'administration seulement ? Aura-t-on accès à ces propositions pour discuter des choix concernant cette recevabilité ? Nous pensons aussi qu'il faut ajouter dans les collectifs pouvant faire des propositions en plus du conseil de quartier et des associations, le conseil de citoyenneté qui est en train de se mettre en place dans le cadre de la Politique de la Ville sur les quartiers les plus en difficulté. Par ailleurs, concernant l'accompagnement des habitants, en plus des trois actions déjà proposées : réunion, atelier, développement du parcours de formation et diversification des lieux de formation, nous pensons qu'on pourrait ajouter une aide à la formation et à la rédaction des projets proposée par un collectif d'habitant parce que pour eux, ça risque d'être difficile. Mais on votera donc cette charte.

Mme CALANDRA

D'accord, je vous remercie. Donc, la parole est à M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Les Parisiens souhaitent être mieux associés aux décisions qui les concernent. La place prise par les conseils de quartier comme interlocuteurs naturels et reconnus des mairies d'arrondissement dans le cadre de la progression des travaux d'investissement est une bonne chose. Il y a une volonté commune de la mairie centrale et des différentes mairies d'arrondissement d'accroître l'implication des conseils de quartier dans l'aménagement de la capitale. Pourtant, il nous semble nécessaire de rendre crédible la mise en place d'un budget participatif en faisant suivre le vote par une réalisation concrète et rapide des projets proposés afin que ces derniers ne restent pas lettre morte ou ne soient reportés d'une année sur l'autre. Nous souhaitons donc étendre au budget d'investissement des conseils de quartier le mécanisme d'incitation financière proposé aux mairies d'arrondissement pour les investissements localisés. Nous souhaitons aussi que la collectivité puisse s'engager dans une culture de résultat en mentionnant dans la charte que tout projet proposé au vote des habitants du 20^e devra pouvoir être réalisé dans l'année qui suit. Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues.

Mme CALANDRA

Bien. M. SOREL en remplacement de Mme SIMONNET.

M. SOREL

Merci, Madame la Maire. Quand on a entendu parler de budget participatif, ça nous a évidemment intéressés. Ça parlait un peu à notre culture politique. On a tout de suite pensé à Porto Alegre. Ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé cette année. Il est vrai que ce sera différent à partir de l'année prochaine. Nous, on est à la fois conscients que ce processus permettra en partie au moins de développer une démocratie citoyenne un peu plus active que le système actuel, c'est pour ça qu'on ne va pas voter contre. Mais par ailleurs, on porte un certain nombre de critiques à ce projet et c'est pour cela qu'on va s'abstenir. Donc, j'expliquerai un petit peu. Essentiellement, c'est qu'à partir de l'année prochaine effectivement, contrairement à ce qui s'est passé en 2014, les habitants pourront proposer des projets, les habitants et/ou les collectifs pourront proposer des projets et donc, évidemment, là, on est dans un processus qui est beaucoup plus intéressant que cette année. Maintenant, il y a un certain nombre de limites qui ont été pointées par Raphaëlle PRIMET, notamment, c'est qu'effectivement, les services de la Ville vont se charger d'arbitrer et que même s'il est précisé que ce processus sera transparent, il y a un certain flou. Et on sait bien qu'on peut retoquer des projets en trouvant des failles quand on veut bien les trouver. Donc, évidemment, ici, le diable est toujours dans les détails ; il y a une faiblesse parce que les habitants, du coup, sont un peu dessaisis d'une partie du processus. Toute proportion gardée, c'est comme si au lieu d'avoir une assemblée délibérative ici, on pouvait chacun dans notre coin envoyer des propositions et que finalement, l'Exécutif se chargeait de nous dire si nos propositions étaient valables ou pas, étaient retenues ou pas et après, on passerait au vote. Il y a un manque. Le manque principal dans ce projet, c'est l'absence justement de possibilité pour les habitants de confronter leur proposition (les habitants, les collectifs, les associations) dans des assemblées délibératives avec la présence des techniciens de la Ville, par exemple. Et ces assemblées délibératives pourraient effectivement donner lieu à un certain nombre de propositions qui seraient à ce moment-là proposées au vote de tous les habitants. Il me semble qu'une vraie

démocratie participative passerait par là. Il y a une deuxième limite. C'est que tel que le projet est proposé, il est dépolitisé d'une certaine manière. On est très loin encore une fois de Porto Alegre. Ici, c'est comme si on expliquait aux habitants que finalement, les discussions sur le budget reviennent à des choix entre des tipis ou des murs végétalisés et non pas à des choix entre, par exemple – je vais faire plaisir à mes amis de l'UMP – des autoroutes urbaines ou par exemple des couloirs à vélo ou encore des logements intermédiaires ou des PLAI ou des PLUS. Alors, évidemment, il ne s'agit pas de dire que ce processus doit concerner... Voilà, je ne discute pas du périmètre parce qu'encore une fois, le périmètre, 5 % du budget d'investissement, il me semble que c'est extrêmement limité. Mais il me semble en tout cas que politiquement, c'est assez problématique de voir que la Ville ne permet pas réellement aux citoyens de s'approprier les discussions budgétaires, évidemment, de pourquoi pas contester la politique de la ville. Parce qu'encore une fois, il n'y a de démocratie que quand il y a contestation et quand cette contestation peut librement s'exprimer. Ici, il me semble que les conditions ne sont pas réunies. Et donc, c'est pour cela que nous allons nous abstenir parce que nous regrettons notamment que par exemple, tous les Parisiens et les Parisiennes de la ville qui aujourd'hui s'opposent aux politiques d'austérité, qui sont contre le fait que la ville ne se soit pas engagée plus activement contre la baisse des dotations ne puissent pas justement exprimer leur mécontentement à travers un débat réellement démocratique. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci. Nous allons voter cette délibération, mais elle doit être encore améliorée, notamment au regard de l'expérience du 20^e arrondissement sur le budget participatif. Il faut savoir que là, c'est une version intermédiaire qu'on a et qu'au Conseil de Paris, elle sera modifiée notamment avec les amendements qui sont à venir. Donc, il y a déjà un important travail de concertation qui a été fait par Pauline VERON par rapport au budget participatif, que la phase de 2014 est une phase expérimentale puisqu'il n'était pas possible de mettre en œuvre, comme ça existe déjà dans le 20^e, la phase de concertation et de dialogue, juste avant la présentation de Mme VERON, mais dans les autres arrondissements, ce n'était pas possible. Donc ça, c'est la deuxième phase et c'est ce que Mme VERON veut mettre en place d'ici 2015. Alors, sur quoi doit être améliorée cette charte ? Pour nous, il est évident que la phase de concertation avant le vote est une phase très importante. Cette phase de co-construction citoyenne délibérative sur le choix des investissements est indispensable et pour le moment, elle n'est pas assez bien présentée dans cette charte. Notamment, il doit y avoir une confrontation saine entre projets avec l'aide des services de la Ville parce que le problème par internet de faire des propositions, ça n'a pas beaucoup d'intérêt s'il n'y a pas une confrontation pour savoir qu'est-ce qui est prioritaire, et pour ça, il faut qu'il y ait un débat et c'est ce qui est quand même prévu en partie dans cette charte, mais qui n'est pas suffisamment explicité. Donc, là-dessus, on veut avoir des éléments de précision parce que la démocratie participative, ce n'est pas la démocratie représentative, donc, il faut qu'il y ait du débat, il faut qu'il y ait de la participation. Et la participation, ce n'est pas par le vote, c'est vraiment par le débat. L'autre élément important, c'est notamment au regard de l'expérience du vote de 2014, c'est la sécurisation du vote. Et l'autre élément important aussi, alors par contre, là, c'est notre expérience qui a été mise en place, c'est le débat qui a lieu sur le PLU, c'est la protection des données personnelles puisque sur le PLU, si vous vous en êtes rendu compte, quand vous participez au débat sur le PLU, que vous donnez des indications, vous signez un petit papier de manière informatique qui indique qu'une partie de vos données sont transmises aux États-Unis puisqu'on passe par une application de Google Analytic ce qui, de fait, envoie les données aux États-Unis. C'est marqué expressément dans le document que vous signez ou que vous ne vous en êtes pas rendu compte. Troisième élément important, c'est la question de mettre en place un observatoire du budget participatif puisqu'on a une phase de tâtonnement. Comme on l'a vu sur la phase de vote sur le premier budget participatif, il faut s'améliorer chaque année et c'est pour ça qu'il est important d'avoir un observatoire, comme ça existait dans le 20^e arrondissement lors du 95-2001 où on avait un observatoire de la démocratie locale et pas uniquement du budget participatif parce qu'il est important de prendre les bonnes pratiques, de s'adapter aussi à chaque arrondissement parce que chaque arrondissement a ses spécificités sociologiques qui font que la règle ne peut pas s'appliquer de manière identique dans tous les arrondissements parce qu'on n'a pas les mêmes pratiques, on n'a pas les mêmes types de population, on n'a pas les mêmes types d'accompagnement. Si on veut avoir un vrai budget participatif et si on fait référence encore à Porto

Alegre, si Porto Alegre peut être une référence pour nos quartiers populaires, je pense que dans le 6^e arrondissement, ça n'a pas de sens de faire des démarches types Porto Alegre. Porto Alegre, ce qui était très intéressant, c'est qu'on permettait à des gens qui n'étaient pas forcément scolarisés, on leur donner des moyens techniques de pouvoir faire des choix d'investissement. Et donc ça, ce sont des éléments qu'il faut donner et tout le monde n'a pas le même accès à l'information. Donc là, il y a un travail pédagogique à faire et ça, ça s'adapte selon les arrondissements. Donc, nous allons voter cette délibération. Et d'ici le Conseil de Paris, il y aura des amendements qui seront proposés.

M. BAUDRIER

Oui. Sans faire l'ancien combattant, je voudrais juste rappeler que l'expérience qui a été engagée depuis 2001 sur le budget participatif se construit toujours phase après phase et évolue. Bien sûr, je suis extrêmement favorable à cette démarche délibérative puisque c'est ce que j'ai essayé de construire et ce qu'a prolongé Florence de MASSOL durant la dernière mandature. L'objectif étant toujours d'arriver au maximum d'opérations. Et nous avons pu prouver dans le 20^e que nous pouvions réunir des centaines de personnes et de travailler de façon délibérative à prioriser des investissements sans avoir de critères objectifs et de confrontations et de les valider en allant au fond des choses. Bien sûr, en tant qu'élus communistes, nous sommes complètement favorables à cette démarche. Et je tiens, en réponse peut-être aux interrogations de Laurent SOREL, dire que la réalité objective de construction du budget de la Ville, est qu'il faut avoir au moins un an pour pouvoir construire une démocratie délibérative concrète. Donc, dans le temps qui était donné pour le budget 2015, ce qui a été fait par la Ville est clairement ce qui était possible de réaliser. Donc, je n'en aurai aucune critique à apporter et je crois que c'était d'ailleurs une démarche réussie par la participation. Bien sûr, pour 2015, nous pouvons construire plus, construire un débat délibératif sur les investissements qui, de notre point de vue, a vocation à s'élargir à l'ensemble du budget de la ville qui doit être débattu. Donc, ce qui est proposé dans la charte à ce stade et ce qui doit bien sûr être enrichi, je partage l'avis de Jérôme GLEIZES, pour nous, n'est de toute façon qu'une étape. Et les 5 % du budget d'investissement proposé sont une étape à dépasser. Et le plus loin la délibération pourra être engagée, mieux ce sera. Je voudrais évoquer également le vœu qui a été voté dans un précédent Conseil de Paris sur les assises de la finance locale sur proposition des élus du groupe Communiste Front de Gauche. Il y avait bien là une démarche convergente avec celle du budget participatif pour créer des conditions que nous ayons un débat sur la fiscalité locale. Je vous avais donné un exemple de débat qui s'était engagé. Alors, c'était plutôt au sein du conseil d'administration du STIF avec la Région sur des financements des transports collectifs. Mais nous avons eu le débat, alors, public, mais nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur la taxe de séjour, récemment d'ailleurs sur des résidences secondaires. On a bien vu qu'il y a tout un champ sur la fiscalité avec des impacts budgétaires très importants pour la Ville de Paris, une fiscalité intelligente qui mobilise en particulier pour le logement pour permettre de mobiliser le parc vacant ou alors la fiscalité écologique. On a vu pour le financement des transports collectifs, mais on pourrait aussi penser à des fiscalités écologiques vertueuses pour ce qui est de la rénovation thermique des bâtiments, pour le transport de marchandises en ville, une nouvelle écotaxe pourquoi pas locale. Je crois que là où nous avons beaucoup à travailler, c'est aussi ce champ au-delà du budget d'investissement que nous devons investir et qui participera d'une démarche de budget participatif de notre point de vue.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Écoutez, par rapport aux multiples interventions, je souhaitais dire ceci : d'abord pour ce qui est de cette démocratie participative, on franchit une nouvelle étape à Paris et on va apprendre en marchant. On apprendra de nos erreurs, on va expérimenter, il y aura des tâtonnements. Dans le 20^e arrondissement, je dirais que nous faisons partie des arrondissements les plus expérimentés, voire immodestement le plus expérimenté puisque nous, on a commencé dès 1995 avec les premiers conseils de quartier. Puisque je parle des conseils de quartier, ils joueront un rôle essentiel dans cette nouvelle étape. Et ce qui est important, c'est de construire avec les citoyens une expertise citoyenne, c'est-à-dire de travailler des outils de diffusion des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être, de la compréhension des mécanismes pour que les projets choisis correspondent le mieux à ce que veut la population, mais aussi qu'ils aient le plus de chance de se réaliser. Je ne suis pas sûre qu'il soit très raisonnable dans un premier temps de dire : « Tout projet choisi doit être réalisé dans l'année » puisqu'il y aura des projets de nature extrêmement différente et que je rappelle qu'il y a des contraintes légales et juridiques sur des projets. Quand par exemple vous devez faire, je ne sais pas moi, une expertise des sols pour pollution, écoutez, ça prend le temps que ça prend, etc. Donc,

c'est compliqué de dire qu'en un an, ça doit sortir. Nous, l'expérience que nous avons dans le 20^e avec effectivement ce que Jacques BAUDRIER a contribué à mettre en œuvre, il y a plusieurs années, à savoir la démocratie participative sur, par exemple, les budgets de l'espace public, la voirie, les déplacements, tout ça, on y a travaillé avec les habitants dans le cadre des conseils de quartier et de leur commission ad hoc. Et petit à petit, on a vu émerger une génération de citoyens plus consciente, plus exigeante. Et nous travaillons par exemple avec le conseil d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Paris dans le cadre de la concertation sur le PLU à justement faire émerger la parole des citoyens. Je crois que nous sommes le seul arrondissement à faire plus d'une réunion sur ce sujet. On en a quatre ou cinq. Voilà, comment ? Il y a le 12^e aussi, très bien. Donc, nous faisons école. C'est parfait. Donc, sur les questions d'espace public, on continuera évidemment avec l'outil des marches exploratoires. Simplement, on inscrira dans le cadre de ces budgets participatifs – je rappelle qu'il y aura les budgets participatifs pour des projets d'échelle parisienne et il y aura les budgets participatifs locaux. Alors, nous, on continuera comme on l'a fait à susciter la mobilisation des citoyens et ensuite à mettre en œuvre leur demande puisqu'actuellement, on est à une vitesse de croisière d'à peu près 2 millions d'euros par an de réalisation issue de différentes propositions des conseils de quartier. Je rappelle les réalisations, ça peut être aussi des projets d'animation de la vie locale ; ce n'est pas forcément du dur, de l'investissement, du construit. Ça peut être aussi des activités, faire émerger des nouveaux dispositifs, etc. Ce que je voulais dire, c'est que toutes les remarques que vous avez faites, on les regardera aussi à l'aulne, je vous dis, des expérimentations et puis on ajustera au fur et à mesure. Ce que vous avez dit, M. SOREL, là, je ne suis pas d'accord avec vous. La démocratie participative n'est pas substitutive de la démocratie électorale. Si vous demandez des AG citoyennes sur l'ensemble des budgets de la ville, à ce moment-là, pourquoi est-ce qu'il y a des élus ? Nous, nous avons été élus sur un programme. On a été élus pour mettre en œuvre et appliquer des décisions. Et je rappelle que nous avons mis en œuvre aussi les conseils de quartier pour, entre deux élections, vérifier, compléter améliorer ce que nous faisons. Mais néanmoins, il y a la démocratie électorale et je ne crois pas qu'on ait décidé dans ce pays de l'abolir. Ou alors, il faudra me prévenir. Et pour ce qui est de la démocratie participative, elle doit donc être un complément, elle doit être un supplément qualitatif et elle doit amener à la transformation du rapport entre les élus et les citoyens profondément, c'est-à-dire, que les élus changent leur regard sur les citoyens qui les ont élus, mais que les citoyens changent aussi de regard sur les élus. L'attitude qui consiste très souvent à dire : « Mais pourquoi vous n'avez pas fait ça ? Pourquoi vous n'avez pas pensé ? ». Il y a des gens parfois qui nous disent : « Mais enfin, il suffit de faire ça, c'est facile ». Non, justement, le fait de les associer à l'élaboration des décisions, à la construction des projets, à leur mise en œuvre, ils découvrent au fur et à mesure que ce n'est pas si facile, qu'il y a des contraintes juridiques, des normes, des difficultés, des reports de décisions qui ne sont pas de notre fait, etc., et qu'il y a aussi d'autres institutions que la Ville de Paris, par exemple, qu'il y a des décisions qui relèvent de la Région Île-de-France, de la Préfecture de Police, de la Préfecture de Paris, de la RATP, etc., du STIF, bref. Donc, je vous remercie pour la qualité de vos interventions.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

**2014 DFPE 1335 : Subvention (50.833 euros) et convention avec l'association Enfance pour Tous (Lyon - 69) pour la crèche collective Les Petits Réglisses (20^e).
Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.**

Mme DUCHAUCHOI

Alors, je ne vais revenir sur ce que je disais tout à l'heure, effectivement, sur l'ensemble des places en crèche qui ont été construites sur l'arrondissement. Alors là, ce sont des subventions, je ne reviendrais pas sur toutes les délibérations concernant les subventions pour l'accueil collectif de jeunes, mais ce sont des associations. On ne pourrait pas, s'il n'y avait pas ces associations, répondre à toutes les demandes des habitants de l'arrondissement, sachant qu'on est toujours dans une pénurie de places en crèche, même si on a amélioré la demande avec toujours des difficultés sur le sud de Paris. Je voulais juste intervenir sur cette subvention qui est un petit peu particulière puisque c'est une subvention à une association Les Petits Réglisses. C'est une subvention qui court du 1^{er} janvier au 31 août 2014. À partir de la rentrée, cette association ne sera plus financée. J'en suis ravie parce que cette association effectivement a fait le choix de retourner dans le secteur privé et donc, derrière cette structure, nous avons People and Baby. Cette subvention est demandée puisque du coup, à partir du moment où elle a fait le choix de revenir au privé, elle accueillait encore des enfants de notre arrondissement puisque ce sont 17 berceaux. L'objet est de ne pas mettre les

familles en difficulté du jour au lendemain. Il a été négocié avec eux le fait que la subvention courrait jusqu'en août. Une négociation est en cours pour qu'il continue d'accueillir les enfants jusqu'à décembre pour pas que les familles se retrouvent en difficulté. Mais à partir du mois d'août, la subvention s'est arrêtée. Ils accueilleront les enfants jusqu'en décembre pour terminer les contrats avec les familles actuelles. Et ce sera fini ensuite avec cette association. Pour revenir sur l'ensemble du dispositif, l'équipe, la municipalité et moi-même, je veille toujours à ce que les associations respectent ce qui est dans le contrat et les conventions signées avec la Ville. Donc, les associations qui figurent dans les autres délibérations, ce sont des associations qui sont engagées, qui sont aux commissions d'attribution, qui participent pleinement à ce que nous défendons et à ce que nous mettons en œuvre. Ce sont des structures que l'on rencontre régulièrement. Donc, n'ayez pas de doute sur les autres délibérations. C'est pour ça que je voulais spécifiquement intervenir sur celle-ci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

**2014 DJS 130 : Subventions (7.600 euros) à 5 associations sportives locales (20^e).
M. Epency EPARA EPARA rapporteur.**

M. PASCAL

Alors, vous voyez, Mme DASPET, ça ne concerne pas la Politique de la Ville, ça concerne les sports. Oui, en fait, je vais peut-être paraître un peu monomanaïque, mais j'interviens une nouvelle fois sur ce sujet – j'ai déjà eu l'occasion lors des deux ou trois précédents conseils d'intervenir sur la question – sur cette curiosité, en fait, qui fait qu'on augmente encore une fois les subventions pour certaines associations, non pas pour qu'elles se développent, mais tout simplement pour compenser la hausse des tarifs. Alors, on avait déjà eu des échanges assez nourris sur le sujet. M. BARGETON avait partiellement commencé à me répondre. Alors, il n'est pas là aujourd'hui, mais je vais quand même poser la question. Il avait évoqué des chiffres et notamment les résultats d'une étude. Alors, je ne sais pas si c'était l'Inspection de la Ville de Paris qui avait fait une étude ou si c'était vraiment les services de la direction des finances. Donc, je voulais savoir si ces chiffres pouvaient nous être communiqués et si les résultats de l'évaluation qui avait été faite du bienfondé pour les finances publiques de l'augmentation de l'allocation des créneaux sportifs, si ce bienfondé était avéré ou pas. Merci. Excusez-moi, je précise que naturellement, nous votons pour ce projet de délibération. Merci.

M. EPARA

Oui. Merci, Madame la Maire. Évidemment, il s'agit donc de subventions de fonctionnement pour cinq associations qui permet à des scolaires, des collèges et lycées du 20^e arrondissement, de développer la pratique sportive au quotidien. Ces subventions permettent aussi de pratiquer le sport de haut niveau, si on peut l'appeler comme ça, en participant aux compétitions au niveau national, au niveau de district et au niveau académique. Ces subventions permettent justement aussi à ces associations de continuer à faciliter la pratique sportive à des jeunes filles parce que lorsqu'on regarde le nombre de licenciés, il y a plus de filles qui pratiquent le sport dans toutes ces associations et le sport de haut niveau. Les finances de ces associations sont saines, c'est pourquoi nous soutenons ces associations dans leur développement.

Mme CALANDRA

Je vous remercie et pour ce qui est des chiffres que vous avez demandés, je rappellerai à M. BARGETON qu'il doit nous les fournir, mais je rappelle aussi que nous avons fait le constat à l'époque qu'il y avait beaucoup d'associations qui louaient pour des sommes dérisoires de très grands équipements sportifs qui coûtent très cher à chauffer, à entretenir, etc., alors que c'étaient des associations relativement aisées. D'autres en revanche doivent être aidées puisqu'elles sont beaucoup plus défavorisées et souvent, elles prennent par ailleurs beaucoup plus de jeunes ou de personnes dans le cadre de leurs activités. Donc, il y avait des disparités de situation tout à fait anormales, mais il y a aussi le fait que nous devons entretenir, nous devons chauffer, nous devons payer les fluides et le personnel, et nous devons aussi développer des équipements sportifs de plus

en plus demandés. Là, on a beaucoup de conflits de demandes et de conflits d'usage sur nos équipements sportifs puisque Paris est une ville notoirement sous dotée étant donné le prix du foncier et la difficulté à trouver des parcelles libres pour faire des équipements sportifs, sachant que la moindre parcelle qui se libère voit de nombreux projets se concurrencer. Ils peuvent être des équipements sportifs, culturels, jeunesse, il y a toujours des besoins.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DJS 321 : Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA. M. Epany EPARA EPARA rapporteur.

Mme LAURENT

Donc, c'est dommage, je comptais retirer ma demande d'intervention compte tenu de l'heure tardive, mais vu que les autres interviennent, je vais y aller. Je vais essayer d'être rapide. Non, nous avons un avis favorable et nous voterons cette délibération. Nous tenions à noter la mesure de redistribution d'une partie des bénéfices générés par l'évènement aux collectivités organisatrices qui est prévue dans la contractualisation. Ces fonds doivent effectivement servir à financer des investissements pour des équipements sportifs de proximité. Cette redistribution des bénéfices des évènements sportifs au pays organisateur avait été mise en place par Marie-George BUFFET pour la Coupe du Monde 98, alors qu'elle était ministre de la Jeunesse et des Sports. Et nous pensons que c'est une mesure intéressante. Il faudra qu'elle serve également à aller vers des projets d'investissement métropolitains. L'esprit de cette mesure est de favoriser le sport dans son ensemble pour le pays organisateur et pas seulement dans des villes-hôtes des matchs. Donc, dans cette logique, ces fonds redistribués pourraient servir en partie à financer des projets aux portes de Paris comme les villes avoisinantes. La Ville de Paris doit faciliter l'appropriation de cet évènement par les citoyens et les associations sportives. En effet, cet évènement doit être une fête populaire pour tous. Et donc, nous souhaitons qu'au-delà de la fan zone organisée autour d'un grand écran sur le Champ-de-Mars que la Mairie de Paris travaille à la favorisation de l'initiative locale autour du sport, afin que l'ensemble de la population puisse effectivement s'approprier cet évènement. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

C'est Mme RIVIER qui intervient à ma place.

Mme CALANDRA

Pardon ? Excusez-moi.

M. GLEIZES

C'est Mme RIVIER qui intervient à ma place.

Mme CALANDRA

Pardon, Mme RIVIER. Excusez-moi, Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Oui, bonsoir. Alors, le Championnat d'Europe de football est un des évènements sportifs les plus populaires et nous nous réjouissons donc qu'il ait lieu à Paris. Mais cet évènement est ici mis à mal par les dérives du sport-business. Je vais vous expliquer pourquoi nous allons nous abstenir collectivement dans tous les arrondissements. D'abord, nous assistons à une privatisation des bénéfices. Un accord a été négocié avec l'État. La Mairie de Paris n'est pas en cause, mais enfin, tout de même, 900 millions de recette sont attendus. Ces 900 millions sont défiscalisés, c'est donc un paradis fiscal qui a été créé à l'occasion de cet évènement. Et ces 900 millions de recette seront

totalément exonérés d'impôts. Pour la Ville, le coût est estimé à 4,95 millions pour un budget de 13,4 millions. Donc, pour rebondir sur ce que disait Charlotte LAURENT, oui, il y a un mécanisme de distribution, mais à notre sens, il est tout à fait insuffisant aux vues des économies d'impôts faites sur le dos des contribuables. Par ailleurs, à la lecture de la charte commerciale et promotionnelle de l'évènement, nous sommes assez inquiets du risque que la publicité envahisse l'espace public et que le règlement parisien de publicité soit mis à mal puisque de nombreuses dérogations y sont envisagées. Pour terminer, nous craignons que la création d'une fan zone soit une vaste opération de green-washing à travers le certificat n° 2121. Nous sommes donc loin d'une compensation carbone comme cela se fait dans d'autres évènements internationaux. Donc, dans l'attente du devenir des vœux que nous allons déposer au Conseil de Paris, nous avons décidé collectivement de nous abstenir dans tous les arrondissements.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui. Ce n'est hélas pas nouveau, cette histoire de cadeaux fiscaux. Ça a déjà été ainsi que ça a pu avoir lieu auparavant. Et c'est extrêmement grave parce qu'on voit bien toute la perversion de ce type de manifestation. On devrait être face à une manifestation sportive et citoyenne. On devrait être à un grand moment de rencontre. Et honnêtement, ce type de moment de rencontre, il peut se passer des choses extrêmement fortes entre les citoyens qui le partagent à travers la passion du football. Je pense d'ailleurs qu'on aurait vraiment à gagner à retravailler le supporterisme avec les associations d'éducation populaire, plutôt que de se dire : « Les conséquences du supporterisme sont fatalement d'aller vers des expressions racistes ou d'extrême droite. » On aurait intérêt à retravailler à la base avec les structures d'éducation populaire pour construire autre chose d'émancipateur. Or, avec ce type de manifestation, de toute façon, on est dans une grande fête ultra capitaliste avec une imposition comme condition sine qua non : que l'union des associations européennes de football ne paye aucun impôt dans l'Hexagone, ça veut dire exonération des impôts direct et assimilé sur les sociétés et taxes sur les salaires. C'est vraiment une défiscalisation qui est la condition première. On sait pertinemment après la grande messe consumériste que ça va être avec le sponsoring, cette fois-ci, extrêmement fort. Et je pense, hélas, que l'espoir que ça puisse servir après en redistribution de bénéfices pour les équipements de proximité, c'est se cacher derrière un tout petit doigt parce qu'on sait que ce n'est pas comme ça que ça se passe, que ce type d'évènement se passe. Et on sait que les dépenses et les recettes ne sont pas organisées de cette façon-là. Donc, pour le groupe Front de Gauche Place au Peuple, également nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme CALANDRA

Alors, M. GRANIER et puis M. HOCQUARD.

M. GRANIER

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Moi, je n'ai pas les mêmes mots que Mme SIMONNET. Simplement, je m'étonne de l'ensemble des tours de passe-passe qui est effectué entre « on ne paie pas la taxe sur la billetterie et les spectacles », « la Mairie de Paris est obligée de payer un loyer d'un stade qui est sur sa commune, en l'occurrence, le Parc des Princes ». Je me suis un peu intéressé au cahier des charges de l'UEFA. Ils demandent à la Mairie de Paris de payer des choses qui sont complètement surréalistes. À titre d'exemple et très rapidement, il faut surélever les plateaux pour poser des caméras, pour faire des décrochages dans d'autres pays parce qu'il n'est pas assez haut. Voilà le type d'élément qu'on a dans le cahier des charges de l'UEFA. Dernier coup, et là, je pense que je vais asséner quelque chose de très dur : on est obligé de délocaliser la finale du Top 14 de Championnat de Rugby à Barcelone puisque tous les stades sont mobilisés pour l'UEFA, sans savoir si on va vraiment les utiliser. Donc, les supporters de rugby seront obligés d'aller à Barcelone pour la finale du Top 14. Moi, je pense que c'est surtout l'élément le plus important pour, à titre individuel sans doute, ne pas prendre part au vote. Je me désolidarise de mes collègues du groupe UMP. Désolé.

Mme CALANDRA

Alors, M. EPARA. M. HOCQUARD, excusez-moi.

M. HOCQUARD

En fait, ce n'est pas la Ville de Paris qui organise le Championnat d'Europe de football, c'est la France. Et dans ce cadre-là, il va y avoir des matchs qui vont avoir lieu à Paris et en région parisienne sur les stades qui sont dans l'agglomération parisienne. Je précise ça parce qu'il y a un certain nombre de choses qui sont dites et de griefs qui sont reprochés quant à l'organisation de ce Championnat d'Europe de football, concernant la manière dont l'État organise ça qui ne correspondent pas à la question qui est posée là, qui est, de ce point de vue-là : comment est-ce que la Ville de Paris se dispose par rapport à cette question et qu'est-ce qu'elle organise là-dessus ? Je fais aussi cette précision parce que quand on met les chiffres les uns à côté des autres, par exemple, la question de la défiscalisation et de l'autre côté ce que la Ville de Paris va faire, et effectivement, 4,5 millions, je crois que c'est le chiffre qui a été cité, vont être les actions que va faire et ce que ça va coûter à la Ville sur la question des modalités de l'organisation de ce championnat, il y a tout une partie là-dedans, dans le volet d'actions, qui ne concerne pas simplement l'accueil de ce championnat, mais aussi tout un certain nombre d'actions qui vont être faites avec eux, les associations, qui vont être faites avec des clubs, mais je laisserai M. EPARA développer l'ensemble de ces choses-là. Donc, moi je voulais juste rappeler que ce n'était pas la Ville qui organisait ça, que dans ce cadre-là, justement la Ville mettait en place un certain nombre de dispositifs sur ces questions-là et un certain nombre de dispositifs aussi, et c'est important, visant à ce que ce championnat et les différents matchs qui vont avoir lieu créent une dynamique et se passent bien. Il y a aussi des questions quand même d'accueil des supporters, des questions de sécurité liées à ça. Je rappelle quand même que la dernière fois qu'il y a eu un grand déferlement de supporters au Trocadéro, il y a deux ans, les choses ne se sont pas exactement passées tel qu'on aurait pu les concevoir du point de vue de la sécurité. Donc, de ce point de vue-là, il y a aussi des choses à faire par rapport à ça qui permettent à un moment donné que ça soit justement un événement, justement un événement sportif qui crée une dynamique qui soit une dynamique positive et redistributrice pour tous de ce point de vue-là. Et c'est de ce point de vue-là, les choses qui sont prévues par rapport à ça qui coûtent effectivement du point de vue de la Ville un certain nombre de choses qui doivent permettre à ce que l'organisation du Championnat d'Europe de football en France, dans ce qui est organisé au niveau de la Ville de Paris et de l'agglomération parisienne parce qu'évidemment, il y a des matchs qui vont avoir lieu au Stade de France, trouve toute sa place pour l'ensemble des Parisiens.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui. Pour les écologistes, il n'y a aucune confusion sur la part des responsabilités. L'accord entre la France et l'UEFA s'est fait sous le Gouvernement de M. FILLON. Et donc, une partie de la défiscalisation est de la responsabilité d'un gouvernement de droite. Donc, là-dessus, il n'y a pas de confusion. Par contre, la Ville de Paris fait une proposition de création d'une fan zone qui n'était pas une obligation sur le cahier des charges de départ. Et sur cette fan zone, il y a possibilité à la dérogation publicitaire et qu'il est prévu aussi d'arriver à 8 millions de recette et qu'il serait normal, vu les recettes engendrées par cet événement, vu l'argent que va récupérer aussi la Fédération Française de Football parce que pour revenir sur le montage financier, ce montage financier qui est assez kafkaïen, on a créé une société ad hoc privée où l'UEFA est actionnaire avec la Fédération Française de Football qui va récupérer une partie des bénéfices. Donc, il serait quand même normal que cet événement soit à 100 % financé par la Fédération Française de Foot, par d'autres prestataires, par les publicitaires et que la Ville de Paris ne soit pas perdante sur cet événement-là. Donc, il n'y a aucune confusion sur la part de responsabilité puisque des recettes vont être prévues. On pourrait arriver à 100 % de recettes prévues pour pas qu'il y ait de coût pour la Ville dans une période où la Ville a besoin d'argent. Merci.

Mme CALANDRA

Bien. Je vais donner la parole à M. EPARA. Je rappelle que nous avons neuf vœux à examiner. Donc, je demande aux orateurs suivants la plus grande sobriété. M. EPARA.

M. EPARA

Oui, très rapidement, Madame la Maire. Les arguments apportés par M. HOCQUARD permettent de reprendre un certain nombre d'interrogations, mais je rajouterai quelque chose par rapport au 20^e arrondissement, juste pour vous dire que l'ensemble d'animations qui seront faites pendant cet Euro qui sera évidemment la fête du football permette un certain nombre de créations d'emplois à partir de l'attractivité et le tourisme qui va augmenter. Deuxièmement, les enfants des quartiers concernés vont participer à ces animations là et ils vont leur permettre quand même de faire une sorte d'inclusion dans le football. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bravo. Ça, c'est sobre. Donc, je vous remercie tous et toutes pour la qualité de ces échanges.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DJS 326 : Gestion et animation des antennes jeunes de la Ville de Paris - marché de services (art.30) - Principe et modalités de passation. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

- **V20.2014.315 : Vœu relatif aux Antennes Jeunes du 20^e arrondissement, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe Front de Gauche – « Place au Peuple ! ».**
- **V20.2014.316 : Vœu à l'initiative de Frédérique Calandra et de l'Exécutif du 20^e, relatif au marché de service des Antennes Jeunes.**

M. SOREL

Merci, Madame la Maire. D'abord, j'aimerais quand même faire une petite critique sur la manière dont les fermetures de certaines antennes jeunes à Paris ont été annoncées. Il me semble que tout à l'heure dans le débat sur le budget participatif, on parlait de transparence. On peut dire que sur ce coup, la Ville n'a pas été transparente avec les salariés, ni avec les usagers d'ailleurs. Je pense que c'est un problème parce que ça concerne justement la vie des salariés et des usagers de quartiers populaires. Sur le fond, il y a dans le 20^e arrondissement l'éventualité que l'antenne jeune Davout soit fermée. C'est évidemment pour nous très problématique parce que les antennes jeunes sont un outil indispensable comme lieu de proximité permettant d'établir des relations de confiance avec les jeunes qui subissent dans ces quartiers, les quartiers Politique de la Ville, quartiers maintenus dans la future géographie prioritaire, des difficultés à s'insérer socialement et professionnellement. Et ces antennes jeunes constituent souvent la première porte d'entrée dans un réseau jeunesse d'acteurs multiples. Donc, elles tiennent un rôle stratégique et elles jouent un rôle de proximité. Ce n'est pas rien, ce rôle de proximité, et c'est un rôle qui serait remis en question évidemment, qui serait mis en péril si cette antenne jeune était fermée et si, parce qu'il est discuté aussi de l'éventualité, de la possibilité de la fusion des antennes jeunes Python et Davout dans un espace jeune plus grand, cette éventualité s'avérerait possible. On peut considérer qu'on n'est pas contre en soi en l'intégration des missions d'une antenne jeune dans un espace jeune, mais la suppression des antennes jeunes via le regroupement de plusieurs antennes, ce qui est déjà le cas depuis quelques années à Paris, mettra en péril le travail de proximité. Donc, dans ces conditions-là, on pense que les arguments qui sont donnés qui expliquent qu'il y aurait une plus grande efficacité du travail dans des antennes jeunes plus grandes mêlant des activités d'animation et des activités d'information jeunesse et d'accompagnement individuel et collectif dans des projets, il me semble que cet argument est tout à fait discutable parce que cela justement remet en cause le travail de proximité d'une part et deuxièmement, cela rajoute à l'illisibilité de la politique jeunesse de la ville. Donc ça, ce sont les raisons multiples pour lesquelles on est inquiet et on présente ce vœu. On fait un certain nombre de propositions qui recourent en partie celles contenues dans d'autres vœux : d'abord que les antennes jeunes Python et Davout restent inscrites dans la délibération relative au prochain marché de prestation de services de la gestion des

antennes jeunes parisiennes, mais on insiste par ailleurs, et ça, c'est ce qui fait la spécificité de notre vœu, que la Ville de Paris donne les moyens aux antennes jeunes de mieux faire connaître auprès des jeunes leur mission et l'articulation avec les réseaux sociaux et structures en développant une campagne d'information lisible et en leur donnant les moyens de renforcer leurs actions hors les murs. Parce qu'il ne suffit pas de constater justement les difficultés que peuvent avoir certaines antennes jeunes à fonctionner, il faut leur donner les moyens réellement de le faire. Et il y a une autre question qui nous semble importante, c'est que la Ville de Paris étudie l'hypothèse de la municipalisation des antennes jeunes afin de contribuer à doter enfin Paris d'un vrai service public municipal d'information jeunesse comme dans certaines villes. C'est, il me semble, une manière de pérenniser les activités des antennes jeunes qui sont souvent remises en question à chaque appel d'offres tous les trois ans, l'instabilité n'étant pas la meilleure manière de mettre en place un travail pérenne en direction de la jeunesse à un moment où justement, elle est de plus en plus touchée par la pauvreté, la précarité et le chômage. Merci.

Mme CALANDRA

Alors, Mme LAURENT.

Mme LAURENT

Je remercie vivement le groupe Front de Gauche de se saisir de ce sujet dont je parle depuis le Conseil d'arrondissement du 18 septembre au cours duquel nous avons d'ailleurs collectivement voté un vœu pour le maintien des missions des antennes jeunes. Je tiens d'ailleurs à rappeler que le sens de ce vœu que nous avons voté collectivement au Conseil d'arrondissement du 18 septembre avait pour objectif justement de dire qu'il n'était pas question que soient remises en cause les missions assurées par les antennes jeunes. Ce n'est pas le sens dans lequel veut aller Pauline VERON et dans lequel veut aller Anne HIDALGO, et ce n'est pas non plus le sens dans lequel nous souhaitons aller au sein de cette mairie. Donc, il n'est absolument pas question de remettre en question les missions des antennes jeunes, je tiens à le redire. Pour ce qui est de notre vœu, nous l'avons déposé puisqu'il était effectivement question de la fermeture de l'antenne jeune Davout dans le projet de délibération et que, cette fermeture n'étant plus à l'ordre du jour puisqu'il est prévu qu'un amendement à la délibération soit déposé en 7^e Commission, nous retirons donc notre vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui, oui, effectivement, soutient cette transformation en espace jeune. Car je ne crois pas qu'une transformation en espace jeune empêche de continuer les missions des antennes jeunes, puisqu'un espace jeune peut être labellisé pour l'information jeunesse et assurer ces missions-là. Il y a d'ailleurs de nombreux espaces jeunes dans Paris qui assurent déjà ces missions-là. Et évidemment, notre souhait est que, la fusion des deux antennes jeunes Davout et Python étant vouée à une transformation en espace jeune, puisse justement assurer ces missions. Et veuillez croire que nous nous en assurerons puisque nous ne souhaitons pas que ces missions soient perdues et effectivement, encore moins sur le quartier de la Porte de Montreuil. Donc, pour ce qui est de notre vœu, en accord avec Europe Écologie Les Verts, nous le retirons au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, j'ai M. PERIFAN, M. GLEIZES et Mme MAQUOI. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Vu l'heure tardive, je vais être rapide. Les vœux ont abordé le sujet sur le fond. Moi, c'était sur la forme. Lorsque je lis cette délibération, c'est étonnant, sur la première page et si on ne lisait que la première page, on se rend compte qu'effectivement, ces antennes jeunes, c'est formidable, une augmentation du nombre d'usagers, l'accompagnement des jeunes les plus fragiles, une capacité à adapter leur fonctionnement aux usages du public et boom ! En changeant de page, on se rend compte qu'effectivement, il y a un vrai problème, problème de non-recours, manque de lisibilité, certaines localisations. Et finalement, on arrive, alors que sur la première page, on a l'impression que vous aviez besoin d'encenser la ligue de l'enseignement pour son excellent travail et qu'on allait vraiment proroger ces antennes jeunes partout, sur la deuxième page, on se rend compte qu'en fait, on va les fermer. Mais je voudrais savoir, Madame la Maire, qu'en est-il en réalité ? Est-ce que ce n'est pas un enterrement de première classe qu'on est en train de préparer à la ligue de

l'enseignement sur ces sujets des antennes jeunes ? Est-ce que ces antennes jeunes sont utiles, ne sont pas utiles ? Est-ce que depuis des années, en fait, on se rend compte que c'est un échec aujourd'hui avec beaucoup d'argent qui était investi sur les antennes jeunes ? Je suis un peu sceptique sur ce sujet. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui, ça tombe bien que je parle après M. PERIFAN parce que ça serait intéressant qu'il s'intéresse à la réalité de ces antennes. Nous revenons de très loin sur cette délibération. Nous avons déjà déposé au Conseil de Paris précédant un vœu que nous avons retiré en attendant le débat sur la délibération pour être au niveau de l'arrondissement tout à fait unis pour défendre l'antenne jeune de Davout. Le 20^e arrondissement est doté de trois antennes jeunes, beaucoup plus que les autres arrondissements parce qu'il y a un besoin de ces antennes jeunes par rapport aux politiques à mettre en place. La force des antennes jeunes du 20^e arrondissement, c'est d'aller au-delà de leur mission et de faire un vrai travail en lien avec les jeunes concernés de ces quartiers. Et que donc, il était important de défendre la non-suppression ou la non-fermeture programmée de cette antenne jeune dans l'attente du renouvellement du marché d'appel d'offres. C'est pour ça que je voulais, dans la continuité de ce que disait Mme LAURENT, dire que nous revenons de loin, qu'il y a un travail collectif qui a été fait et remercier le travail collectif qui a été fait pour arriver à un arbitrage défavorable qui avait eu lieu cet été.

Mme CALANDRA

Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Alors, au nom du groupe Socialiste, je crois qu'on s'engage aujourd'hui dans un esprit de réforme, notamment sur la politique jeunesse, et qui est d'ailleurs inscrit dans la lettre de mission qu'Anne HIDALGO a confiée à Pauline VERON qui est à la fois d'avoir une lisibilité sur les équipements jeunesse à venir. Aujourd'hui, vous avez plusieurs types : vous avez des antennes jeunes, des espaces jeunes, des lieux d'accueil innovants, des centres d'animation. Il y a aussi de nombreux dispositifs comme les Paris Jeunes Vacances, les Paris Jeunes Talents, les Paris Jeunes Aventures qui sont des dispositifs universels, c'est-à-dire, accessibles à tous les Parisiens. Et l'idée est de rendre un peu plus lisible, ce qui facilitera la communication, y compris la communication sur les points positifs menés par les équipes. Donc, l'idée est d'aller sur deux, on va dire, labels : espace jeune et centre d'animation ; ce qui permet aux Parisiens et aux Parisiennes, notamment aux jeunes, de se repérer beaucoup mieux. Ensuite, là-dedans chacun va pouvoir aussi construire un projet de territoire. Bien sûr, les antennes jeunes ou les espaces jeunes ou les centres d'animation n'ont pas forcément le même projet. Quand ils interviennent par exemple dans le 20^e arrondissement, à Davout, à la Porte de Montreuil, ou quand ils interviennent dans d'autres arrondissements, par exemple, les arrondissements du centre de Paris ou de l'ouest de Paris. Et donc, derrière une lisibilité qui est parisienne, il y a aussi à prendre des situations particulières de territoire en fonction aussi du potentiel associatif autour. Donc, c'est un gros travail qui est déjà entamé sur les missions jeunesse, et de diagnostic et ensuite de contrat jeunesse de territoire. Donc, nous avons soutenu, bien sûr, le 20^e arrondissement, la priorité aux quartiers Politique de la Ville, aux quartiers prioritaires s'inscrivant là-dedans sur les priorités du futur contrat de ville, c'est-à-dire, l'insertion des jeunes et la priorité à la jeunesse. On se rend compte que dans les antennes jeunes, les demandes des jeunes, bien sûr qu'aujourd'hui, ils sont une demande d'accès au droit, ce que remplit une labellisation PIJ, un accompagnement dans l'insertion professionnelle ; ce que font par exemple des permanences de la mission locale au sein des équipements jeunesse. Et puis, il y a aussi une demande de pratique amateur, de pratique de loisirs, de pratique d'associations. Or, aujourd'hui, dans des antennes jeunes trop petites, ces pratiques ne peuvent pas se faire. Donc, il ne s'agit pas de fusionner pour moins, il s'agit aussi d'avoir des lieux où les jeunes vont pouvoir trouver dans un même lieu à la fois de l'accès au droit, à la fois de l'insertion professionnelle, un lieu pour aussi travailler parce que quand on est en quartier populaire dans des appartements très petits et qu'on est au lycée et qu'on partage sa

chambre avec de nombreux frères et sœurs parfois, il faut des lieux avec des horaires d'ouverture aussi qui s'adaptent. Et c'est l'idée des espaces jeunes, parce que les horaires d'ouverture ne sont pas les mêmes, pour pouvoir avancer et avoir une pratique de loisirs aussi. Je vous rappelle que dans les espaces jeunes, toutes les activités sont gratuites à destination des jeunes, ce qui n'est pas forcément le cas, par exemple, dans un centre d'animation qui s'adresse aussi à d'autres publics. Donc, nous nous inscrivons forcément dans cette politique-là. Ce qu'on a simplement demandé à l'Hôtel de Ville, c'est d'avoir le temps de mettre en place ceci sur aussi des expérimentations qu'on a faites comme par exemple dans l'ancienne mandature la transformation de l'antenne jeune Piat en un espace jeune qui s'appelle aujourd'hui Taos Amrouche, et qui a aussi étendu à la fois ses compétences et étendu en termes de locaux et gagné en personnel, où les jeunes en tout cas de ces quartiers-là ont été, je pense, gagnant en termes de service. Il nous faut du temps parce qu'aujourd'hui, dans ces quartiers-là, on ouvre aussi un nouveau centre d'animation et un nouvel espace jeune a ouvert Porte des Lilas. Ça transforme le réseau. Donc, il faut aussi continuer à mettre en dynamique et à mettre en réseau et continuer à mailler le territoire au plus proche de ce que veulent aussi les jeunes. Et pour ça, il nous faut bien les 16 mois de reconduction de ce marché pour pouvoir avancer. C'est pourquoi, bien sûr, le groupe Socialiste votera le vœu de l'Exécutif. Et comme on se place dans cette transformation-là, on ne votera pas le vœu présenté par Laurent SOREL.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Écoutez, moi j'ai été adjointe jeunesse de 2001 à 2008 et la situation n'était pas facile parce qu'avant 2001, il faut savoir que la politique jeunesse parisienne n'existait pas, voilà, qu'il y avait tout à reconstruire. Et les antennes jeunes, nous étions attachés à développer vraiment un service public d'information jeunesse qui puisse être un vrai premier portail, qui permette un travail d'information sur l'accès au droit, d'accompagnement des jeunes. Et c'était pour nous essentiel. Et c'était essentiel également de développer des espaces jeunes et des centres d'animation, sachant qu'il y avait des objectifs et des missions à ces équipements, différents, mais complémentaires. Ne nous racontons pas d'histoire. Le projet qui est aujourd'hui à l'œuvre n'est pas de créer du mieux. Il était prévu normalement d'à la fois développer les antennes jeunes et un maillage de ce réseau et de ce premier portail d'information jeunesse dans l'ensemble des quartiers sur l'ensemble de la capitale et de développer parallèlement les équipements espaces jeunes et les équipements centres d'animation qui ne répondent pas aux mêmes objectifs, et d'ailleurs pas toujours aux mêmes publics comme l'a rappelé Nathalie MAQUOI. On sait très bien que c'est pour des questions d'austérité ! C'est pour des questions d'austérité qu'on décide de tirer un trait progressivement sur les antennes jeunes et de faire croire que le développement de quelques espaces jeunes, finalement, vient en amélioration de l'ancien dispositif des antennes jeunes. Mais on sait pertinemment que ce n'est pas cela. Au lieu de rattraper tout le retard en développement d'équipement de jeunesse, l'Exécutif est en train de totalement en rabattre sur ses ambitions en direction de la jeunesse et on voit bien qu'il y a un parallèle d'ailleurs à faire entre la façon dont sont rognées ces ambitions en direction de la jeunesse au niveau de la Ville de Paris et ce qui est en train de se faire au niveau de ce Gouvernement. Allez donc ce qui se passe au niveau du CIDJ. Discutez avec les professionnels qui travaillent au CIDJ. Et comment est-ce qu'ils subissent année après année la réduction de leurs effectifs et on est en train de leur expliquer qu'ils doivent changer totalement leur mission et que finalement, l'information jeunesse, tout ça, c'est du dépassé et que maintenant, il faut faire de la polyvalence. Non, il y a aussi besoin d'un vrai travail avec des professionnels qui font un vrai travail sur la question de l'information et de l'accès au droit et qui le font en partenariat avec l'ensemble des autres acteurs jeunesse d'un territoire. Sauf qu'au lieu de prendre en considération que ces équipements antennes jeunes et que ces personnels ont besoin d'être soutenus, c'est-à-dire d'être étoffés en effectifs, et en accompagnement, et en information et d'ailleurs, c'est ce que Laurent SOREL a défendu tout à l'heure et que nous mettons dans notre vœu, ce service public devrait être un service public municipal. Autant je peux comprendre que pour un centre d'animation, il puisse y avoir un projet d'éducation populaire qui justifie qu'à un moment donné, ce soit des associations qui le portent, autant au niveau des antennes jeunes, on devrait, dans un service public municipal direct... Maintenant, j'ai une question à vous poser : on a un conseil de la jeunesse, on a un conseil parisien de la jeunesse. J'imagine qu'ils ont été consultés. J'aimerais connaître leur avis. On a dû travailler et réfléchir avec eux sur ce projet

parce que j'imagine quand même que le minimum des choses, c'est que les outils de démocratie participative de la jeunesse ont vocation à permettre aux jeunes de pouvoir co-construire les politiques les concernant directement. Or, je ne suis pas sûre. J'imagine qu'on a dû discuter avec l'ensemble des associations de jeunesse. J'imagine d'ailleurs que les salariés de la ligue de l'enseignement nous concernant dans le 20^e ont bien été associés, on a discuté avec eux, on les a impliqués dans ce projet. Vous savez pertinemment qu'il n'en est rien et que les personnels des antennes jeunes ne sont pas d'accord avec ce projet, de la même manière que ceux qui travaillent dans les CIDJ ne sont pas d'accord avec l'évolution qu'on veut imposer au CIDJ en tuant ni plus ni moins le réseau information jeunesse. Donc, pour nous, bien évidemment, nous voterons contre cette délibération. Nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif et nous maintenons le vœu de Laurent SOREL.

Mme CALANDRA

Mme LAURENT. Alors, brièvement, on a encore six vœux à examiner.

Mme LAURENT

Je tenais simplement à répondre sur la question de la position des personnels qui travaillent dans ces antennes jeunes puisque je rencontre très régulièrement les personnels qui travaillent dans ces antennes jeunes. Je les ai encore vus, il y a deux jours. Et quand je leur ai exposé quelle était ma position, à savoir que j'étais pour une question de calendrier comme l'a rappelé Mme MAQUOI, contre la fermeture de cette antenne jeune à la fin du prochain marché, mais qu'en revanche, j'étais favorable à la transformation d'un espace jeune en faisant fusionner les deux antennes jeunes, ils m'ont dit qu'ils étaient tout à fait d'accord avec ce projet et qu'ils étaient d'accord sur les développements en espace jeune puisque justement, aujourd'hui, comme leur nombre d'utilisateurs augmente – mais vous pouvez aller discuter avec eux puisque moi, je les ai vus, il y a deux jours ; ils m'ont encore confirmé – ils sont... OK, moi, je vous dis, je les vois une fois par mois ; j'ai une rencontre avec les équipements publics du 20^e. Je les ai vus, il y a deux jours. Et en l'occurrence, et en même temps, je ne pense pas qu'hier soir, ils étaient informés du fait que l'antenne jeune Davout était réintégrée au marché, mais voilà. En tout cas, moi, quand je les ai vus, il y a deux jours, et que je leur ai dit que nous faisons des transformations en espace jeune, que nous ferions cette transformation et que nous y étions favorables, ils n'y étaient pas opposés. Voire même, ils étaient plutôt favorables à cette transformation parce qu'effectivement, ils se retrouvent dans des situations où dans des locaux petits, ils ont un nombre d'utilisateurs de plus en plus important. Donc, ils sont favorables à cette transformation en espace jeune aussi pour ces raisons-là. Je tenais juste à répondre sur ça.

Mme CALANDRA

Je vous remercie et puis je voulais juste apporter une petite précision. Mme SIMONNET, j'ai bien écouté ce que vous avez dit. Quand vous étiez adjointe à la jeunesse dans cette mairie, il y avait deux centres d'animation sur le territoire. Et depuis, il y en a eu deux de plus. On a livré deux espaces jeunes, si je ne dis pas de bêtise. On a considérablement développé les dispositifs jeunesse, y compris d'ailleurs les dispositifs aussi de prévention de la délinquance. Et je rappelle qu'il ne faut pas être psychorigide sur des questions d'équipements de bâtiments, de lieux. La question est : est-ce que le dispositif qui se tient dans ce lieu est adapté à la problématique qu'on rencontre ? Et est-ce que le bâtiment, du coup, est adapté ? Or là, en l'occurrence, je réponds non aux deux sujets. Les antennes jeunes ont été créées, je le rappelle, sous MM. CHIRAC et THIBERY et elles étaient prévues comme des kiosques d'information et accessoirement de distribution de billets à des spectacles. Alors d'abord, je vous le dis, Mme SIMONNET, je mets en doute l'utilité d'avoir des antennes jeunes dans des quartiers comme le 7^e ou le 6^e arrondissement. Je ne suis pas sûre que la population jeune de ces quartiers ait fondamentalement besoin de ce type de dispositif parce que globalement, la jeunesse de ces quartiers est quand même déjà extrêmement favorisée. Et je préférerais que les investissements soient rapatriés sur nos quartiers parce que là, la jeunesse rencontre d'autres types de difficultés. Et il suffit de regarder les chiffres objectifs. Deuxièmement, on doit faire évoluer ces dispositifs. Des dispositifs d'information ne suffisent plus. Il faut des dispositifs de mise en situation des jeunes. Je rappelle que nous avons des chiffres inquiétants sur des jeunes qui ne sont pas dans le système scolaire, qui ne sont pas en formation, qui ne sont pas en apprentissage et qui ne sont pas à l'emploi. Donc, aujourd'hui, on a une partie de la jeunesse dans nos arrondissements qui connaît des difficultés plus proches de celles de la Seine-Saint-Denis. Et tout ça,

ça doit se traiter et ça se traite avec des dispositifs adaptés. Donc, il ne faut pas s'arc-bouter. Moi, je ne suis pas convaincue que le modèle antenne jeune tel qu'il a été pensé à cette époque, et même si notamment avec Nathalie MAQUOI et Bruno JULLIARD et aussi Elizabeth GACHET dans la précédente mandature, on les a fait considérablement évoluer, notamment pour aider les jeunes à aller vers l'emploi, pour rédiger des CV, pour les accompagner dans les permanences des missions locales pour l'emploi, etc., il faut aller plus loin que cela. Alors, les espaces jeunes peuvent permettre un certain nombre de choses. Moi, je retiens qu'il faut poser des diagnostics de territoire et des diagnostics sur les difficultés que rencontrent nos jeunes. Et il faut, à partir de ces diagnostics, construire un projet sur le territoire, que nos équipements en soient le centre, mais qu'ils rassemblent d'autres associations et d'autres intervenants que la seule équipe présente dans l'équipement. Alors, je vais vous consulter sur le vœu de l'Exécutif dans un premier temps et ensuite sur la délibération et également sur le vœu.

Après consultation des membres, le vœu du Front de Gauche, Place au Peuple est rejeté

Après consultation des membres, le vœu de l'Exécutif est adopté

Après consultation des membres, la délibération est adoptée

2014 DAC 1370 : Subventions (26.400 euros) à 8 associations historiques. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1549 : Subvention (4.250 euros) et convention avec la S.A.R.L. L'Ermitage (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DAC 1584 : Subvention (1.000 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2014 DVD 1026 : Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. Marchés. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2014 SG 1091 : Subvention (3.000 euros) à l'association Archipelia (20^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2014 DLH 1135 : Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 3, rue Victor Letalle (20^e). Mme Hélène VICQ rapporteure.

2014 DLH 1215 : Réalisation d'un Foyer d'Accueil Médicalisé comportant 56 logements PLUS au 74-76 rue des Maraîchers (20^e) – Prorogation de la garantie de la Ville sur les prêts demandée par RSF. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2014 DU 1111 : Approbation des éléments financiers des opérations publiques d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2013. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2014 DU 1144 : GPRU Saint Blaise- Secteur Cardeurs-Vitruve (20^e). Avenant n°1 au traité de concession de la SEMAEST. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2014 DU 1145 : Secteur Paul Meurice (20^e) - Avenant n°1 au traité de concession de la SEMAVIP. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2014 DEVE 1074 : Subvention (6.800 euros) à cinq associations mettant en œuvre des projets sur le thème de la végétalisation de l'espace public et la sensibilisation à la biodiversité et l'environnement en ville. Mme Kathy CARIME-JALIME rapporteure.

2014 DDCT 13 : Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Citoyennes Interculturelles de Paris 20^{ème} (CIP20). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 152 : Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Réseau Mom'Artre. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 165 : Subvention (13.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour deux projets d'aménagement dans la résidence du Père Julien Dhuit (20^e). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DDCT 167 : Subventions (4.000 euros) aux associations AOCSA la 20^e Chaise et Compagnie les rêves fous et convention avec l'une d'elles. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2014 DEVE 1051 : Subvention (6 000 euros) à l'Association Dédale (20^e) pour son projet de sensibilisation à la biodiversité par le goût. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2014 DEVE 1099 : Subvention (1.000 euros) à l'association Abeille Francilienne (12^e) pour son projet de rucher école et d'information sur la biodiversité et l'environnement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2014 DFPE 1217 : Subvention (560.795 euros) et avenant n° 1 avec l'association groupe d'œuvres de Belleville - G.O.S.B. (20^e) pour sa crèche collective Les Passerelles (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1219 : Subvention (125.638 euros) et avenant N° 1 avec l'association Estrelia (10^e) pour la crèche collective Libellule et Papillon (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1220 : Subvention (59.761 euros) et avenant N° 1 avec l'association Estrelia (10^e) pour la crèche collective Club des 3 Zans (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1320 : Subvention (45.251 euros) et avenant n° 1 à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins Franco-Allemands (10^e) pour le jardin d'enfants Rasselins (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1381 : Subvention (19.578 euros) et convention avec l'association Crescendo (11^e) pour l'aménagement de l'aire de jeux mise à disposition de la crèche Coccinelle (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1407 : Subvention (22.257 euros) et convention avec l'association Le Relais Ménilmontant (20^e) pour la halte-garderie Les Lutins Verts (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DFPE 1414 : Subvention (1.700.000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (20^e) pour la restructuration et l'extension du multi-accueil Sainte Amélie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2014 DDCT 158 : Subventions (6.000 euros) à trois associations au titre de l'intégration et de l'accès aux droits. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.

2014 DFPE 1363 : Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Parrains par'Mille (11^e) pour un projet de parrainage de proximité dans les 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2014 DFPE 1395 : Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20^e) pour le fonctionnement de son action d'accompagnement à la parentalité intitulée Parents à part entière. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2014 DFPE 1405 : Subvention (149.821 euros), convention et avenant à convention avec l'association l'Œuvre de Secours aux Enfants, pour le lieu d'accueil enfants parents La maison des sources (20^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2014 DJS 327 : Subvention (2.000 euros) à l'association Couleurs Brazil (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2014 DJS 342 : Subvention (4.500 euros) à l'association Fort de Café (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2014 DPP 1054 : Subvention (1.000 euros) et convention avec Paris Habitat – OPH dans le cadre de la prévention de la délinquance (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2014 DFPE 1392 : Subventions (17.500 euros) et conventions avec 10 associations projet Paris Collèges Familles pour rapprocher les familles des collèges dans les 10^e, 12^e, 13^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription sont adoptées

3. Vœux

- **V20.2014.317 : Vœu relatif à la révision des seuils d'exposition de la charte de la téléphonie mobile, proposé par Renaud Martin et les élu-e-s écologistes du 20^e**

M. MARTIN

Donc, je vais évidemment commencer par le vœu de téléphonie mobile. C'est un sujet que chacun connaît qui est évidemment délicat. Délicat pourquoi ? Parce que d'une part, les smartphones, téléphones portables sont maintenant le quotidien du très grand nombre, si ce n'est la quasi-totalité, des Parisiens, que les bénéfices de ces technologies sont évidemment connus, que chacun souhaite pouvoir en bénéficier et qu'il n'est dans l'intention de personne d'en priver quiconque. Sujet délicat néanmoins parce qu'il se pose autour de ces questions des ondes électromagnétiques et de l'exposition générée par les réseaux d'antennes et aussi par les téléphones, de l'exposition aux ondes électromagnétiques, des questions légitimes. D'autant plus légitimes qu'elles font fond, justement, qu'elles se posent sur un fond d'incertitude scientifique permettant de mesurer, d'évaluer réellement quels sont les risques et si risque il y a vraiment. Face à cette situation, la Ville de Paris a été en pointe dès 2003 puisqu'elle a conclu avec les opérateurs une charte de téléphonie mobile qui a la particularité de disposer d'un seuil d'exposition maximal garantissant aux Parisiens de ne pas être exposés plus que la valeur de ce seuil. Cette charte a été révisée en 2012 dans un contexte compliqué pour la renégociation de la charte puisque nous devons faire face à la fois à l'arrivée d'un quatrième opérateur et au déploiement programmé d'une nouvelle technologie, la 4G, et donc, de nouvelles antennes sur le territoire ; ce qui rendait la négociation évidemment compliquée parce que nous souhaitons – et c'était le mandat qui avait été donné à l'Exécutif parisien ; le Conseil de Paris avait donné comme mandat – d'abaisser le plus bas possible le seuil d'exposition et de tendre vers le 0,6 V/m. Il se trouve que le déploiement de la 4G introduisait un problème simple dans la négociation, c'est que personne n'était en capacité, que ce soit les opérateurs, que ce soit l'État, que ce soit nos propres services d'ailleurs, ce qui montre en particulier la vitesse à laquelle ces technologies se développent sans que l'on sache exactement en mesurer les conséquences, puisque personne n'était en capacité d'évaluer quels seraient les impacts du déploiement de cette technologie en termes d'exposition. Et donc, il a été conclu qu'il puisse y avoir deux seuils dans la charte en 2012 : un seuil répondant aux technologies déjà en place, 2G, 3G, et un seuil spécifique pour la 4G avec, et c'est là l'objet du vœu, une clause dans cette charte signée par les opérateurs. Donc, les opérateurs ont agréé cette possibilité-là. Et donc, le vœu que nous présentons ne remet pas en cause l'accord qui a été passé avec les opérateurs, il demande simplement que soit mise en œuvre une disposition de la charte portée en 2012 qui demande qu'à la suite d'une évaluation, puisque maintenant les antennes 4G sont quasiment installées dans Paris et que l'ensemble des téléphones portables, en tout cas à la vente, sont maintenant en 4G et que donc, le réseau 4G fonctionne à Paris, nous pouvons savoir quel est cet impact et nous pouvons donc envisager la façon de revenir à un seuil unique qui serait évidemment le seuil de 5 V/m. Et c'est l'objet du vœu que je vous demande de voter, de donner mandat à l'adjoint en charge de ces questions d'organiser avec les opérateurs ce passage au seuil unique de 5 V/m.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme SIMONNET, M. HOCQUARD, M. GRANIER.

Mme SIMONNET

Je voulais signaler que pour le groupe Front de Gauche, Place au Peuple, nous soutiendrons ce vœu et on pense que c'est une modification qui n'est pas contradictoire avec la charte, mais qui permet de progresser dans les engagements. Je tiens juste à rappeler que la charte, en fait, elle n'a pas été adoptée à l'unanimité. Il y a eu des abstentions, dont la mienne, au Conseil de Paris. C'était écrit dans

le vœu voté à l'intégralité des groupes au Conseil de Paris. Il y avait néanmoins des abstentions. Je tiens à le signaler et je ne serai pas plus longue pour ce soir.

Mme CALANDRA

M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Non, mais je vais essayer d'être rapide et de répondre sur la question de ce sujet. D'abord, sur la question de la charte, votée à l'unanimité d'une très large majorité, on va dire comme ça, pour ce qui concerne 2012, rappeler quand même qu'il y a cette charte qui existe depuis 2012. Que deuxième chose, on est quand même sur une charte où les niveaux qui sont proposés sont parmi les plus contraignants de France. C'est-à-dire qu'on a un acquis quand même sur cette question-là qui est un acquis important. Deuxième chose, il y a peut-être d'autres choses qui peuvent être faites sur la question des niveaux, notamment, les niveaux d'exposition sur les antennes relais, qu'on a aussi des choses peut-être sur la question du bilan de la 4G. Moi, ce qui me gêne par rapport à la question de ce vœu, c'est qu'on anticipe, à mon sens, un petit peu les choses, d'abord sur les questions de niveau d'exposition puisque la question du 0,6 est une question qui est en discussion, mais pas quelque chose qui a été décidé ni voté, que ce soit dans le vœu qu'on a adopté en juillet 2012 ni dans ce qui concerne le dernier vœu voté au Conseil de Paris à l'unanimité là aussi en octobre 2014 comme étant des choses qui étaient contraignantes de ce point de vue-là. La troisième chose que je rajouterai, c'est que je pense qu'il faut, fort justement de la mise en place de cette charte qui date de deux ans, fort de la mise en place de la 4G et des premiers bilans qui vont être tirés de la mise en place de la 4G qui, par ailleurs, était encadrée – cf. ce qu'on a dit, dans la question de la charte 2012 – laisser un tout petit peu le temps. Or, le vœu demande quand même qu'il y ait, d'ici la fin de l'année 2014, une négociation pour arriver à un seuil unique et, la deuxième chose, que dès maintenant, on rentre dans une négociation avec les opérateurs. Donc, je dirai juste là-dessus, je pense qu'il faut laisser un tout petit peu de temps là-dessus, à la fois pour ne pas avoir des choses comme ça impératives de ce point de vue-là. D'autant plus que si on ne prend pas ce temps-là sur ces questions-là, c'est-à-dire que ce soit sur la charte ou que ce soit sur le temps de négociation avec les opérateurs, on risque d'avoir, ce qui s'est déjà produit dans d'autres capitales européennes, des opérateurs qui du coup sortent de la charte et une négociation qui, à ce moment-là, est une négociation beaucoup plus difficile. Donc, c'est pour ça que par principe, non pas de précaution parce que je pense qu'il faut utiliser le principe de précaution dans ce domaine-là, mais je pense que par non pas prudence, mais justement par souci d'efficacité dans ce domaine-là, moi, je ne serai pas pour ce vœu.

Mme CALANDRA

M. GRANIER. Pardon, M. PASCAL.

M. PASCAL

Oui. Juste très rapidement vu l'heure tardive. Il y a en effet un vrai problème de pollution électromagnétique en milieu urbain et à Paris en particulier. Donc, du coup, on accueille ce vœu plutôt favorablement. Toutes les dispositions qui peuvent être prises pour réduire les émissions sont souhaitables tout en sachant, mais vous l'avez bien dit M. MARTIN, que l'enjeu, c'est de concilier ce principe de précaution d'émissions aussi raisonnables que possible, mais en même temps, d'assurer une bonne couverture numérique de notre territoire. Donc, nous, on voit ce vœu plutôt positivement. J'ai deux réserves : la première, c'est techniquement. Je ne suis pas certain, au-delà même d'ailleurs des questions de calendrier qui est évoqué avec les opérateurs soient en mesure pour la 4G désormais de baisser les seuils et de permettre justement une couverture satisfaisante. Et deuxièmement, il y a quand même un point à ne pas oublier, c'est que si on demande une réduction des émissions, il va probablement falloir installer davantage d'antennes relais. Donc, ça pose des problèmes d'esthétique, ça, à la limite, on peut s'en tirer, mais ça multiplie aussi les points d'émission et donc, ça peut aussi multiplier un certain nombre de désagréments. Donc, sous ces réserves, nous sommes plutôt favorables au vœu qui est proposé. Je vous remercie.

M. MARTIN

Juste un point. Je vous remercie de vos interventions. M. HOCQUARD, s'il s'agit d'une question de temps, c'est-à-dire, nous avons adopté la charte en 2012. Était adossé à l'adoption de cette charte un vœu qui portait à l'époque le n° 50 – vous pourrez le retrouver – dans lequel était indiqué que le retour au seuil unique serait un des éléments premiers, dès que la 4G serait en service. Donc, cet engagement, il est déjà pris. Et c'est le même engagement en réalité qui est demandé là. Que ce soit une question de temps, oui. Je ne dis pas qu'il faille dès demain matin venir voir les opérateurs pour leur dire : « On met en place... ». Oui, que soit engagée la démarche avant la fin 2014 de dire : « Voilà, on a installé tant d'antennes 4G. On se concerte les uns et les autres pour savoir quel était l'impact sur la nouvelle exposition générée par cette technologie-là. On se met d'accord, on fait un diagnostic partagé et on voit si effectivement... ». Mais ce n'est pas parce qu'on engage une négociation qu'on la gagne. La question, c'est de l'engager pour montrer que ce double seuil était dérogatoire. Il est présenté comme ça dans la charte. Il n'a pas de raison de durer tout le temps de la charte, c'est-à-dire jusqu'en 2016. Il faut que, maintenant que la 4G est installée, nous puissions avec les opérateurs, avec les associations qui s'occupent de la téléphonie mobile, pouvoir évaluer l'impact de la 4G et entrer dans le débat de savoir comment on revient au seuil unique.

Mme CALANDRA

Allez, M. GLEIZES, brièvement parce qu'il va falloir qu'on passe au vote.

M. GLEIZES

Je vais être très court. Ce qui est étonnant dans ce débat, c'est que nous n'avons pas déposé un vœu radical, c'est-à-dire qu'on aurait pu mettre le 0,6 comme nous le défendons, nous avons mis un vœu qui est quand même très facile à mettre en place, c'est 4. C'est ça le seuil qu'on met en place. Et c'est un seuil qui est pratiquement déjà la réalité. Donc, c'est assez surprenant d'avoir une guerre de tranchées sur un truc qui n'est vraiment pas du tout radical. C'est la seule remarque que j'avais à faire.

Mme CALANDRA

Mais ce n'est pas une guerre de tranchées, M. GLEIZES. Vous savez très bien. On vient d'être élu, on est en début de mandature, on débute une nouvelle mandature. Julien BARGETON vient à peine d'être désigné en responsabilité sur ce dossier, vous le savez très bien, comme adjoint de Mme HIDALGO, il a eu juste un tout petit peu à s'occuper du budget, du PIMS, etc. Laissez le temps quand même qu'on travaille. Vous savez très bien que l'article 3.3.4 de la charte prévoit une possibilité de réviser les seuils, mais uniquement à l'issue d'un bilan annuel du déploiement du réseau de la 4G. Et ce bilan n'est pas encore disponible. Donc, laissez le temps de faire des bilans. Vous savez aussi que ça pose des problèmes, l'abaissement des seuils. C'est la multiplication des antennes. Et comme nous ne parvenons pas à contraindre les opérateurs – c'est ça le fond de l'affaire – à regrouper, voire à utiliser un réseau unique puisqu'évidemment, c'est vers ça qu'on ira un jour, vers un réseau unique qui permettra de mieux contrôler et les azimutages et les seuils et surtout la disposition et l'esthétique parce qu'il faut quand même... ces forêts d'antennes, c'est quand même sacrément laid et en plus c'est un peu anxiogène pour les gens qui habitent autour. Pour toutes ces raisons, nous savons tous que nous voulons atterrir au même endroit. On veut tous aller vers le même point. Ce que demande la Ville de Paris, c'est qu'on laisse une étape se faire parce que le problème aussi, le risque qu'on prend – ça s'est déjà produit à Paris – c'est de braquer les opérateurs qui se retirent de la charte et des réunions et qui, en ce moment, ils sont dans une guerre concurrentielle féroce, ils ne veulent pas entendre parler d'un accord entre eux, d'une négociation pour les lieux d'implantation. Moi, je leur ai demandé à plusieurs reprises d'accepter de travailler sur ces lieux d'implantation ensemble. Mais je ne crois pas qu'il soit de bonne méthode de tout de suite – effectivement, le vœu, je n'ai pas dit que le vœu était radical, mais je ne suis pas sûre – dès ce début de mandature de mettre une pression. Attendez un petit peu. Je suis convaincue que le travail qui va être fait dans le cadre de la charte par l'Hôtel de Ville ira dans ce sens-là. Mais je crois que c'est une question un peu de choix de stratégie, si vous voulez. Moi, je me range aux arguments de Julien BARGETON qui a commencé à rencontrer les opérateurs. Pour les avoir rencontrés à mon modeste niveau dans le 20^e, je sais que ce n'est vraiment pas facile. D'autant plus que chaque opérateur a une stratégie commerciale et technique différente, que certains ont pris des avantages sur les autres et donc, n'ont pas la même attitude de

déploiement, etc., et que donc, on ne peut même pas appliquer la même analyse à chaque opérateur. Donc, c'est très compliqué d'aller vers une convergence, des attitudes, des seuils, etc. Le risque qu'on prend, si on est trop pushy maintenant, c'est d'avoir une multiplication des antennes. Ils vont nous dire : « D'accord, vous voulez des abaissements des seuils ? Très bien. Moi, dans la rue untel, je vais mettre des antennes des deux côtés. » Je vous signale qu'il y a quand même déjà des ruptures de faisceaux, des ruptures dans Paris, j'en sais quelque chose, et notamment dans le 20^e. Donc, faites attention aussi que nos habitants demandent malgré tout un service téléphonique de qualité. Alors, je sais qu'il y a des personnes électrosensibles ; ça, moi, je fais partie de ceux qui ont, malgré le scepticisme de certains membres de mon groupe, j'en ai parlé il y a longtemps, mais pour autant, il y a aussi des personnes très sensibles au fait qu'ils paient une facture de téléphone pour pouvoir téléphoner. Et ils sont beaucoup plus nombreux, ceux-là. Alors, ce que je vous demande : acceptez-vous, par exemple, de retirer votre vœu et de le représenter dans quelque temps en laissant le temps à la Ville de Paris, à l'Exécutif parisien de faire son boulot ? Vous pourrez le représenter, à mon avis, dans les mêmes termes et non pas dans le prochain mandat, mais dans quelques mois par exemple quand Julien BARGETON aura fait ses premiers tours de table.

M. MARTIN

Non, mais c'est que je disais à Frédéric HOCQUARD. Si ce n'est qu'une question de temps, moi je n'ai pas de difficulté à envisager qu'on prenne le temps qu'il faut pour que les choses avancent. Simplement, j'enregistre qu'il y a un accord du Conseil d'arrondissement du 20^e pour que nous allions vers cette démarche permettant donc... si cet accord-là est acté, moi, je retire le vœu parce que ce n'est pas une question pressante qui, de toute façon, comme vous l'avez bien dit, Madame la Maire, ne se règlera pas aussi simplement que ça.

Mme CALANDRA

Oui, M. HOCQUARD. Très brièvement.

M. HOCQUARD

Brièvement. Voilà, la question c'est juste qu'ensuite, dans les propositions, on est sur des calendriers extrêmement précis et contraignants. On parle même d'avant la fin de l'année 2014. À partir du moment, et c'est ce qu'a dit aussi Madame la Maire, où on va commencer à rentrer dans des calendriers qui sont des calendriers précis, ça peut aussi poser le problème qui est un problème de calendrier non voulu ou non souhaité. Le souci, il est plus à cet endroit-là que sur le niveau des seuils. Je pense que ça bien a été compris comme ça dans la discussion.

Mme CALANDRA

M. GLEIZES, rapidement s'il vous plait.

M. GLEIZES

Ce vœu a été proposé par les Écologistes dans pas mal d'arrondissements, et le débat n'a pas été de la même nature, notamment de la part du groupe Socialiste qui a utilisé des arguments bien plus critiques que celui qu'on vient d'entendre ici, que sur des éléments stratégiques. Donc, c'est pour ça qu'on peut améliorer l'amendement en tenant compte d'une potentielle de possibilité de redéposer le vœu à une autre date, mais on ne va pas le retirer par rapport à la logique du fait qu'on va le redéposer au Conseil de Paris et que ce débat aura eu lieu au Conseil de Paris. Donc, on peut rajouter une phrase complémentaire mais nous n'allons pas retirer ce vœu.

Mme CALANDRA

Si vous ne voulez pas le retirer, très bien. Moi, dans ce cas-là, j'appellerai à voter contre. Je suis désolée parce que sur le fond, nous sommes d'accord, ce qu'on vous demandait, c'est un souci d'efficacité. Moi, je vous dis...

M. GLEIZES

On peut le modifier, on peut le compléter, mais on ne va pas le retirer.

Mme CALANDRA

Non, mais là, pas maintenant parce qu'on a quand même cinq autres vœux, je crois, encore à examiner. Et je ne le sens pas comme ça. Donc, ce n'est pas grave. On en reparlera. Maintenant, je vous consulte. Qui est pour ce vœu ? Non, non, pas tous. Alors, très bien.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé

M. GLEIZES

Est-ce qu'on aura le détail de la comptabilité ? Parce que vu que c'est décomposé sans les groupes et qu'on ne connaît pas donc qui a donné les procurations en plus des absences...

Mme CALANDRA

Oui. On vous donnera le détail des pouvoirs, mais ils sont toujours dans les comptes rendus, bien sûr, de séance. Non, mais je suis sûre...

Alors, à présent, on examine un vœu portant sur la traverse de Charonne.

- **V20.2014.318 : Vœu de l'exécutif relatif à la Traverse de Charonne et au maillage en transport en commun du 20^e arrondissement, proposé par Renaud Martin et les élu-e-s écologistes du 20^e**

M. MARTIN

Et le maillage en transport collectif. Alors, je vais aller très vite évidemment. Il y a dix ans a été mis en service la traverse de Charogne, avec – je me permets de le rappeler même si Jacques BAUDRIER n'est pas là – je voulais rendre hommage au travail de concertation qui avait été fait pour cette traverse qui a mobilisé quatre conseils de quartier et pouvoir redéfinir le tracé de façon participative avec les services de la ville et la RATP. Au final, c'est un succès plein pour la traverse de Charonne qui remplit bien son rôle. Simplement, le matériel roulant sur cette traverse, il remonte maintenant à plus de huit ans, il est largement amorti, comme on dit ; et se porte là une opportunité pour la Ville puisque la convention particulière d'exploitation de la ligne avec le STIF doit être révisée avant la fin de l'année 2014. Et donc, je vous demande que dans le cadre de cette révision de la convention particulière avec le STIF soit prévu le passage de la traverse de Charonne à une motorisation électrique. Le deuxième élément de ce vœu consiste à prendre en compte une difficulté de maillage en transport collectif qui est repérée depuis très longtemps et qui n'a pas encore réussi à trouver de solution qui est la desserte du quartier Belleville avec cette Rue de Belleville dont chacun connaît la pente et avec comme transport collectif simplement une ligne onze qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Et donc, il y a dans ce quartier Belleville une difficulté évidente en transport et un manque de transport de surface accessible aux personnes à mobilité réduite. Et donc, je voulais par ce vœu demander, et au nom de l'Exécutif, à l'assemblée d'émettre le vœu auprès de la Ville de Paris pour que soit engagé le projet de restructuration des lignes de bus, ou au moins, sa concertation dans les arrondissements afin que nous puissions trouver par l'intermédiaire de cette restructuration des lignes de bus une solution, notamment pour la desserte de la Rue de Belleville.

Mme CALANDRA

Écoutez, moi, je suis tout à fait favorable et je crois que l'ensemble des groupes de la majorité sont favorables à ce vœu. On en avait d'ailleurs parlé dans la précédente mandature. On en a parlé au Conseil de Paris. Et Julien BARGETON quand il était adjoint aux transports s'était exprimé assez clairement dessus. Anne HIDALGO a émis le souhait qu'on dé-diélise le parc transport collectif le plus vite possible. Et pour ce qui est de la restructuration du plan bus à Paris, c'est une mesure de justice sociale et territoriale. Donc, s'il n'y a pas de demande de parole... Oui, M. PASCAL.

M. PASCAL

Non, je vais être très rapide pour dire que le groupe UMP est pour, également, ce projet de vœu. Je n'avais pas en revanche pris connaissance du deuxième élément que vous avez évoqué en fin puisque je le découvre maintenant sur la question du quartier Belleville, a priori, ça ne change pas notre position. Donc, nous voterons pour.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, le vœu est adopté à l'unanimité

- **V20.2014.320 : Vœu relatif à un baromètre mensuel de la sécurité pour le 20^e arrondissement, déposé par les élus du groupe UMP**

M. PERIFAN

Vu l'heure très tardive, je vais sauter les six premiers considérants et passez rapidement à la fin de ce vœu que vous avez tous lu avec attention, je l'espère. Quelques chiffres rapides : les violences physiques non crapuleuses sont en progression de 6,8 % sur douze mois glissants. Les atteintes aux biens sont en progression de 13,1 % sur douze mois glissants. Les vols simples sont en progression de 23 % sur douze mois glissants. Sur proposition des élus du groupe UMP, nous souhaitons que le Maire de Paris et le Préfet de police créent un baromètre parisien de la sécurité présentant chaque mois les chiffres de la délinquance et leur évolution par grands agrégats sur douze mois glissants avec une déclinaison arrondissement par arrondissement. Nous souhaitons également, dès que cela sera possible, que les faits de délinquance sur les douze derniers mois soient cartographiés et publiés sur Paris.fr et consultables dans chaque mairie d'arrondissement. Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie de votre côté synthétique. Alors, très rapidement pour vous répondre. D'abord, pour mémoire, vous avez, le groupe UMP, au Conseil de Paris, déposé un vœu semblable en mai 2014 qui a été rejeté. Deuxièmement, concernant l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, je voudrais quand même rappeler un certain nombre de choses. Les fiches départementales mensuelles des crimes et délits enregistrés sont publiées chaque mois par l'ONDRP, organisme créé en 2003 par le ministre de l'Intérieur. L'ensemble de ces statistiques et analyses est consultable par tous les Parisiens. Ces publications sont réalisées à l'échelle des départements, Paris en étant un, en termes de personnalité juridique. Et le groupe UMP d'ailleurs ne se gêne pas pour les utiliser régulièrement dans ses vœux. L'ONDRP est une institution indépendante présidée par un administrateur de l'INSEE, et ceci depuis l'arrivée de M. Manuel VALLS comme ministre de l'Intérieur. Donc, le Gouvernement a, dès juin 2012, mis fin à la politique du chiffre qui est une pratique contestable et simpliste au plan de la conduite de la politique publique de sécurité. Alors, moi je voudrais dire les choses clairement. Le jour où les politiques en France cesseront de se jeter les statistiques de la délinquance à la figure, et surtout devant les citoyens, on pourra les utiliser pour affiner nos diagnostics et nos méthodes et le travail collaboratif avec la police. Le problème en France, c'est que ces chiffres donnent systématiquement lieu, d'abord ce ne sont jamais les mêmes, la justice et la police ne comptant pas la même chose, mais surtout ces chiffres donnent lieu à de grandes manipulations. Moi, je me souviens parfaitement, notamment dans le 20^e arrondissement, pendant près de trois ans nos populations n'ont quasiment pas pu porter plainte au commissariat du 20^e arrondissement puisqu'à l'époque, M. PECHENARD qui était Directeur général de la Police nationale avait fait exercer des pressions très vives. On se souvient d'une réunion sous la houlette de M. SARKOZY où il avait hurlé sur les préfets de police et il en avait viré sèchement certains de leurs responsabilités. En foi de quoi, les commissaires de police étaient tous terrorisés et décourageaient les citoyens de porter plainte pour ne pas faire déraiper leurs statistiques. J'ai vécu ce phénomène comme maire du 20^e arrondissement de 2008 à, à peu près 2011. Je me rappelle très bien d'avoir eu de nombreuses réunions avec les commissaires successifs jusqu'à ce que je finisse par parvenir à convaincre un commissaire que je ne le jugerai pas sur les statistiques, mais qu'au contraire, je m'appuierais dessus pour l'aider à avoir plus d'effectifs, plus de moyens, etc. Mais le problème, c'est

que lui, il peut être jugé par sa hiérarchie sur ces chiffres-là. Et donc, cette politique a donné lieu à des dérives tout à fait regrettables. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir des baromètres. Nous sommes bien d'accord. Il faut avoir des baromètres, il faut avoir des moyens d'analyse. Le problème, c'est que dans ce domaine comme dans d'autres, il faut changer le logiciel des Français, notre culture, et la question de la sécurité doit devenir un enjeu pour les citoyens d'acquisition d'expertise, exactement comme d'autres domaines. Et nos citoyens doivent apprendre aussi à cesser d'avoir des pensées et des discours simplistes et caricaturaux dans ce domaine parce quand on sort un chiffre et que les gens se mettent, se roulent par terre en disant : « Là, mon Dieu ! Il est très mauvais », alors que, par exemple, ils peuvent montrer une amélioration parce qu'il faut aussi voir qu'il y a aussi des chiffres absolus, des pourcentages. Je ne suis pas sûre que tous nos citoyens soient totalement au fait de certaines subtilités entre les différents types de crimes et de délits, des subtilités juridiques. Par ailleurs, on peut enregistrer des plaintes, mais après, est-ce qu'elles donnent lieu à déferrement ou pas par le Parquet ? Et ensuite, est-ce qu'elles donnent lieu à condamnation ? Est-ce que les condamnations sont des condamnations de la prison ferme ou pas, etc. ? Toutes ces choses-là sont extrêmement complexes et on a assisté à beaucoup trop de caricatures ces dernières années et d'instrumentalisation. Et je rappelle que la sécurité à Paris est une compétence du Préfet de police. Je rappelle également que le nouveau ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, a fait le choix de la transparence, contrairement au Gouvernement de droite qui avait favorisé certaines évolutions artificielles des chiffres. Ça, je l'ai dit. Par exemple, il y a eu une déqualification massive de délits en contravention. Il a eu des lissages calendaires. Alors ça, c'étaient des années très glissantes, c'est-à-dire qu'on avait eu un enregistrement des plaintes, non pas sur douze mois, mais sur seize mois. Donc, pour lisser sur des temps très longs. D'ailleurs, M. Daniel VAILLANT qui un ancien ministre de l'Intérieur avait très bien décrit ça dans la commission d'enquête parlementaire par laquelle il était auditionné. Par exemple, quand vous avez un feu dans un parking, vous avez destruction par le feu d'une dizaine de voitures, on déclare un feu. On déclare un incident. On sait comment faire. Je connais la musique dans ce domaine. Je rappelle également que l'Inspection générale de l'administration avait à ce sujet remis le 12 juillet 2013 un rapport au ministre de l'Intérieur confirmant ce que les élus socialistes dénonçaient depuis longtemps : le trucage des chiffres de la délinquance et en avait conclu à la disparition entre 2007 et 2012 de près de 130 000 faits de délinquance sur l'ensemble du territoire. 130 000 faits ont été passés sous la table, sous le gouvernement de M. SARKOZY et de M. FILLON. Donc, M. PERIFAN, je ne pense pas que vous soyez finalement les mieux à même de nous donner des leçons sur la question des statistiques de la délinquance. Et par ailleurs, moi, pour travailler quotidiennement avec la police, ce que je sais, c'est qu'un certain nombre de ces choses-là doivent se faire non pas en exigeant des comptes de la police, mais plutôt dans la coopération avec eux et aussi en prenant notre part de responsabilité. Moi, ce que je veux, c'est valoriser la transparence et la communication directe entre les Parisiens et les services de l'Etat chargés de la délinquance et de la sécurité en développant le principe, ce que nous avons fait pendant six ans, de réunions publiques régulières associant les commissaires de police, les magistrats du Parquet et les représentants de la municipalité. Et dans ce cadre-là, on pourra échanger des informations sans que ça donne lieu, pardonnez-moi, à des dérives de nature assez hystérique. Par ailleurs, je vous signale que nous sommes en refonte du contrat parisien de sécurité qui sera signé en mars 2015 et présenté en Conseil de Paris et suivi d'une déclinaison dans tous les arrondissements par la signature de contrats de sécurité d'arrondissement. Moi, je compte sur une dynamique partenariale de terrain minutieuse, pragmatique, de longue haleine et sans convocation des médias tous les trois jours pour emporter des résultats, et d'ailleurs nous en avons obtenu dans le 20^e, puisque si vous voulez des chiffres, il y a eu une baisse entre 7 et 20 % de certains faits. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce qu'il est tard.

Mme CALANDRA

Oui, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Madame la Maire, vous avez commencé votre propos en me félicitant pour la brièveté de mes propos. Je ne vous retournerai pas le compliment. Donc, permettez-moi peut-être de reprendre deux petites minutes. En fait, vous avez un art, et j'apprends le métier tous les jours, de noyer le poisson parfois qui est surprenant. Quand les chiffres vous arrangent, vous les utilisez, quand ils ne vous arrangent pas, vous accusez un gouvernement passé. Et je mets ça – et croyez-moi, je me force à le faire – sur le fait de l'heure tardive, car sur ce que vous avez dit sur Frédéric PECHENARD, grand serviteur de

l'État reconnu par l'ensemble de ses pairs comme un des meilleurs flics de France, quand vous l'avez attaqué sur sa probité... On va oublier les propos. Je pense que c'est l'heure tardive et que vous avez peut-être été plus loin que ce que vous ne pensiez. Ce n'est pas digne de vous. Je le dis clairement.

Mme CALANDRA

On ne va pas les oublier parce que je les répéterai en Conseil de Paris, M. PERIFAN. Comptez sur moi, parce que moi, j'ai vécu dans mon arrondissement et nos habitants ici...

M. PERIFAN

Ah Oui ? Vous avez vécu des réunions le...

Mme CALANDRA

Mais à l'époque vous étiez dans le 17^e arrondissement et nos habitants ont vécu des choses insupportables parce que M. PECHNARD a retiré des policiers de notre commissariat pour les coller chez Mme DATI parce qu'elle ne supportait plus qu'il y ait des vendeurs à la sauvette sous la Tour Eiffel.

M. PERIFAN

Si je peux terminer mon propos, Madame la Maire...

Mme CALANDRA

M. PECHENARD a tripatouillé les statistiques de la délinquance. Je le dis, je le maintiens. Que ce soit bien noté dans le compte rendu et je le redirai en Conseil de Paris.

M. PERIFAN

Madame la Maire, si vous me le permettez, je...

Mme CALANDRA

Et le grand serviteur de l'État...

M. PERIFAN

... termine mon propos...

Mme CALANDRA

...qu'est M. PECHENARD, c'est vous qui le dites. Moi, je ne le dis pas. En revanche, j'ai travaillé avec des commissaires de police localement qui eux étaient des grands serviteurs de l'État, oui, et surtout qui travaillaient dans des conditions très difficiles parce qu'ils n'avaient plus de policiers, ils n'avaient plus de voitures, ils travaillaient dans des bureaux absolument innommables. Je vous rappelle aussi que c'est aussi avec l'aide de la Ville de Paris qu'on a pu sortir les policiers du gourbi dans lequel ils étaient pour les mettre dans un commissariat digne de ce nom, etc.

M. PERIFAN

Madame La Maire, puis-je terminer mon propos, s'il vous plait ?

Mme CALANDRA

Je vous rappelle aussi que c'est ce conseil d'arrondissement qui a acheté, qui a voté l'achat de VTT, parce qu'à l'époque...

M. PERIFAN

Formidable, formidable.

Mme CALANDRA

... on avait des policiers vététistes, mais il n'avait même pas de vélo grâce au Gouvernement, à l'excellent M. PECHENARD et au gouvernement de M. SARKOZY.

M. PERIFAN

Madame la Maire, puis-je terminer mon propos ? Je ne vous ai pas interrompu. Et ayez l'amabilité de me laisser terminer, je vous prie.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN, je croyais que vous aviez fini. Et si vous voulez bien...

M. PERIFAN

Mais non ! Vous m'avez coupé la parole.

Mme CALANDRA

Par ailleurs, on va passer au vote.

M. PERIFAN

C'est formidable, cette expression de la démocratie ! Non, mais je note que grâce à vous, maintenant les vélos ont des roues et que les policiers peuvent rouler. Alors que du temps de Nicolas SARKOZY on les avait privés de leurs roues. C'est formidable. Ce n'est pas digne de vous. Non. Simplement, demandez aux habitants du 20^e ce qu'ils pensent de la délinquance, ce qu'ils pensent de ce sentiment qui n'est pas qu'un sentiment d'insécurité et je pense qu'ils apprécieront vos propos. Merci, Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Mais moi, les habitants du 20^e, je les ai rencontrés pendant six ans très régulièrement dans des réunions sur ce sujet, M. PERIFAN, et vous n'étiez pas là. Donc, croyez-moi, on a beaucoup échangé. Alors maintenant, je vous...

M. PERIFAN

Je suis là maintenant, rassurez-vous.

Mme CALANDRA

Comme vous avez compris, j'appelle à voter contre ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé

- **V20.2014.321 : Vœu déposé par le groupe UMP20, relatif à l'installation d'un cabinet médical en pied d'immeuble dans le quartier Saint Blaise**

M. PERIFAN

Je vais me faire un plaisir de continuer, Madame la Maire. Chers collègues. Considérant que parmi le premier département de France à avoir perdu le plus de médecins ces dernières années, moins 27 %. Considérant que la communication de la Mairie de Paris sur la santé a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif pour améliorer l'offre de soins de proximité en secteur un à Paris. Considérant que

ce nouveau dispositif sera proposé au Conseil de Paris en mars 2015. Considérant qu'il s'agit d'améliorer l'implantation de nouveaux professionnels de santé de proximité en cabinet regroupé en mobilisant le parc foncier de la ville à un prix abordable... Pardon, y a-t-il un problème ?

Mme CALANDRA

Non, mais pardonnez-moi, mais vous savez, on l'a lu le vœu. Donc, vous...

M. PERIFAN

Non, mais attendez, mais vous êtes formidable. Non seulement vous me coupez la parole et maintenant...

Mme CALANDRA

Mais M. PERIFAN, vos collègues sont...

M. PERIFAN

Je vais vous envoyer par mail mes vœux et puis je n'ai même peut-être pas besoin de venir au conseil en fait ? Vous avez, Madame la Maire, une conception de la démocratie et des droits de l'opposition qui est inacceptable.

Mme CALANDRA

Non. Vous êtes le seul à lire les vœux. C'est juste ça, mais continuez, si vous voulez.

M. PERIFAN

Madame la Maire, si on comptabilise le temps de parole que j'ai pris aujourd'hui ou dans les autres conseils par rapport à vous, je dois être à dix fois moins. Alors, arrêtez de me dire que j'ai beaucoup parlé. Enfin ! Non, c'est pression. Et ce n'est pas la peine parce que vous êtes plus nombreux que nous. Ce n'est pas effectivement comme ça que vous aurez raison. Donc je me tais, c'est ça ? D'accord. J'en prends bonne note. Merci.

Mme CALANDRA

Écoutez, M. PERIFAN, je vais donner la parole à Mme EL AARAJE parce que de toute façon, sur ce vœu, je crois que les choses vont être assez simples.

Mme EL AARAJE

C'est dommage que vous ne soyez pas allés au bout non pas de la lecture parce qu'effectivement, on sait lire et puis on a pu prendre connaissance de votre vœu, mais c'est dommage que vous ne l'ayez pas défendu en faisant autrement. Toujours est-il qu'une fois n'est pas coutume, moi, personnellement, j'ai beaucoup pris beaucoup de satisfaction à la lecture de votre vœu. Au-delà de l'appétence personnelle que j'ai avec ce sujet, je vais me permettre simplement de vous expliquer ma satisfaction en deux points. Il y a un premier point sur le fond : vous avez tout à fait raison, nos habitants ont des réelles difficultés en termes d'accès aux soins. Ces difficultés se résument en deux points – je vais essayer d'être assez rapide – d'une part, on a de réelles inégalités territoriales puisque, malheureusement, le 20^e arrondissement est un désert médical. Donc, contrairement à la connotation que peut avoir le terme de « désert », on a tendance à croire que les déserts médicaux ne sont réservés qu'aux zones rurales ou en province, ou de façon plus générale, mais le 20^e arrondissement, en dépit de sa proximité avec la grande métropole qu'est Paris, son appartenance d'ailleurs à cette métropole, est un réel désert médical. Pour vous donner quelques éléments chiffrés, donc effectivement, nous sommes à 0,8 médecin généraliste pour 1 000 habitants dans le 20^e, mais 0,6 médecin spécialiste pour 1 000 habitants contre 1,6 et 2,8 respectivement dans le reste de Paris. Et je ne donne même pas la comparaison... Pardon ? Souffrez, M. PERIFAN, que je puisse répondre à votre question. Vous avez émis en vœu. J'ai travaillé pour vous répondre. Permettez que je puisse vous répondre de façon sereine et ne me coupez pas la parole.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN, c'est moi qui donne la parole à présent et vous vous comportez correctement ! Les vœux, nous les avons sur table, nous pouvons les lire. Vous comprenez que nous avons tous lu votre vœu. Ce n'est pas la peine de le relire, nous savons lire. Développez un argumentaire, ne lisez pas les vœux ! Vous êtes le seul dans tout Paris à procéder ainsi. Mme EL AARAJE a la parole et elle seule.

M. PERIFAN

Madame la Maire, écoutez, je fais un rappel au règlement, là, s'il vous plaît.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Vous n'avez pas, Madame la Maire... à me couper la parole...

Mme CALANDRA

Allez.

M. PERIFAN

Non, mais attendez, Madame la Maire !

Mme CALANDRA

Mais vous le faites tout seul !

M. PERIFAN

Écoutez...

Mme CALANDRA

Allez, M. PERIFAN. Mme EL AARAJE a la parole.

M. PERIFAN

Vous êtes pitoyable, pitoyable !

Mme CALANDRA

Mme EL AARAJE a la parole. Allez.

Mme EL AARAJE

M. PERIFAN, à défaut d'être courtois, ayez au moins la politesse de m'écouter, de ne pas me couper la parole et de me laisser aller au bout de mon propos, si tant est que celui-ci vous intéresse. Si cela ne vous intéresse pas, la prochaine fois, épargnez-nous de déposer des vœux inutiles si vous ne souhaitez pas écouter les réponses qu'on aurait à vous apporter. Alors, est-ce que vous permettez que je puisse finir mon propos ? Vous permettez que je finisse ? Je suis en train de vous répondre. C'est vous qui avez fait le choix de vous taire.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN, s'il vous plaît. Mme EL AARAJE a la parole. Vous avez le choix de vous taire. Merci.

Mme EL AARAJE

Donc je vous disais, mais cela n'avait pas l'air de vous intéresser, donc c'est bien la preuve de l'attachement que vous apportez à la qualité de la santé des habitants du 20^e arrondissement, j'espère qu'ils en prendront bonne note. Donc, je continue. Au-delà des inégalités territoriales, il y a des inégalités financières que vous devez sans doute connaître et c'est d'ailleurs les limites du vœu que vous avez présenté puisque vous ne les avez pas évoquées du tout. Dans votre propos, c'est d'une part, les dépassements d'honoraires qui constituent, notamment aux vues de la réalité sociologique de notre arrondissement, un réel frein à l'accès aux soins, et par ailleurs, le deuxième frein financier à l'accès aux soins, c'est le refus de certains professionnels de santé, des médecins plus particulièrement, d'accepter des personnes qui bénéficient de la CMU et de l'AME. Donc, l'AME, je me doute que vous n'en parlez pas puisque votre groupe politique a fait un combat vital dans le fait de s'opposer au fait que des personnes puissent bénéficier de cette couverture sociale et de protection sociale. Mais toujours est-il que celle-ci est la deuxième inégalité financière que nous avons. Donc, un petit focus sur nos quartiers. Vous évoquez dans votre vœu Saint-Blaise et c'est d'ailleurs la deuxième limite du vœu que vous présentez, mais il y a aussi d'autres quartiers qui sont en grande difficulté en termes d'accès aux soins. Nous avons le quartier Amandier, Réunion Père-Lachaise et Belleville. Donc, ça, c'est dans une échéance proche, c'est actuellement. Et d'ici cinq ans, un autre quartier va intégrer ce malheureux panel, c'est le quartier Plaine qui est concerné. Pour l'instant les quartiers Gambetta et Pelleport Télégraphe sont épargnés, mais d'ici 10 à 20 ans de grosses difficultés, si nous n'endiguons pas ce phénomène, sont malheureusement à prévoir. Donc, juste pour information puisque vous l'évoquez, il me semble dans votre vœu sur les départs en retraite, je crois, 4 % de cessation d'activité à horizon deux ans, et ce chiffre va malheureusement grimper à 26 % d'ici à cinq ans. Une autre limite que j'ai trouvée dans votre vœu, malheureusement, c'est que vous faites beaucoup de médico-centrisme. C'est-à-dire que vous n'évoquez que les médecins. Vous ne parlez pas des autres professionnels de santé qui sont aussi en situation de déficit dans nos quartiers. Je pense notamment aux infirmières, aux sages-femmes, aux kinésithérapeutes et aussi aux orthophonistes ; ce qui pose un problème en termes d'accès et notamment pour les jeunes enfants qui ont des difficultés d'élocution. Donc, c'est à ce titre que nous travaillons depuis le début de cette mandature sur un projet qui concerne entre autres le quartier Saint-Blaise, mais le quartier Saint-Blaise spécifiquement. Ce projet comporterait une installation pluridisciplinaire dans ce quartier particulier. Moi, personnellement, je ne suis pas totalement figée sur le fait que ce soit une maison de santé, même si je pense que ça peut être une structure qui répondrait bien aux besoins de ce quartier. Mais au vu des besoins de financement et du temps plutôt long de l'installation de ce type de structure, personnellement, un cabinet pluridisciplinaire, je pense, pourrait être une bonne solution pour répondre aux besoins de la population sur ce quartier-là, à condition que cela réponde à trois critères qui me semblent incontournables et que malheureusement, encore une fois, vous n'évoquez pas dans votre vœu : il y a d'une part le tiers payant, mais je sais que le groupe politique auquel vous appartenez est opposé à la généralisation de celui-ci. Mais toujours est-il que la réalité sociale de nos quartiers fait que le tiers payant est indispensable pour permettre à tout le monde de franchir les barrières financières, notamment dans le quartier de Saint-Blaise. La deuxième condition qui me semble incontournable, c'est la participation à la permanence des soins ambulatoires, de façon à désengorger les urgences et à répondre aux besoins de la population, quelle que soit l'heure à laquelle ils ont en besoin. Et bien évidemment, et ça, vous l'avez évoqué, la question de la convention de la sectorisation des professionnels qui s'installent puisque l'exigence fera qu'ils s'installent en secteur I, bien évidemment. Donc ça, c'était ma réponse sur le fond. Sur la forme, en tout cas, je voulais vous remercier d'avoir eu une lecture attentive du programme municipal que nous avons présenté, mais je vous rassure, nul besoin de procéder par des vœux sur ces sujets puisque quand on fait des promesses, on les tient. Et donc, nous travaillons ardemment à la question de la structuration et de la répartition des professionnels de santé sur notre territoire. Et enfin, je tiens à vous féliciter et je conclurai par là mon propos – je suis désolée d'avoir été un peu longue, mais c'était pour vous répondre de façon la plus complète possible – puisque vous êtes sur le chemin de la rédemption politique parce que je me rends compte que l'exercice des responsabilités politiques locales vous permet de prendre conscience des limites de la politique nationale que vous avez appliquée auparavant puisque je tiens à vous rappeler que l'explosion des dépassements d'honoraires dans les quartiers, et notamment dans les nôtres, sont liés à la politique qu'il y a pu y avoir sur les mandatures précédentes d'un point de vue national, tout comme la désertification médicale qui est liée au fait que vous avez toujours refusé d'assumer vos responsabilités sur le plan national à ce niveau-là. Mais voilà, félicitations, vous êtes sur la bonne voie. Vous allez bientôt vous rendre compte que d'un point

de vue national, la politique que vous pouvez prôner n'est absolument pas en adéquation avec les besoins de nos quartiers.

Mme CALANDRA

Alors, si vous permettez, je vais dire deux mots sur ce vœu. Très brièvement, comme nous avons déjà mis en œuvre avec Batigère qui possède un bâtiment à Saint-Blaise dans lequel est à présent positionné le centre social Soleil Blaise et que nous avons déjà demandé l'examen de l'implantation d'un regroupement de professionnels de santé, dont des médecins, moi je qualifierais tout simplement ce vœu de vœu de coucou. Donc, je demande que vous le retiriez. Sinon, j'appellerais à voter contre parce qu'il ne faut quand même pas se moquer du monde. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Écoutez, d'après ce que j'ai entendu, nous sommes tous d'accord. Donc, je suis sûr que c'est avec beaucoup de joie que vous allez voter à l'unanimité le vœu déposé par le groupe UMP. Je vous en remercie.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé

- **V20.2014.319 : Vœu relatif à un dispositif de prévention des discriminations et de la souffrance au travail en mairie du 20^e, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Front de Gauche « Place au peuple ! »**

Mme SIMONNET

Madame la Maire, quelle que soit la réalité des faits en Mairie du 20^e, les articles de presse qu'il y a eu récemment révèlent a minima une situation potentielle de souffrance au travail. Or, depuis le 2 février 2012, il y a un accord-cadre santé et sécurité au travail qui engage la Ville pour la période justement 2012-2014 et concrétise cette volonté d'améliorer les conditions de travail pour toutes et tous à travers des axes prioritaires, dont la prévention des risques psychosociaux. Parmi les mesures de l'accord, il est prévu la possibilité de mettre en place une procédure de médiation des conflits individuels au travail et de faire intervenir des conseillers de prévention des risques professionnels, dont les risques psychosociaux et des médecins de prévention. La Ville de Paris, elle est également dotée – c'est le deuxième point que je souhaite aborder dans mon vœu – d'un organisme, le Comité de prévention et d'action contre le harcèlement et les discriminations, le CPAHD, mais les organisations syndicales représentatives ne siègent pas dans ce comité. Ce qui fait que lorsqu'un agent souhaite intervenir pour éventuellement faire une démarche de plainte en interne sur des questions de harcèlement ou de discrimination, il se retrouve confronté avec potentiellement le sentiment de ne pas forcément pouvoir être entendu et accompagné dans sa démarche et d'être face à une hiérarchie qui peut en couvrir une autre. À travers ce vœu, je sollicite donc la Mairie du 20^e pour que puisse être fait en cette mairie d'arrondissement par exemple quelque chose que Jacques BAUDRIER doit connaître puisque le 94, à ma connaissance, le Conseil Général du 94 qu'il connaît bien est très impliqué dans justement les actions de prévention de souffrance au travail dans ce département pour connaître des personnes qui y interviennent, ce qu'on demande, c'est que la Mairie du 20^e et que donc la Mairie du 20^e à travers le Conseil du 20^e arrondissement demande à ce que soit enclenchée une procédure de médiation des conflits individuels au travail, faisant intervenir justement des conseillers en prévention des risques professionnels et des médecins de prévention afin de pouvoir justement entendre l'ensemble des agents travaillant dans la Mairie du 20^e. Et deuxième aspect du vœu, que l'on demande la participation de l'ensemble des organisations syndicales représentatives au CPAHD, afin que les agents puissent être vraiment soutenus dans leur démarche. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors, Mme SIMONNET, d'abord je suis quand même assez surprise qu'un membre de la formation politique animée par Jean-Luc MELENCHON se fonde sur des articles de presse pour poser une analyse puisqu'alors, si la presse racontait toujours des choses vraies, depuis le temps, ça se saurait quand même. On est tous bien placés dans nos partis respectifs pour savoir à quel point parfois ils peuvent écrire absolument n'importe quoi. Je précise et je rappelle que j'ai personnellement porté

plainte auprès du Procureur de la République contre la journaliste et le journal *Méto News* dont je rappelle par exemple qu'ils titrent « Il est interdit de parler arabe à la Mairie du 20^e ». Je demande juste où cela a été écrit, quand cela a été dit. Jamais, évidemment. Mais ce n'est qu'un exemple des horreurs que cette journaliste a écrites dont je ne lui ai même pas répondu. Elle cherchait à m'avoir au téléphone, j'ai directement porté plainte contre elle et contre son journal. Et croyez-moi, je suivrai cette plainte extrêmement attentivement. Et il n'y a pas que contre elle, d'ailleurs, il y a contre d'autres organes de presse. Par ailleurs, je ne vois absolument pas le rapport entre les articles dont vous parlez et le contenu de votre vœu. Et surtout, je comprends une méconnaissance totale de ce qu'est une procédure de médiation interne des conflits individuels. Alors, un conflit individuel au travail se caractérise par le fait qu'il a lieu entre deux individus, soit entre un supérieur hiérarchique et son subordonné, soit entre deux individus de même plan hiérarchique. Cette procédure de médiation effectivement prévue par l'accord-cadre SST de la Ville de Paris a été mise en place dans la précédente mandature par l'ex-direction DUCT, actuellement devenue DDCT. Et tout ça est expliqué par une note interne en date du 29 mai 2013, donc, après l'avis du CHS de la direction pris le 12 février 2013 et à l'issue de plusieurs réunions d'un groupe de travail interne. En quoi consiste cette procédure de médiation ? Deux médiatrices ont été nommées dont les fonctions ne relèvent pas du service des ressources humaines et qui n'ont aucun lien direct ni hiérarchique avec les mairies d'arrondissement. Cette procédure qui a été diffusée largement auprès des agents par voie d'affichage et de mise sur le réseau intranet a pour objectif, je l'ai dit, de permettre la résolution amiable par la restauration d'un dialogue constructif entre les parties d'un conflit opposant deux collègues de travail ou un agent et son supérieur hiérarchique. Je ne sais pas de quoi vous parlez dans la mairie du 20^e parce que ni moi, ni M. CONQUES, ni François GUICHARD, directeur de la DUCT, ni la CPAHD, ni la HALDE, ni personne n'ont été saisis d'un conflit entre deux personnes dans la mairie du 20^e. Je ne sais pas de quoi vous parlez. À quoi faites-vous référence ? Donc, la médiation interne – et je vous dirai cela pour conclure sur la médiation – des conflits individuels au travail n'est pas compétente pour les cas supposés de harcèlement et discrimination. L'organisme qui est compétent au sein de la Ville de Paris que nous avons fondé, Didier CONQUES et moi-même, puisque j'étais à l'époque adjoint à la médiation de Bertrand DELANOE et que Didier CONQUES était alors directeur du service de la médiation, que nous avons constaté à notre grande surprise que nous n'étions pas saisis majoritairement de cas de médiation vis-à-vis des usagers, nous étions saisis beaucoup de cas de médiation vis-à-vis des usagers extérieurs à la Ville, mais aussi très fréquemment de cas de demandes de médiation pour des faits qui relevaient de harcèlement ou de discrimination. Nous avons donc demandé à l'époque, et nous avons travaillé avec François DAGNAUD qui était à l'époque l'adjoint au personnel de la Ville de Paris aux ressources humaines, nous avons travaillé sur la mise en place de cette CPAHD. Pourquoi est-ce que les organisations syndicales n'y siègent pas ? Parce que ce n'est pas un lieu de défense syndicale des salariés. Ils ne sont pas attaqués sur leur statut, sur leur prime, sur leur salaire, ça n'a aucun rapport, ni sur leur évolution hiérarchique. C'est un lieu où des salariés, des agents de la Ville viennent exposer des souffrances au travail, notamment dû à du harcèlement, situation de harcèlement ou une situation de discrimination. Et ils sont donc accompagnés par la médecine du travail, et notamment des psychologues qui les reçoivent avant la réunion de la commission. Tout ça, nous y avons travaillé avec Didier pendant des années. Je suis assez surprise que ces mécanismes vous échappent à ce point. Mais en tout cas, dans la mairie du 20^e, moi n'ayant été contactée ni par aucun syndicat de personnel de la mairie du 20^e ni par aucune personne de la mairie du 20^e. Je n'ai reçu aucun courrier, je n'ai reçu aucun coup de fil, aucun de mes élus non plus n'a été contacté, aucune personne n'est venue témoignée, je n'ai reçu aucun témoignage ni anonyme, ni signé. La HALDE n'a jamais été saisie contrairement à ce que raconte cette imbécile de journaliste, etc. Cette menteuse de journaliste, pardon. Donc, je voudrai dire que je demande à quoi vous faites référence exactement ? De quelle situation parlez-vous ?

Mme SIMONNET

Madame la Maire, oui, moi j'ai été sollicitée par pas mal de témoignages ; des témoignages dont je ne vous parlerai pas publiquement ici. Je ne vous laisserai pas le bonheur de m'attaquer en diffamation. Je voudrais juste, Madame la Maire, puisque vous êtes tellement persuadée qu'il n'y a absolument aucune situation potentielle de souffrance au travail, soyez donc rassurée. La mise en place d'un dispositif qui est prévu par la Ville pour permettre d'écouter les agents ne vous remet pas, vous, en cause. Il me semble que quand le Conseil Général du 94 met en place un dispositif de prévention des souffrances au travail et permet d'aller à la rencontre de l'ensemble des agents, il le fait pour justement faire en sorte que toutes les choses se passent bien, de prévention. Donc, je ne vois pas ce

qui vous effraye dans ce vœu. Je regrette véritablement très fortement votre attitude et votre refus d'entendre ce qui se passe dans cette mairie d'arrondissement.

Mme CALANDRA

Alors, Mme SIMONNET, croyez-moi, s'il y a une chose que je ne ressens pas, c'est la peur. Je ne suis certainement pas effrayée. Je suis écoeurée, indignée et scandalisée, écoeurée. Vous manipulez l'insinuation et vous vous faites manipuler, par ailleurs. Je vous signale juste que sur les faits dont vous parlez, vous ne voulez pas citer les personnes ou plus exactement la personne parce qu'on connaît très bien l'affaire. Un rapport d'inspection général est en train d'être produit, arrive à ses conclusions et je crains que vous ne soyez désagréablement surprise par ces conclusions. Je n'ai peur de rien. Moi, j'attends que les gens avancent à visage découvert. La manipulation, l'insinuation, la pratique des rumeurs, je vous rappelle que M. CONQUES est un agent du service public qui a des droits. Lui aussi, il a des droits. Il a des droits syndicaux, il a des droits de salarié et il a le droit d'être respecté dans sa fonction. Pour l'instant, vous manipulez des allusions et des insinuations horribles, mais vous n'apportez preuve de rien, témoignage de rien, indication de rien de précis. Alors, à un moment donné, ou vous dites ce que vous voulez dire ou vous vous taisez parce que c'est horrible ce que vous faites. C'est horrible. Et je sais exactement ce qui se passe. Mais moi, croyez-moi, alors là, véritablement, je ne me sens absolument effrayée par rien de ce que vous faites, comme on l'a vu d'ailleurs lors des dernières élections. M. GLEIZES et puis après, on va passer au vote.

M. GLEIZES

Des fois, on se demande s'il ne faut pas faire des huit-clos pour certains débats. Non, la position des Écologistes sur ce vœu, c'est que nous allons voter contre parce qu'il y a un mélange des genres, il y a des points sur lesquels, on peut être d'accord, et notamment un des éléments les plus gênants dans ce vœu, c'est la confusion entre le Code du Travail et la médecine du travail concernant le comité de prévention et d'action contre le harcèlement et discrimination. Donc, ce sont deux instances de nature différente et pour les appeler, ça demande des manières différentes. Après, par rapport au débat, il faut éviter quand même certains dérapages verbaux, et notamment sur la qualification des journalistes. Nos débats sont quand même enregistrés et publics. Donc, si on pouvait éviter sur des débats publics certains – je ne trouve plus mes mots... Ce n'est pas grave, je m'arrête ici.

Mme CALANDRA

Les journalistes ont aussi des responsabilités. Et dans ce pays, il serait temps qu'ils les assument avant d'écrire n'importe. Et surtout quand on pense qu'on est un journaliste d'investigation. Mme FANFANT.

Mme FANFANT

Merci, Madame la Maire. Écoutez, je crois que j'ai envie de dire : « Pas mieux » après votre intervention. Je rajouterai simplement qu'effectivement, personne n'a de preuve de rien. Mais si jamais il avait été simplement rappelé à des agents de la mairie qu'il leur était simplement demandé de parler la langue officielle de la République qui est le français, c'est une chose normale. Plusieurs d'entre nous sont bilingues dans cette salle et nous nous exprimons dans la langue qui est partagée par tous. Je ne m'adresse pas à M. SOREL en créole, M. SHI ne s'adresse pas aux autres collègues en chinois. C'est normal de parler français. Et si des agents se sont exprimés dans une langue autre que le français devant les usagers parce qu'entre eux, peu importe, c'est normal qu'on leur rappelle la règle, tout simplement. Donc, bravo. Et évidemment, on vote contre.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Madame la Maire, je rejoindrai les propos de M. Jérôme GLEIZES. Je trouve qu'en moins d'un quart d'heure, vous avez mis en cause publiquement dans le débat enregistré un haut fonctionnaire de police, M. PECHENARD. Vous avez mis en cause une journaliste en l'insultant, en la traitant de

menteuse et de nom que je ne préfère pas répéter. Vous m'avez mis en cause et vous m'empêchez de parler. Je ne sais pas ce qu'il vous arrive, mais il me semble qu'on devrait peut-être arrêter là ce Conseil municipal. Il me semble que ce serait mieux. Merci.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN, alors, je peux vous dire, ça sera toujours moins que les personnes mises en cause par M. SARKOZY, qui est publié dans un livre. Et alors, croyez-moi, j'aurais beau faire tout le reste de mon existence, je n'insulterai jamais autant de gens que M. SARKOZY et qui, lui, était même filmé en direct.

M. PERIFAN

Nous, on ne vous demande pas de faire un concours avec M. SARKOZY, Madame la Maire ! On vous demande simplement d'être digne dans votre fonction d'élue de la République. On vous demande un peu de dignité ! Merci !

Mme CALANDRA

M. PERIFAN, est-ce que vous pouvez me laisser terminer ? Et cessez d'interrompre en permanence les autres. Bien. Maintenant, nous allons passer, et s'il n'y a plus personne qui demande la parole. Et moi, sur les journalistes, je veux dire clairement les choses : il y a des écrits qui blessent autant que certains actes. Et quand des journalistes ruinent la réputation des gens, ruinent, détruisent leur vie sans même prendre la peine de vérifier leurs informations, excusez-moi, mais leur remise en cause est une mesure de salut public. Et je ne sais pas ce qu'il y a de grave à dire ce genre de choses, ils ont également une responsabilité, et notamment des responsabilités légales. Donc, maintenant, je vous consulte.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé

- **V20.2014.322 : Vœu à l'initiative de Frédérique Calandra, Alexandre Le Bars et les élus des groupes socialiste, apparentés et républicaine socialiste, EELV et Communiste – Front de gauche, relatif à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire**

M. LE BARS

Merci, Madame la Maire. Je vais bien entendu être bref puisque les considérants de ce vœu résument assez bien, et la situation d'une part, et notre position à ce sujet. Donc, ce sujet, c'est la proposition qui nous a été faite par le rectorat de révision de la carte d'éducation prioritaire. On peut néanmoins l'analyser à trois niveaux : en termes d'objectifs tout d'abord, en termes de méthode ensuite et en termes de résultats enfin. Les objectifs, nous les connaissons et nous les partageons puisqu'il s'agit de réviser une carte vieille de 30 ans et également de créer du lien entre le collège et les écoles. Donc, sur les objectifs, nous n'avons absolument aucune objection et ce n'est pas là que se situe le problème. Sur la méthode, en revanche, il y a plus de choses à dire puisque le rectorat a choisi de définir une carte des collèges prioritaires et d'attribuer mécaniquement le statut éducation prioritaire à toutes les écoles se situant sur le secteur du collège en question, quel que soit le profil sociologique ou scolaire des élèves de cette école. Cette méthode, si elle peut être pertinente sur des territoires homogènes ruraux pour la plupart du temps, n'est absolument pas pertinente dans les villes densément peuplées, et donc, n'est absolument pas pertinente à Paris en particulier. J'en viendrai au troisième aspect, ce sont les résultats de ce travail puisque dans le 20^e, nous pensons que ces résultats ne favorisent pas particulièrement les liens écoles-collèges puisque les réseaux de réussite scolaire qui existent déjà existent pour créer ce lien entre écoles et collèges et ça fonctionne plutôt bien. C'est le cas notamment à Bretonneau qui fait partie du réseau Pierre Mendès-France, alors que Bretonneau n'est pas en éducation prioritaire. Et donc, le dernier problème, c'est que cette méthode aboutit à ce que des écoles qui n'ont rien à faire en éducation prioritaire, je pense notamment à Bretonneau ou au groupe scolaire Plaine Grands Champs, entrent en éducation prioritaire, alors même que des écoles du sud de la Porte de Montreuil, qui nécessitent d'entrer dans ce dispositif, en sortent. Donc, vous l'aurez compris, nous souhaitons ardemment que le rectorat puisse revoir sa copie, encore une fois, non pas sur les objectifs qu'il annonce puisque nous les partageons, mais sur

les résultats de ce travail qui, dans le 20^e, est assez aberrant. Donc, je vous invite à voter ce vœu pour que le rectorat puisse retravailler son projet.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Donc, vous l'aurez compris, évidemment, je vous appelle chaleureusement à voter pour ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté

4. Question de Mme Martine HAZAN relative à la nouvelle implantation du marché Place des Fêtes

Mme HAZAN

Merci, Madame la Maire. La question va être très légère par rapport à tous les débats précédents. Ça va nous faire du bien. Nous avons la chance d'avoir de grands marchés dans l'Est parisien auxquels nous sommes tous, je pense, très attachés. Ce sont nos commerces de proximité. Et bien souvent, ils entretiennent un lien social. Nous-mêmes, tous ici, nous nous y retrouvons pour d'autres raisons que celles de faire nos courses également. Donc, un de ces marchés se situe Place des Fêtes qui est dans le 19^e arrondissement. La place va être repensée dans sa totalité et d'importants travaux vont être engagés. Ce qui fait que tout le marché se trouvera déplacé. D'une part, beaucoup de nos administrés y font leurs achats, vu sa situation de mitoyenneté, notamment avec la Rue de Belleville, d'autre part, certains des commerçants dits non sédentaires qu'autrefois, j'aime à rappeler que nous disions « marchands de quatre saisons », ont leurs étals sur les marchés Belgrand et Télégraphe, mais aussi sur celui de la Place des Fêtes. La Mairie du 19^e a pris une initiative intéressante en organisant un référendum prévu à la mi-décembre pour que les habitants puissent choisir entre deux plans de positionnement desdits marchés. M. DAGNAUD, maire du 19^e, à la demande de ces derniers, nous informe qu'il vous a adressé un courrier proposant que les habitants du 20^e puissent y participer. Une réunion pour définir entre autres les modalités de ce référendum est prévue le 19 novembre. Vu l'urgence, ma question, Madame la Maire, est la suivante, et ce n'est pas seulement l'élue qui vous pose cette question, mais c'est aussi la ménagère de plus de 50 ans qui fait ses emplettes sur les différents marchés et notamment celui en cause. Ma question est donc double : êtes-vous favorable à ce référendum ? Et avez-vous répondu à la lettre de Monsieur le Maire ?

Mme CALANDRA

Alors, écoutez, favorable au référendum, c'est un peu délicat pour une maire d'arrondissement de se prononcer sur les décisions de son collègue, mais moi, je suis favorable à tout ce qui est consultation publique, concertation. Donc, évidemment, ça ne me pose aucun problème. Deuxièmement, moi je n'avais pas bien compris à la lecture de votre question, je croyais que vous parliez d'une lettre de M. DAGNAUD sur le marché de la Place des Fêtes ou le marché de Télégraphe. Alors, si c'est la lettre sur le référendum, ce n'était pas aussi précis que ça. Mais moi, ce que j'ai compris de l'organisation du référendum, c'est que toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer peuvent s'y rendre. Je veux dire, je ne crois pas que ce sera restreint aux habitants du 19^e puisqu'il est d'accord pour consulter toutes les personnes impactées par sa décision. La situation est simple : on a, Place des Fêtes, un très gros marché et on a, Rue du Télégraphe, un petit marché qui a plus de mal à vivre parce que notamment, le marché de la Place des Fêtes lui fait pas mal d'ombre. Il faut bien dire les choses. Oui, ce n'est pas les mêmes jours, mais c'est quand même un peu plus difficile côté Télégraphe que côté Place des Fêtes. Moi, je suis pour que se dégage la solution qui conviendra le mieux aux habitants. Là-dessus, je n'ai vraiment pas d'a priori. Je souhaite que les commerçants puissent continuer à commercer, que même leur situation puisse s'améliorer. Je n'ai pas d'a priori sur le sujet. Et j'encourage vivement les habitants du 20^e arrondissement, riverains – j'ai habité pendant onze ans, Avenue Taillade – les riverains de ces quartiers, je les encourage vivement à aller donner leur avis à la mairie du 19^e et dans les réunions publiques du 19^e arrondissement. Et je suis convaincue que personne... moi, il m'arrive d'avoir des habitants riverains qui viennent dans des réunions publiques qu'on organise. On leur a toujours donné la parole, ils ont toujours pu participer aux décisions, il n'y a pas de problème. À partir du moment où les gens sont impactés par une décision publique, c'est normal qu'ils viennent s'exprimer. Alors, que ce soit les commerçants ou les

habitants, bien sûr, mais ce n'est pas moi qui suis maître d'ouvrage de ce référendum, de cette consultation.

Mme HAZAN

Merci. Mais que répondez-vous à Monsieur le Maire ?

Mme CALANDRA

M. DAGNAUD ? Oui, bien sûr, aucun problème. Vous savez, moi, je ne considère pas que je suis la maîtresse de la parole de mes habitants. Ce sont des citoyens adultes, responsables. Si les gens ont envie d'aller dans des réunions publiques et d'écrire sur les cahiers de doléances et tout, ils le font. Il n'y a aucun problème. Je ne vais jamais chercher à dire : « Non, ce sont les miens. Ils ne vont pas franchir la frontière », surtout qu'on sait bien que les bassins de chalandise, ça n'a rien à voir avec les frontières d'arrondissement. Donc, les bassins mêmes de pratique, etc., les gens se parlent.

Bien. Écoutez, si vous en êtes d'accord, on va conclure là.

Je vous rappelle l'agenda des jours à venir. Le mois de l'économie sociale et solidaire a commencé depuis hier. La programmation en est très chargée. Je vous invite à consulter le site de la mairie du 20^e pour plus de détails : du 15 au 23 novembre avec une excellente programmation. Comme d'habitude, je vous invite à la semaine des Solidarités internationales avec détails sur le site internet également. Je vous rappelle également le Salon l'Inde des livres les 16 et 17 novembre en mairie ; un salon qui remporte toujours un franc succès avec la visite de l'ambassadeur de l'Inde chaque fois. À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un ensemble d'événements va se dérouler du 21 novembre au 2 décembre et qui sont proposés pour mobiliser et sensibiliser les habitants et les habitantes à cette inacceptable réalité. Très important, je vous invite comme chaque année à la cérémonie du 11 novembre prochain qui aura évidemment un caractère particulier eu égard au centenaire. Elle aura lieu à 15 h au sein du cimetière du Père-Lachaise et le 10 novembre, il y aura une veillée funèbre, comme à l'habitude, en mairie, à 18 h. Sachez aussi que dans le cadre de ce centenaire, la mairie du 20^e propose un cycle de projection de films sur la Grande Guerre. Toutes ces projections en entrée libre se tiendront dans l'auditorium du Pavillon Carré de Baudouin. Et pour accéder au programme complet des films, je vous invite également à consulter notre site. Il y aura la *Grande Illusion de Renoir*, *Les Sentiers de la Gloire* de Kubrick, par exemple, qui seront programmés et d'autres. Prochain Conseil d'arrondissement, le 4 décembre à 19 h et samedi 8 au soir, inauguration de l'exposition avec Michel HOUELLEBECQ et Marc LATHUILLIERE, samedi 8 novembre, je crois que c'est à 18 h au Pavillon Carré de Baudouin, *Before Landing*, le produit France.